



PRODUCTEUR | D'ÉLECTRICITÉ
ÉOLIENNE ET SOLAIRE

RAPPORT ANNUEL 2011

Un souffle d'énergie durable



RAPPORT ANNUEL 2011

GROUPE AÉROWATT

Sommaire

CHAPITRE 1 : LES CHIFFRES CLES	2
Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé (normes comptables françaises)	2
Principaux chiffres clés du bilan consolidé (normes comptables françaises)	2
Capacités installées brutes du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices	3
Portefeuille brut total éolien selon les quatre phases définies par le Groupe	3
Portefeuille total solaire selon les quatre phases définies par le Groupe	3
CHAPITRE 2 : RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AEROWATT	6
I. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE ET DE SON HISTOIRE	6
A. Présentation historique succincte du Groupe AÉROWATT	6
B. Historique du Groupe AEROWATT	8
C. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices et les portefeuilles de projets	10
1. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire	10
2. Les portefeuilles de projet du Groupe en éolien et en solaire	11
II. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011	12
A. La mise en place progressive des modifications législatives et réglementaires applicables aux énergies renouvelables	12
1. Les applications 2011 de la loi « Grenelle 2 » en matière de centrales éoliennes	12
2. Les applications 2011 des modifications tarifaires en matière photovoltaïque	13
B. Une activité soutenue pour les projets photovoltaïques en 2011	14
1. La poursuite des constructions et mises en service de centrales photovoltaïques : augmentation de 30 % en 2011 des capacités photovoltaïques brutes installées	14
2. La création d'un département maintenance au sein d'AÉROWATT	15
C. Une activité en veille pour les projets éoliens en 2011	15
1. La préparation des constructions des centrales éoliennes de 2012	15
2. La séparation des activités avec Ailenergie	15
3. Le dépôt des candidatures à l'appel d'offres éolien terrestre dans les DOM-TOM	16
4. Les permis de construire et les recours	16
5. La poursuite du développement des projets en France et à l'étranger	17
D. La recherche de financements nécessaires à la réalisation des projets du Groupe	17
1. AÉROWATT Energies : la finalisation du partenariat avec la Caisse des Dépôts	17
2. Solar Energies : la poursuite du partenariat avec la Caisse des Dépôts et Capénergie	19
3. La signature de contrats clés en main de réalisation de centrales photovoltaïques	20
III. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2011	20
A. Circonstances empêchant la comparabilité des comptes consolidés	20
B. Le périmètre du Groupe AÉROWATT	20

1.	Acquisitions, cessions et modifications de périmètre au cours de l'exercice 2011	21
2.	Précisions sur les choix de consolidation	22
C.	Les données des comptes consolidés de l'année 2011	24
1.	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe	24
2.	Situation d'endettement du Groupe au regard du volume et de la complexité des affaires	28
3.	Les engagements hors bilan : nantissements, cautions et autres engagements	29
D.	Les comptes annuels 2011 : examen de la situation financière et des résultats de la société AÉROWATT	30
1.	Rappel sur les méthodes utilisées	30
2.	Circonstances empêchant la comparabilité des comptes sociaux	30
3.	Les changements de présentation et de méthode comptable	30
4.	Les principaux postes du compte de résultat	30
5.	Les principaux postes du bilan	32
6.	Proposition d'affectation du résultat	33
7.	Dépenses non déductibles fiscalement	33
8.	Tableau des résultats	34
E.	Activité des filiales et participations : chiffre d'affaires et résultats par société	34
1.	Présentation générale et difficultés rencontrées dans l'activité au cours de l'exercice 2011	34
2.	Les chiffres d'affaires totaux	34
3.	Les résultats de l'exercice des sociétés du Groupe	38
4.	Précisions complémentaires sur l'activité des filiales et leurs résultats – Difficultés rencontrées	43
IV.	FACTEURS DE RISQUES : DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	44
A.	Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe	44
1.	Risques liés à l'évolution de la réglementation	44
2.	Risques liés aux conditions climatiques	45
3.	Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens et solaires	45
4.	Risques liés aux politiques nationales et internationales de promotion des énergies renouvelables	46
5.	Risques liés à la disponibilité des sites d'implantation	46
B.	Risques liés aux activités du Groupe et à son organisation	46
1.	Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements	46
2.	Risques liés à la dépendance vis-à-vis de clients importants	47
C.	Risques financiers	47
1.	Risques de liquidité liés à l'obtention des financements	47
2.	Risques de taux	48
3.	Risques de change	49
D.	Assurances et couvertures des risques	49
1.	Politique d'assurances	49
2.	Couvertures d'assurance	49
V.	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	50
A.	Projet de rapprochement industriel entre AÉROWATT et le Groupe KKB	50
B.	Les résultats positifs de l'appel d'offres éolien DOM	50
C.	La poursuite des négociations sur les financements bancaires	51

D.	Les résultats positifs de l'appel d'offres photovoltaïques (100 - 250 kWc)	51
VI.	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	51
A.	L'achèvement des centrales en cours de construction	51
B.	La poursuite du développement pour compte propre et la réalisation de projets pour compte de tiers	51
C.	La poursuite du développement des projets éoliens et solaire en Métropole, en Outre-mer et à l'International	52
D.	Le suivi des instances en cours	52
VII.	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	52
A.	AÉROWATT entreprise innovante	52
B.	La mise en place d'outils spécifiques à l'activité du Groupe	53
C.	La réponse à des appels d'offres	53
VIII.	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	54
A.	Politique environnementale d'AÉROWATT dans le domaine éolien	54
1.	Les études préalables à la réalisation d'un parc éolien	54
2.	Des exemples d'actions spécifiques d'AÉROWATT en 2011	55
B.	Politique environnementale du Groupe AÉROWATT en matière photovoltaïque	56
IX.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	57
A.	Informations concernant l'actionnariat de la Société (article L. 233-13 du Code commerce) au 31 décembre 2011	57
1.	Capital de la Société au 31 décembre 2011	57
2.	Répartition du capital social au 31 décembre 2011	57
3.	Franchissements de seuils ou notification de détention au cours de l'exercice 2011	59
4.	Répartition du capital après la clôture de l'exercice	59
B.	Informations concernant la participation des salariés au capital au 31 décembre 2011	59
X.	CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	59
XI.	DIRECTION / ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DECEMBRE 2011	60
A.	Liste des mandats sociaux	60
B.	Composition du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2011	61
C.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	62
D.	Montant total des rémunérations et avantages de toute nature (bruts avant impôts)	62

1.	Rémunérations attribuées aux membres du Directoire en 2011 et 2010	62
2.	Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de surveillance en 2011 et 2010	64
3.	Autres renseignements sur les rémunérations	64
E.	Intérêts des mandataires sociaux dans le capital d'AÉROWATT	64
F.	Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2011	65
XII.	RAPPORT SOCIAL DU GROUPE AÉROWATT	65
A.	Les ressources humaines	65
1.	Effectif total du Groupe	66
2.	Effectif par catégories socioprofessionnelles au sein du Groupe au 31 décembre	66
3.	Pyramide des âges du Groupe au 31 décembre 2011	68
4.	Organisation et durée du temps de travail	68
5.	Profils des postes, suivi des candidats potentiels et recrutements	68
6.	Licenciements, démissions et retraites au sein du Groupe	69
7.	L'absentéisme et ses motifs	69
8.	Les heures supplémentaires	69
9.	La formation	69
10.	Droit individuel à la formation	70
11.	La sous-traitance et l'intérim	70
12.	Les délégués du personnel	70
B.	Les rémunérations	70
1.	Rémunérations totales, charges sociales et évolutions de ces dernières	70
2.	Épargne salariale et instruments assimilés	71
C.	Les œuvres sociales	71
D.	Actions gratuites et options de souscription d'actions	71
1.	Les plans d'attribution d'actions gratuites d'AÉROWATT au 31 décembre 2011	72
2.	Les plans d'options de souscription d'actions d'AÉROWATT au 31 décembre 2011	73
XIII.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	74
XIV.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	77
A.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2011 accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-100 du Code de commerce)	77
B.	Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	79
C.	Actions d'autocontrôle et participations croisées	79
D.	Opérations des dirigeants et des personnes sur les titres de la Société	79
E.	Informations concernant les délais de paiement	79
F.	Aliénation de participations croisées	80
G.	Injonctions, sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles	80
ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE AÉROWATT AU 31 DECEMBRE 2011		82

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME INTERNE DU GROUPE AÉROWATT AU 31 DECEMBRE 2011	83
ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS D'AÉROWATT SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	84
ANNEXE 4 : PRESENTATION ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHACUN DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2011	85
A. Les membres du Directoire	85
B. Les membres du Conseil de surveillance	88
CHAPITRE 3 : TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2012	94
I. ORDRE DU JOUR	94
II. PROJET DE RÉOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE	94
CHAPITRE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011	100
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	100
A. Bilan consolidé	100
B. Compte de résultat consolidé	101
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2011	102
A. Faits caractéristiques de l'exercice 2011	102
B. Principes et méthodes comptables	104
1. Référentiel comptable	104
2. Méthodes de consolidation	104
3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	104
4. Méthode de conversion	104
5. Dates de clôture	104
C. Règles et méthodes d'évaluation	105
1. Base d'évaluation des comptes consolidés annuels	105
2. Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition	105
3. Immobilisations incorporelles	105
4. Immobilisations corporelles	105
5. Dépréciation des actifs immobilisés	106
6. Activation des coûts de développement des projets éoliens et solaires conçus en interne	107
7. Créances	107
8. Opérations en monnaies étrangères	107
9. Subventions d'investissement	107
10. Financement des immobilisations par les mécanismes de défiscalisation	108
11. Fiscalité différée	108
12. Indemnités de départ à la retraite	108
13. Trésorerie et valeurs mobilières de placement	109
14. Provisions pour risques et charges	109
15. Frais de recherche et développement	109

D.	Méthodes préférentielles	109
1.	Engagements de retraite	109
2.	Opérations de locations financement	110
3.	Frais d'émission des emprunts et autres charges directement liées à la construction de la centrale	110
4.	Comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme	110
5.	Traitement des écarts de conversion	110
E.	Informations relatives au périmètre de consolidation	110
F.	Explications des postes du bilan consolidé	113
1.	Actif immobilisé	113
2.	Actif circulant	118
3.	Capitaux propres	119
4.	Intérêts minoritaires	120
5.	Provisions pour risques et charges	120
6.	Emprunts et dettes financières	121
7.	Autres dettes	123
G.	Explications du compte de résultat consolidé	123
1.	Ventilation du chiffre d'affaires par activité	123
2.	Autres produits d'exploitation	124
3.	Charges de personnel et effectif	124
4.	Dotations aux amortissements et aux provisions	125
5.	Résultat financier	125
6.	Résultat exceptionnel	126
7.	Charges et produits d'Impôts	127
H.	Autres informations	127
1.	Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2011	127
2.	Informations sectorielles	128
3.	Transactions avec les parties liées	129
4.	Engagements hors bilan	129
5.	Intégration fiscale	130
6.	Rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire d'AÉROWATT par catégorie	130
7.	Honoraires des commissaires aux comptes	131
III.	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	132
IV.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011)	133
A.	Opinion sur les comptes consolidés	133
B.	Justification des appréciations	133
C.	Vérification spécifique	134
	CHAPITRE 5 : COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2011	136
I.	BILAN, COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	136
A.	Bilan actif	136
B.	Bilan passif	137

C.	Compte de Résultat	138
II.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 2011	139
A.	Faits caractéristiques de l'exercice	139
B.	Règles et méthodes comptables	140
	1. Principes et modalité d'arrêté des comptes	140
	2. Recours à des estimations	141
	3. Méthodes et règles d'évaluation	141
C.	Informations complémentaires	145
	1. Evénements postérieurs à la clôture	145
	2. Comptes consolidés	145
	3. Intégration fiscale	145
D.	Notes et commentaires du bilan	146
	1. Actif immobilisé	146
	2. Stocks et en-cours	150
	3. Etat des créances	151
	4. Etat des provisions	152
	5. Disponibilités	152
	6. Capitaux propres	152
	7. Provisions pour risques et charges	153
	8. Etat des dettes	154
	9. Produits à recevoir et charges à payer	155
	10. Charges et produits constatés d'avance	155
	11. Montant des postes du bilan envers les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation	156
E.	Notes et commentaires du compte de résultat	157
	1. Chiffre d'affaires	157
	2. Autres produits d'exploitation	157
	3. Achats de marchandises et variation de stocks	158
	4. Charges d'exploitation	158
	5. Résultat financier	159
	6. Résultat exceptionnel	159
	7. Montant des postes du compte de résultat envers les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation	160
	8. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	161
	9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	161
F.	Autres informations	161
	1. Effectifs	161
	2. Crédit-bail	162
	3. Engagements donnés	162
	4. Droit individuel à la formation	163
	5. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire par catégorie	163
III.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011)	164
A.	Opinion sur les comptes annuels	164
B.	Justification des appréciations	164
C.	Vérifications et informations spécifiques	165

**IV. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE
2011)**

166



Présentation des chiffres clés

Un souffle d'énergie durable

CHAPITRE 1 : LES CHIFFRES CLES

Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé (normes comptables françaises)

En milliers d'euros	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	Var	Var %
Chiffre d'affaires vente d'énergie	20 643,3	14 515,5	6 127,9	42,2%
Chiffre d'affaires études et divers	6 852,1	2 679,5	4 172,6	155,7%
Chiffre d'affaires consolidé	27 495,5	17 195,0	10 300,5	59,9%
Production immobilisée	1 457,2	4 227,2	-2 770,0	-65,5%
Production totale	28 952,6	21 422,2	7 530,4	35,2%
Résultat d'exploitation	5 159,4	2 775,6	2 383,8	85,9%
Résultat financier	-6 802,5	-3 739,0	-3 063,5	81,9%
Résultat exceptionnel	187,3	1 860,7	-1 673,4	-89,9%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 951,8	622,5	-2 574,3	-413,5%
Résultat net part du groupe	-1 784,3	439,7	-2 224,0	-505,8%
<i>En complément des chiffres ci-dessus, nous présentons ci-dessous l'EBITDA (non issu des normes comptables françaises) qui constitue un indicateur dont l'usage est largement répandu :</i>				
EBITDA*	13 381,1	10 775,8	2 605,3	24,2%
EBITDA retraité**	14 523,0	10 710,8	3 812,2	35,6%

*EBITDA = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et aux provisions - retraitements subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel.

**EBITDA retraité des reprises et dotations aux provisions = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements - retraitement subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel. L'EBITDA retraité est communiqué afin de présenter un agrégat net des reprises et dotations aux provisions au titre des impacts des abandons et résolutions des litiges.

L'EBITDA ne peut être assimilé au résultat d'exploitation, au résultat net ou au flux de trésorerie découlant de l'exploitation et ne saurait être employé comme un indicateur de profitabilité ou de liquidité passée ou future du Groupe.

Principaux chiffres clés du bilan consolidé (normes comptables françaises)

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé	235 862,1	232 988,3
Actif circulant	26 351,6	30 710,3
Total actif	262 213,7	263 698,6
Capitaux propres (part du groupe)	27 842,2	29 761,2
Intérêts minoritaires	1 267,1	1 254,6
Autres fonds propres	297,9	250,0
Provisions pour risques et charges	3 850,6	3 525,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159 236,2	126 148,1
Autres dettes	14 781,5	43 785,5
Aides fiscales et subventions constatées d'avance non remboursables	54 938,2	58 973,9
Total passif	262 213,7	263 698,6

Capacités installées brutes du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices

Capacité installée <i>En MW</i>	Eolien		Solaire	
	Total	En propre	Total	En propre
Au 31/12/2011	113	81	21	10
Au 31/12/2010	106	80	16	9
Au 31/12/2009	97	75	5,8	2,1

Portefeuille brut total éolien selon les quatre phases définies par le Groupe

La nouvelle réglementation issue de la loi dite « Grenelle 2 » complique la mise en œuvre des projets. Elle augmente sensiblement les contraintes et la durée du développement qui peut maintenant atteindre 10 ans.

<i>En MW</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille en exploitation	113	106	97
Portefeuille de projets dont :	1 674	1 640	1 585
<i>Origination</i>	1 124	1 032	1 134
<i>Conception</i>	265	302	209
<i>Construction</i>	285	306	242

Portefeuille total solaire selon les quatre phases définies par le Groupe

La réglementation du 4 mars 2011 a profondément modifié la structure tarifaire, le recours aux appels d'offres est systématique au dessus de 100 kWc. La lisibilité sur le portefeuille est plus difficile.

<i>En MWc</i>	31/12/2011	17/03/2011*	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille en exploitation	21	15,70	15,70	5,80
Portefeuille de projets dont :	48,50	67,90	67,90	108,20
<i>Origination</i>	10,00	10,00	10,00	41,80
<i>Conception</i>	38,40	52,60	11,50	45,50
<i>Construction</i>	0,10	5,30	46,40	20,90

* *Reclassification des projets solaires en portefeuille pour tenir compte des textes parus le 4 mars 2011. En effet, certains projets, bien que bénéficiant des autorisations administratives nécessaires à leur réalisation au 31 décembre 2010 (permis ou déclaration préalable déclenchant la phase de 'Construction'), doivent faire l'objet d'appels d'offres. Ils sont, par souci de transparence, reclassifiés en phase de 'Conception', leurs délais de réalisation étant difficilement estimables.*

The image shows the cover of a management report. On the left side, there is a vertical strip showing a close-up of a wind turbine's blades and a solar panel array. The rest of the cover is white with faint, light blue circular and curved lines. The title is in a dark blue serif font, and a tagline is written in a smaller, italicized font with a blue arrow pointing to it.

Rapport de Gestion du
Groupe AÉROWATT

Un souffle d'énergie durable

CHAPITRE 2 : RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AÉROWATT

(COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2011)

Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le rapport que nous vous présentons intègre également des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité de nos filiales.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et comptes consolidés qui vous sont présentés.

I. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE ET DE SON HISTOIRE

A. Présentation historique succincte du Groupe AÉROWATT

Présent en France métropolitaine et en Outre-mer, essentiellement en Guadeloupe, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie et en Guyane, le Groupe est un précurseur sur le marché français de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables autour de deux filières : l'éolien, pilier historique du Groupe, et le solaire depuis 2007.

Avec une expérience de plus de vingt ans dans le secteur des énergies renouvelables, le Groupe est un acteur historique sur ce marché, empreint d'une forte culture au service du développement durable.

Dans le cadre de son métier de producteur d'électricité verte, le Groupe est parfaitement intégré, maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeurs et des savoir-faire nécessaires au développement des projets éoliens et solaires.

Le Groupe a poursuivi en 2011 sa stratégie de développement construite autour de deux axes :

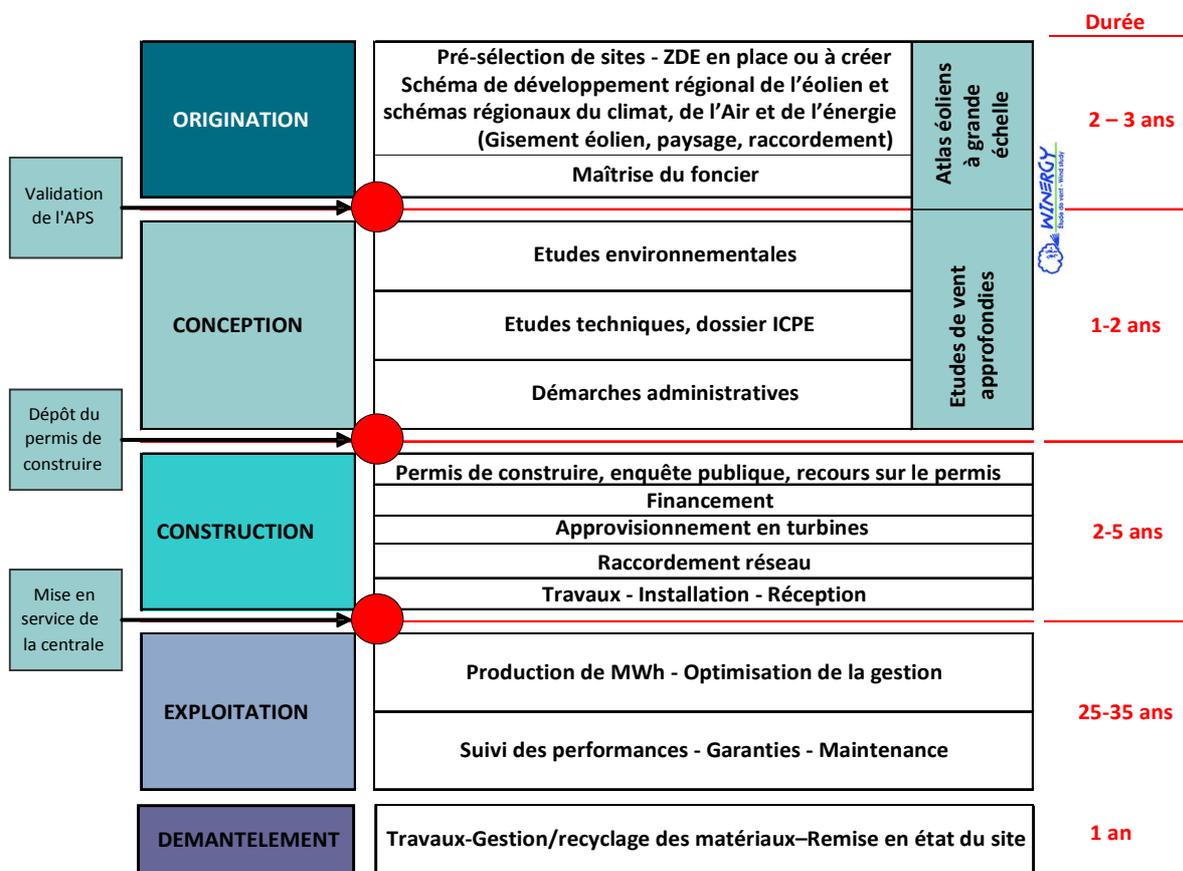
- d'une part, occuper une place de premier plan en France métropolitaine dans le domaine de l'éolien tout en restant le leader en Outre-mer, et en poursuivant ses efforts de développement à l'international (Ile Maurice notamment) ;
- d'autre part, poursuivre, malgré une réglementation instable, contraignante et des tarifs d'achat constamment revus à la baisse, la réalisation de centrales photovoltaïques, qui présentent pour le Groupe des synergies évidentes en termes de développement, d'exploitation, et d'optimisation géographique.

Le Groupe est actif en amont, dans le cadre de ce qu'il nomme « l'origination » des projets (présélection et maîtrise des sites), ainsi que dans les phases de « conception » (démarches administratives, études techniques), de « construction » (approvisionnement en équipements, permis de construire, financement, raccordement et travaux), et « d'exploitation » des centrales électriques (production électrique, suivi des performances).

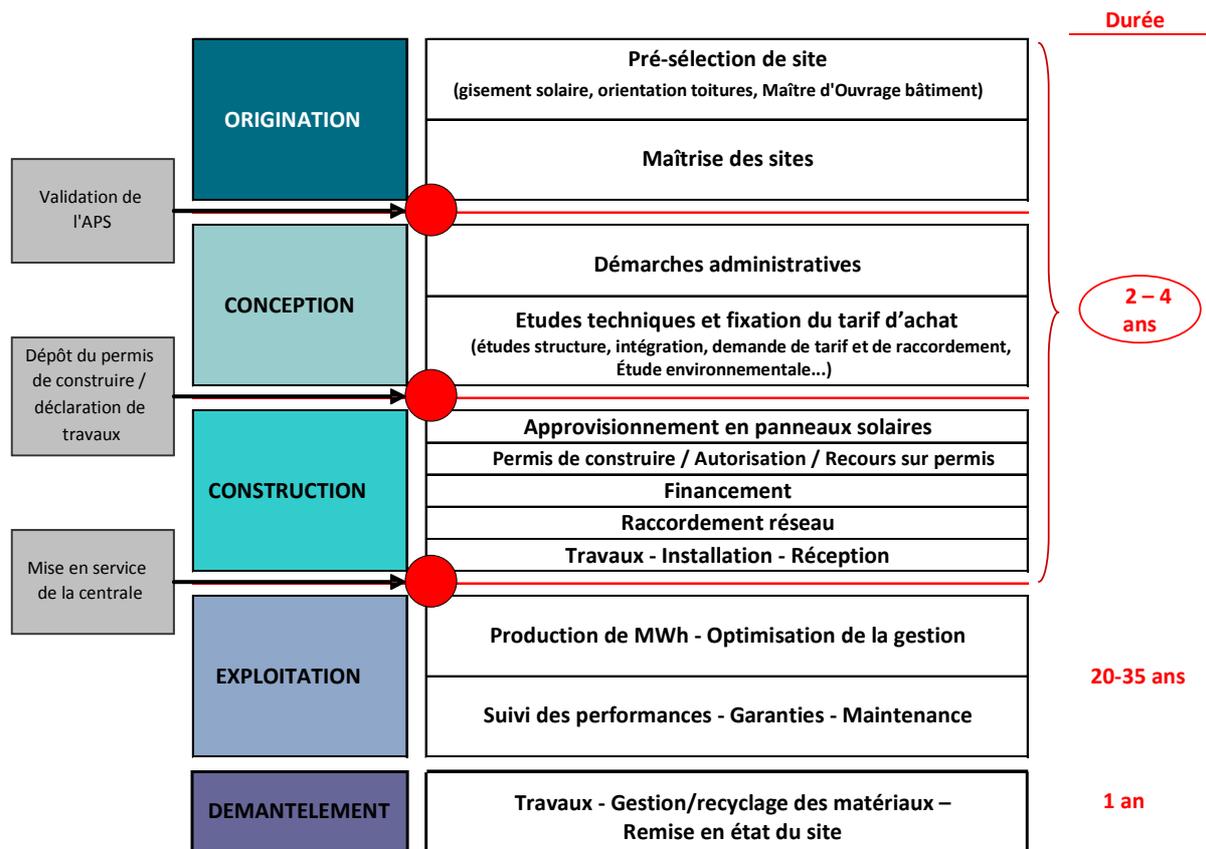
Les schémas ci-dessous rappellent, selon AÉROWATT, les différentes phases de réalisation des projets éoliens et solaires et leur durée approximative lorsque toutes les autorisations sont obtenues et non contestées.

En effet, depuis 2009, il est à noter le ralentissement de la phase de construction, essentiellement en matière d'éolien, en raison du délai de traitement des dossiers par l'administration et des recours de plus en plus nombreux intentés par des tiers sur les permis de construire.

En éolien :



En solaire :



B. Historique du Groupe AEROWATT

Les principales dates clés dans l'histoire du Groupe ont été les suivantes :

- 1966** ➤ Création d'une première société dénommée « AÉROWATT », spécialisée dans la fabrication d'éoliennes pour le balisage maritime.
- 1983** ➤ Réalisation par AÉROWATT de l'implantation de la première centrale éolienne française raccordée au réseau EDF, construite à Lastours (sud de la France), d'une puissance de 0,1 MW (10 machines de 10 kW).
- 1989** ➤ Rachat de la société AÉROWATT par Vergnet SA. L'activité de conception et de fabrication d'éoliennes est totalement intégrée dans le groupe Vergnet SA (spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables et du pompage de l'eau pour les pays en voie de développement).
- 1992** ➤ Mise en service de la première centrale éolienne Outre-mer raccordée au réseau à la Désirade (Guadeloupe, 0,15 MW).
- 1997** ➤ Centrale éolienne à Marie Galante (Guadeloupe, 1,5 MW).
- 2001**
 - Réactivation du nom AÉROWATT par Vergnet SA. Création de la Société.
 - Première centrale éolienne en Nouvelle-Calédonie (0,54 MW).
 - Réglementation sur les tarifs d'achat de l'électricité éolienne en France.

- 2002**
- Externalisation par Vergnet SA de son activité spécifique de développement de centrales éoliennes au sein d'AÉROWATT.
 - Obtention de la certification « Entreprise Innovante » décernée par OSEO Anvar.
 - Entrée au capital de Viveris Management.
- 2004**
- Première centrale en Martinique (1,1 MW).
- 2005**
- Première centrale éolienne à la Réunion (3,8 MW).
 - 15 centrales éoliennes, représentant 40 MW en exploitation.
- 2006**
- Dépôt par AÉROWATT des premiers permis de construire en France métropolitaine.
 - Nouveaux arrêtés tarifaires concernant l'achat de l'électricité éolienne et de l'électricité solaire en France.
 - Prise de participation de Crédit Agricole Private Equity et Demeter Partners (augmentation de capital de 2,15 millions d'euros et émission d'un emprunt obligataire convertible d'un même montant).
 - Inscription sur le Marché Libre d'Euronext Paris (levée de fonds de 17 millions d'euros).
 - Renouvellement de la certification « Entreprise Innovante » décernée par OSEO Anvar.
 - Achat de 12 MW en exploitation et 20 MW en construction en Nouvelle-Calédonie.
 - 3 nouvelles centrales en construction.
 - 18 centrales éoliennes, représentant 50 MW en exploitation.
- 2007**
- Constitution avec le FCPR Capénergie d'AÉROWATT Participations.
 - Acquisition par AÉROWATT Participations en partenariat avec la Caisse des Dépôts (CDC) de Solar Energies, spécialisée dans la production d'électricité photovoltaïque.
 - Signature d'un accord avec Apex BP Solar pour la production d'énergie photovoltaïque.
 - Obtention d'un permis de construire pour 16 MW dans les Ardennes.
 - 21 centrales éoliennes, représentant 57 MW en exploitation.
 - 11 sites solaires, équivalent à 1,48 MWc.
- 2008**
- Constitution d'Héliowatt avec des personnes physiques, bureau d'études solaire.
 - Création et développement du département solaire de la Société.
 - Acquisition de 66 % du capital de la société Valeco-SPE (12 MW).
 - Acquisition de 33,33 % du capital de la société Parc de la Renardière (12 MW).
 - 22 centrales éoliennes, représentant 69 MW en exploitation.
 - 17 sites solaires, équivalent à 2,8 MWc.
 - Passage des titres de la Société du Marché Libre à Alternext d'Euronext Paris.
 - Augmentation de capital avec levée de fonds de 7,5 millions d'euros.
- 2009**
- 24 centrales éoliennes, représentant 97 MW en exploitation.
 - 21 sites solaires, équivalent à 5,8 MWc.
 - Plus de 100 MW en exploitation.
 - Plus de 50 filiales.
 - Création d'AÉROWATT Energies avec la Caisse des Dépôts qui apportera en fonds propres progressivement 9,2 millions d'euros pour la production d'énergies renouvelables en Outre-mer et en métropole, dont 2,7 millions d'euros en 2009.
 - Obtention d'Oséo Innovation d'une avance remboursable de 0,15 millions d'euros sur un total accordé de 0,3 millions d'euros sous forme d'avance remboursable dans le cadre des actions de recherche et développement.
 - Apport en compte courant des actionnaires majoritaires de 3,05 millions d'euros.
 - Renouvellement de la certification « Entreprise Innovante » décernée par OSEO Innovation (ex-Anvar).

- 2010**
- 25 centrales éoliennes, représentant 106 MW en exploitation.
 - 28 sites solaires, équivalent à 16 MWc.
 - Plus de 120 MW en exploitation.
 - Plus de 60 filiales.
 - Poursuite du partenariat avec la CDC et de l'intégration de projets dans AÉROWATT Energies (projets ENR en Outre-mer et en métropole), avec un apport complémentaire de 3 millions d'euros de la CDC pour la mise en place de la deuxième tranche.
 - Cession de deux centrales éoliennes en Nouvelle-Calédonie (9 MW).
 - Rachat d'Héliowatt, bureau d'études solaire, à 100 %.
 - Signature par AÉROWATT de contrats clés en main de centrales photovoltaïques.
 - Augmentation de capital de 3 millions d'euros par incorporation des comptes courants des actionnaires majoritaires.
- 2011**
- 26 centrales éoliennes, représentant 113 MW en exploitation.
 - 35 sites solaires, équivalent à 21 MWc.
 - Mise en service de centrales photovoltaïques représentant 5 MWc.
 - Finalisation de la dernière tranche du programme AÉROWATT Energies avec la CDC (projets ENR en Outre-mer et en métropole), avec un apport sur 2011 de 3,4 millions d'euros de la CDC.
 - Présentation de 7 dossiers de candidature à l'appel d'offres éolien dans les DOM pour environ 40 MW
 - Création d'un service de maintenance photovoltaïque aux Angles pour compte propre et développement d'offres pour le compte de tiers.

C. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices et les portefeuilles de projets

1. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire

Le Groupe AÉROWATT exploite, au 31 décembre 2011, vingt-six centrales éoliennes représentant 113 MW (en légère hausse par rapport à 2010, la construction de plus de 30 MW ayant été préparée au cours de l'exercice) et trente-cinq sites solaires équivalant à 21 MWc (contre 16 MWc au 31 décembre 2010).

Début 2008, le Groupe s'était fixé des objectifs cohérents avec les capacités financières mobilisables, ses compétences et ses moyens humains, mais aussi dans le cadre réglementaire de l'époque.

Pour rappel, les **objectifs à horizon fin 2013** étaient les suivants :

- une capacité installée de 350 MW en éolien,
- une capacité installée de 50 MWc en solaire.

Depuis 2010, **ces objectifs 2013** sont remis en cause de manière significative par :

- les délais d'obtention des autorisations sécurisées (recours sur les permis de construire obtenus quasi systématiques),
- les modifications réglementaires multiples et contraignantes (en éolien mise en place des ICPE et en solaire),
- les modifications tarifaires en solaire (moratoire de 3 mois puis baisse accélérée des tarifs et mise en place de quotas),
- la disponibilité de fonds propres.

En conséquence, le Groupe a fait évoluer depuis 2010 son modèle économique en s'acheminant vers un mixte plus important : prestations pour compte de tiers pouvant aller jusqu'à la vente d'opérations clés en main en solaire (en 2011, les livraisons clé en main représentent 1,4 MWc) et production et vente d'énergie pour compte propre.

Le tableau ci-dessous rappelle l'évolution des capacités installées brutes du Groupe au cours des trois dernières années.

Capacité installée brute <i>En MW</i>	Eolien		Solaire	
	Total	En propre	Total	En propre
Au 31/12/2011	113	81	21	10
Au 31/12/2010	106	80	16	9
Au 31/12/2009	97	75	5,8	2,1

2. Les portefeuilles de projet du Groupe en éolien et en solaire

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'un portefeuille de projets d'environ 1 700 MW en éolien et en solaire.

a. Portefeuille total éolien brut

<i>En MW</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille en exploitation	113	106	97
Portefeuille de projets dont :	1 674	1 640	1 585
<i>Origination</i>	1 124	1 032	1 134
<i>Conception</i>	265	302	209
<i>Construction</i>	285	306	242

b. Portefeuille total solaire brut

<i>En MWc</i>	31/12/2011	17/03/2011*	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille en exploitation	21	15,70	15,70	5,80
Portefeuille de projets dont :	48,50	67,90	67,90	108,20
<i>Origination</i>	10,00	10,00	10,00	41,80
<i>Conception</i>	38,40	52,60	11,50	45,50
<i>Construction</i>	0,10	5,30	46,40	20,90

* *Reclassification des projets solaires en portefeuille pour tenir compte des textes parus le 4 mars 2011. En effet, certains projets, bien que bénéficiant des autorisations administratives nécessaires à leur réalisation au 31 décembre 2010 (permis ou déclaration préalable déclenchant la phase de 'Construction'), doivent faire l'objet d'appels d'offres. Ils sont, par souci de transparence, reclassifiés en phase de 'Conception', leurs délais de réalisation étant difficilement estimables.*

II. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

L'année 2011 aura été, pour l'ensemble des acteurs de la filière des énergies renouvelables, marquée par la mise en place progressive des nouvelles réglementations votées au cours de l'exercice 2010 par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi dite « Grenelle 2 ».

Dans un contexte réglementaire mouvant, le Groupe a tout d'abord cherché à construire les centrales solaires qui bénéficiaient de tarifs d'achat plus favorables et, en parallèle, à préparer le début des constructions des centrales éoliennes à livrer en 2012.

A. La mise en place progressive des modifications législatives et réglementaires applicables aux énergies renouvelables

1. Les applications 2011 de la loi « Grenelle 2 » en matière de centrales éoliennes

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 »), déclarée « *boite à outils juridiques du Grenelle de l'environnement* » a apporté de nouvelles contraintes à l'implantation de centrales éoliennes.

Après avoir renforcé, de manière générale, le rôle des régions avec la création des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), destinés à fixer les objectifs permettant d'atténuer les effets du changement climatique, la loi a modifié de manière substantielle le régime juridique de l'éolien.

Au cours de l'exercice 2011, les régions se sont attachées à préparer, à des stades d'avancées très variables d'une région à l'autre, leur "Schéma Régional de l'Eolien" (SRE, que les régions devront définir d'ici la fin du mois de juin 2012) qui constitue un volet du SRCAE et définit, en cohérence avec la réglementation européenne, les parties du territoire favorables à l'installation d'éoliennes. On notera que l'élaboration de ces schémas régionaux est co-pilotée par les Régions (Conseil Régional) et l'Etat (Préfet de Région), ce qui rend complexes et longs les processus de validation de ces documents.

Les projets de schémas régionaux sont, dans la majorité des cas, encore en discussion et les espaces où les éoliennes sont possibles très variables suivant les territoires. Dans certains cas, des restrictions fortes sont envisagées.

Les Zones de Développement de l'éolien (ZDE), pourtant déjà très réglementées, se sont vues appliquer de nouveaux critères à respecter : sécurité publique, biodiversité, patrimoine architectural et archéologique, ralentissant considérablement ou empêchant l'acceptation des projets éoliens. La loi Grenelle 2 tente d'harmoniser l'articulation entre les différents outils de planification en précisant que les SRE doivent prendre en compte les ZDE créées antérieurement à leur élaboration, et les ZDE créées ou modifiées postérieurement à la publication du SRE doivent être situées au sein des parties favorables du schéma.

Par ailleurs, les centrales éoliennes, qui ne peuvent être composées de moins de cinq mâts pour les éoliennes de plus de 50 mètres pour bénéficier de l'obligation d'achat, sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), l'autorisation d'exploiter n'étant par ailleurs délivrée que si une distance de 500 mètres sépare les éoliennes des zones d'habitation.

Les décrets assurant le classement des éoliennes terrestres au sein de la police des installations classées ont été publiés le 23 août 2011. Les éoliennes sont soumises aux régimes :

- **de l'autorisation** : lorsque l'installation comprend au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres, ou lorsque l'installation comprend uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 mètres et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 mètres et pour une puissance installée supérieure ou égale à 20 MW,

- **ou de la déclaration** : lorsque l'installation comprend uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 mètres et pour une puissance totale installée inférieure à 20 MW.

AÉROWATT s'est attachée à anticiper ce changement de réglementation et à analyser les conséquences de cette classification des éoliennes sur son parc installé et sur ces projets en cours.

Ainsi, seuls 4 dossiers en instruction ont dû faire l'objet de compléments (2 dossiers) ou d'un nouveau dépôt (2 dossiers). Tous les projets en 'conception' ont été revus à la lumière de la nomenclature des ICPE.

A la même date, des décrets relatifs aux garanties financières à constituer préalablement à l'exploitation d'un parc éolien ont été publiés au Journal officiel, les centrales existantes devant s'y conformer dans les quatre ans. Ce décret prévoit la mise en cause de la responsabilité de la société mère en cas de défaillance de la filiale exploitante.

AÉROWATT s'est ainsi rapprochée de ses courtiers en assurance afin d'obtenir des cotations de couverture de ces garanties financières. En effet, le parc exploité à ce jour et concerné par les garanties financières à apporter d'ici 2015 représente 108 'mâts', soit 5,4 M€ de garanties à constituer. Ces garanties, prenant la forme de cautions à mettre en place en 2015, n'ont pas d'impact sur les comptes 2011.

En outre, un régime spécifique de démantèlement et de remise en état du site éolien est dorénavant prévu par le Code de l'environnement (excavation d'une partie des fondations, remise en état des terrains sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état, valorisation ou élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dument autorisées).

Loin de simplifier les procédures déjà applicables en matière d'éolien, l'application du régime des ICPE aux centrales éoliennes contraint donc les développeurs de projets à obtenir outre le permis de construire, qui nécessitait déjà une étude d'impact et une enquête publique, une autorisation complémentaire susceptible, elle aussi, de recours contentieux.

2. Les applications 2011 des modifications tarifaires en matière photovoltaïque

Pour rappel, la fin de l'exercice 2010 avait été fortement marquée par la publication du décret du 9 décembre suspendant l'obligation d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil pour une période de trois mois.

Le Gouvernement a publié le 4 mars 2011 un nouvel arrêté tarifaire fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 à compter du 10 mars 2011.

Pour le Groupe, les générateurs solaires ne peuvent bénéficier d'un tarif que s'ils sont installés sur un bâtiment et si leur puissance est inférieure à 100 kWc.

Pour toutes les autres installations (>100 kWc ou au sol pour toutes les puissances), est mis en place un mécanisme d'appel d'offres qui permettra de sélectionner les projets en fonction de leur intérêt et du prix demandé pour la production d'électricité.

Deux appels d'offres ont été lancés par le Ministère pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance comprise entre 100 et 250 kWc d'une part, et d'une puissance supérieure à 250 kWc d'autre part.

Le Groupe a ainsi préparé au cours du dernier trimestre 2011, 14 dossiers de réponses à l'appel d'offres concernant les projets d'une puissance comprise entre 100 et 250 kWc représentant une puissance cumulée de 2,8 MWc à réaliser en métropole (pour les résultats, voir V- 'Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice'). Deux dossiers dans la catégorie de puissance

supérieure à 250 kWc ont également été à l'étude pour une puissance cumulée de plus de 7,5 MWc, l'un situé en France métropolitaine, l'autre en Guadeloupe.

B. Une activité soutenue pour les projets photovoltaïques en 2011

Outre la préparation des réponses à appels d'offres mentionnés ci-dessus, le Groupe a poursuivi la construction et la mise en service de ses centrales.

1. La poursuite des constructions et mises en service de centrales photovoltaïques : augmentation de 30 % en 2011 des capacités photovoltaïques brutes installées

Le photovoltaïque a pris un essor important dans l'activité du Groupe qui a décidé depuis 2007 de se positionner sur ce marché complémentaire de l'éolien, pilier historique de l'activité du Groupe, en termes de développement (identification de sites et montage financier notamment) et d'exploitation (tarifs de rachat, contrat de longue durée, etc.).

A la fin de l'année 2010, 16 MWc étaient en exploitation représentant près de 30 % du chiffre d'affaires vente d'énergie annuel du Groupe.

La réglementation rappelée ci-dessus ne facilite pas la poursuite de l'activité.

Toutefois, au cours de l'exercice 2011, 5 MWc supplémentaires ont été construits et mis en service. En effet, l'année 2011 a été largement consacrée à la mise en service des centrales photovoltaïques dont la construction avait été engagée avant le moratoire et l'instauration du nouveau cadre réglementaire.

Le Groupe a ainsi pu, via ses filiales, conformément à ses prévisions, construire et mettre en service 5 MWc en 2011, à savoir :

- la centrale de Le Pontet (Vaucluse), portée par Héliopaca : toiture d'un centre commercial en intégré au bâti d'une puissance de 400 kWc, mise en service en octobre 2011,
- les centrales de Montpellier (Hérault), portées par Héliotam : ombrières de parkings d'Héliophanes® (créés et fournis par Héliowatt, filiale à 100 % d'AÉROWATT), installés sur deux parkings du tramway de l'agglomération de Montpellier d'une puissance cumulée de 1 MWc, mises en service en octobre 2011. La société Héliotam est détenue à 40 % par AÉROWATT.
- la centrale de Cognocoli, portée par Héliocognocoli (Corse) : centrale au sol d'une puissance de 1 MWc, mise en service en septembre 2011. AÉROWATT a cédé 74 % des titres de cette filiale à des partenaires industriels et financiers,
- les centrales construites par Solar Energies : 2 toitures photovoltaïques équipées en surimposition ont été mises en service en septembre et octobre 2011 sur deux collèges situés à La Réunion, pour une puissance cumulée de 220 kWc. La centrale photovoltaïque équipant les toitures du Port Autonome de Guadeloupe a également été mise en service en octobre 2011 représentant une puissance de 2,4 MWc.

Les centrales photovoltaïques ci-dessus portées par Héliocognocoli et Solar Energies ont été livrées 'clés en main' par AÉROWATT, qui continue à en assurer le suivi de l'exploitation et la maintenance grâce notamment à un service dédié (sur le service de maintenance voir ci-après).

En 2011, le total des investissements nécessaires à la construction et au développement des centrales solaires a représenté près de 32 M€.

2. La création d'un département maintenance au sein d'AÉROWATT

Poursuivant sa démarche de valorisation des expériences au sein du Groupe, AÉROWATT a décidé d'internaliser, au sein de la Direction Exploitation, les opérations de maintenance de ses centrales photovoltaïques du Sud de la France. Un service a été créé à cet effet aux Angles (30). Le service a vocation à effectuer la maintenance préventive et curative des filiales photovoltaïques du Groupe mais a également vocation à travailler pour le compte de tiers, en ciblant principalement des centrales de plus de 36 kWc situées de façon préférentielle dans toute la zone PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

Une extension des opérations de maintenance sera engagée en 2012 selon le succès de l'offre commerciale de maintenance ou la réalisation de nouvelles centrales au sein du Groupe.

C. Une activité en veille pour les projets éoliens en 2011

Les investissements nécessaires à la construction et au développement des centrales éoliennes se sont élevés en 2011 à plus de 14 M€ comprenant la construction de la 6^{ème} machine (275 kW) d'Eole Désirade 4 et la finalisation de la construction du Parc des Hauts Vents. Ce montant comprend également la préparation des constructions des centrales éoliennes de l'année 2012.

L'année 2011 aura également été marquée par la poursuite des développements des projets et les réponses à l'appel d'offres lancé par la Commission de Régulation de l'Energie pour le développement d'installations éoliennes terrestres en Outre-mer et en Corse.

1. La préparation des constructions des centrales éoliennes de 2012

3 nouveaux parcs éoliens sont en phase de préparation de travaux au 31 décembre 2011 pour une puissance cumulée de plus de 32 MW bruts.

Ces parcs éoliens sont situés en France Métropolitaine :

- Eole la Motelle construit son parc de 24 MW dans les Ardennes (voir ci-dessous la séparation avec Ailenergie),
- Eole Maxent construit son parc de 6 MW en Ile-et-Vilaine,
- Eole Balazé 2 construit une éolienne de 2,3 MW en Ile-et-Vilaine.

Ces 3 centrales sont, au 31 décembre 2011, détenues majoritairement par AÉROWATT Energies, dans le cadre de la finalisation de la troisième tranche d'investissements du programme du même nom (Voir D – 'La recherche de financements nécessaires à la réalisation des projets du Groupe' ci-après).

Les contrats machines pour ces 3 projets ont été sécurisés en fin d'année 2011 auprès de deux fournisseurs qui assureront également la maintenance des installations.

Les négociations pour la finalisation des financements bancaires, en complément des apports en fonds propres, sont également en cours au 31 décembre 2011.

2. La séparation des activités avec Ailenergie

Au cours de l'exercice 2011, AÉROWATT et Ailenergie, partenaire Ardennais depuis 2006, ont décidé de séparer leurs activités et de se répartir les projets développés en commun.

AÉROWATT a ainsi racheté à Ailenergie :

- la totalité des titres d'Eole La Motelle (24 MW) et cédé la totalité des titres qu'elle détenait dans Eole Mont de Saint Loup (26 MW),
- la totalité des titres d'Eole Les Buissons (projet de 18 MW) et cédé la totalité des titres qu'elle détenait dans Eole Pays d'Yvois (projet de 16 MW).

Une structure commune, Eole Mont de Gerson, a été dissoute et liquidée d'un commun accord.

Le litige qui portait sur la facturation en 2008 de 320 milliers d'euros de bonus d'AÉROWATT à Eole Mont de Gerson a été soldé dans le cadre d'un protocole, par l'émission par AÉROWATT d'un avoir pour le même montant, compensé en partie par la reprise de la provision pour risques qui avait été comptabilisée pour 50 % du montant.

Pour les impacts dans les comptes au 31 décembre 2011 de ces opérations, le lecteur se reportera aux points II. F. et G. des Comptes consolidés, plus précisément dans les parties traitant des 'Ecart d'acquisition' et du 'Résultat exceptionnel'.

3. Le dépôt des candidatures à l'appel d'offres éolien terrestre dans les DOM-TOM

Le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables en France : 23 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, 50 % dans les DOM. Ce programme implique une réelle accélération dans la construction de centrales de production d'énergies renouvelables, parfois difficilement compatible avec les textes en vigueur.

La Commission de Régulation de l'Energie, sous l'égide du Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer, a lancé en novembre 2010 un appel d'offres portant sur l'installation d'éoliennes en Outre-mer d'une capacité maximale de 95 MW, à répartir entre des projets équipés de dispositifs de stockage d'énergie électrique et de prévision de production, en Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et en Corse.

AÉROWATT, forte de son expérience en Outre-mer et des études qu'elle a déjà menées sur le stockage d'énergie soit sur batterie d'accumulateurs, soit sous forme hydraulique, a naturellement décidé de participer à cet appel d'offres.

Dans ce cadre, AÉROWATT a déposé, en mai 2011, 7 dossiers, d'une puissance cumulée de 40 MW pour des projets situés à en Guadeloupe (4 projets), à La Réunion (2 projets) et en Martinique.

Ces projets portent principalement sur des centrales éoliennes combinant diverses technologies : des éoliennes de plus grande puissance que celles utilisées jusqu'alors par AÉROWATT sur ces éoliennes anticycloniques (1 MW contre 275 kW), un système de prévision du vent pour pouvoir anticiper sur la production et une technologie de stockage de l'électricité produite.

Pour plus de renseignements sur les technologies voir VII – 'Activité en matière de recherche et développement'.

Pour les résultats de l'appel d'offres, voir V – 'Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice'.

4. Les permis de construire et les recours

Au cours de l'exercice 2011, les équipes d'AÉROWATT ont déposé trois permis de construire dans les DOM d'une puissance cumulée de 9,5 MW pour un projet à La Réunion et deux autres en Guadeloupe.

En métropole, 2 permis éoliens représentant 30 MW ont été obtenus en 2011 et 3 permis de construire représentant 50 MW sont en instruction.

Le secteur de l'éolien en France métropolitaine fait l'objet d'une multiplication des actions contentieuses des décisions préfectorales en la matière (permis de construire et Zones de Développement de l'Eolien).

Au 31 décembre 2011, différents contentieux sont en cours, principalement pour des projets métropolitains :

- pour 5 permis de construire refusés au Groupe AÉROWATT pour une puissance cumulée de 48 MW. AÉROWATT a, à chaque fois, confié sa défense à son conseil pour défendre ses intérêts,
- pour 5 permis de construire accordés au Groupe AÉROWATT mais ayant fait l'objet de recours en annulation, pour une puissance cumulée de 56 MW. Là encore, AÉROWATT a, à chaque fois, confié sa défense à son conseil pour défendre ses intérêts.

Ces procédures retardent significativement le déroulé des projets.

5. La poursuite du développement des projets en France et à l'étranger

Dans un contexte réglementaire devenu très difficile (voir sur ce point IV – 'Facteurs de risques'), AÉROWATT a poursuivi ses efforts pour développer des projets éoliens en France (Métropole et DOM-TOM) en signant divers protocoles d'accord avec des propriétaires et en poursuivant ses démarches auprès des collectivités.

Les principaux projets d'AÉROWATT sont situés en Métropole (Ardennes – Bretagne – Normandie – Auvergne – Centre – Limousin), à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe.

AÉROWATT a également poursuivi les démarches engagées à l'île Maurice via ses filiales AÉROWATT Mauritius et Eole Plaine des Roches. Au cours de l'exercice 2011, les discussions se sont poursuivies pour finaliser l'ESPA (*Energy Supply Purchase Agreement* – contrat d'achat) avec le Central Electricity Board afin d'obtenir un tarif d'achat de l'électricité produite.

D. La recherche de financements nécessaires à la réalisation des projets du Groupe

1. AÉROWATT Energies : la finalisation du partenariat avec la Caisse des Dépôts

En octobre 2009, la société AÉROWATT a conclu avec la Caisse des Dépôts un partenariat se traduisant par la création de la société AÉROWATT Energies.

AÉROWATT Energies, détenue à 65 % par AÉROWATT et à 35 % par la Caisse des Dépôts, a notamment pour objet la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises, créées ou à créer, par tous moyens, ainsi que le développement, la construction, la promotion, la gestion et l'exploitation de tous biens mobiliers ou immobiliers, établissements ou sociétés ayant pour objet la production d'énergies renouvelables.

La collaboration avec la Caisse des Dépôts avait pour objectif d'atteindre une puissance totale de l'ordre de 60 MW dans le cadre d'un engagement financier maximal de la Caisse des Dépôts de 9 200 millions d'euros.

Pour rappel, en 2009, ce partenariat avait permis de financer partiellement la construction des projets photovoltaïques portés par Hélio Orange, Hélio Logistique, Hélio Florensac (centrales mises en service en 2010) et les projets éoliens portés par Eole Touongo et Eole Désirade 4 (centrales mises en service en 2009) représentant environ 11 MW. La prise de participation d'AÉROWATT Energies dans ces filiales s'était traduite par un apport de la Caisse des Dépôts de 2 764 millions d'euros en décembre 2009, dont 739 millions d'euros avaient été convertis en capital.

En juillet 2010, AÉROWATT et la Caisse des Dépôts ont décidé de mettre en place la deuxième tranche du programme, portant sur 20,2 MW et AÉROWATT Energies a ainsi pris des participations à

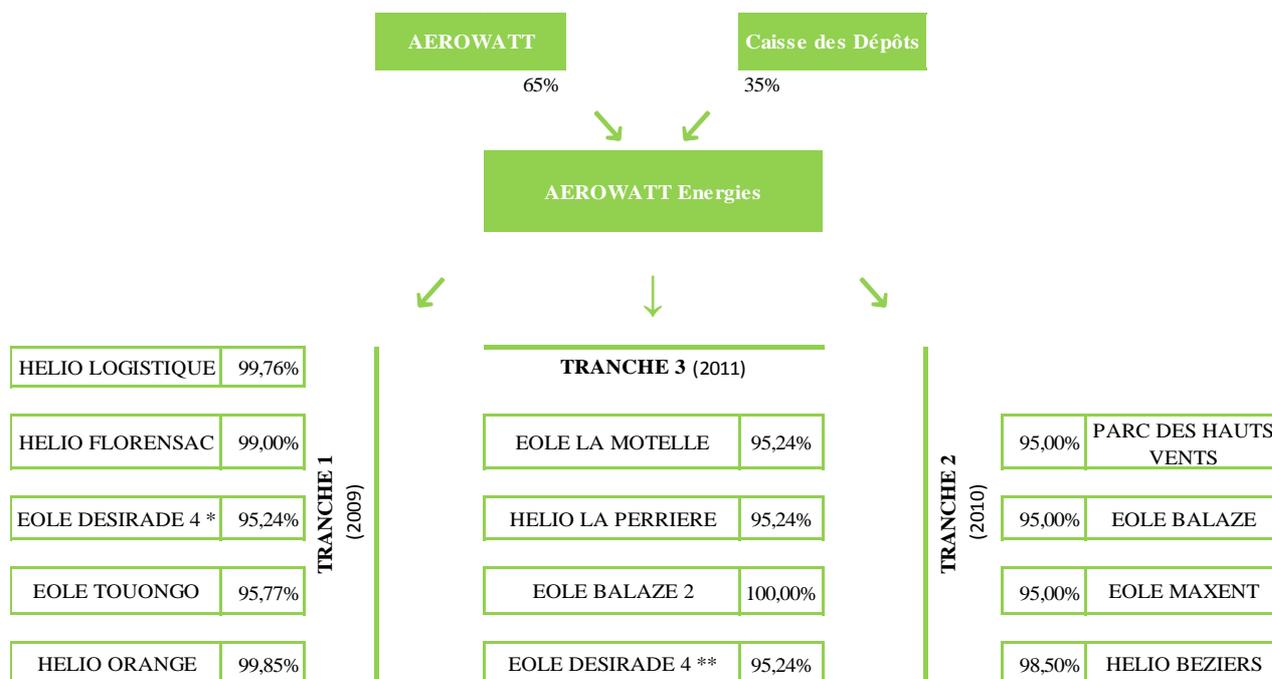
hauteur d'un minimum de 95 % du capital et des droits de vote dans de nouvelles sociétés de projet (Hélio Béziers, Parc des Hauts Vents, Eole Maxent, Eole Balazé).

Cette deuxième phase du programme s'est traduite par un apport complémentaire de la Caisse des Dépôts dans AÉROWATT Energies de 3 022 milliers d'euros fin juillet 2010, dont 134 milliers d'euros ont été convertis en capital.

En décembre 2011, la troisième et dernière tranche du programme a été mise en œuvre, portant sur une puissance de près de 30 MW. La Caisse des Dépôts a ainsi apporté dans AÉROWATT Energies une somme de 3 396 milliers d'euros.

Les opérations de restructuration ont ainsi porté sur les sociétés Eole La Motelle (éolien - Ardennes, 24 MW), Hélio La Perrière (photovoltaïque au sol – La Réunion, 3,35 MWc), Eole Désirade 4 (éolien – Guadeloupe, 6^{ème} machine, 275 kW), détenues à 95,24 % par AÉROWATT Energies, et le financement d'Eole Balazé 2 (éolien – Ile-et-Vilaine, 2,3 MW, détenue à 100 % par AÉROWATT Energies).

Au total, AÉROWATT Energies dénombre donc à fin 2011, 12 filiales ayant vocation à exploiter des projets photovoltaïques et éoliens en métropole et dans les DOM-TOM (dont 9 sont en exploitation et 3 projets éoliens en cours de construction au 31 décembre 2011), pour une puissance cumulée de plus de 61 MW.



* pour l'installation de 5 machines

** pour l'installation de la 6ème machine

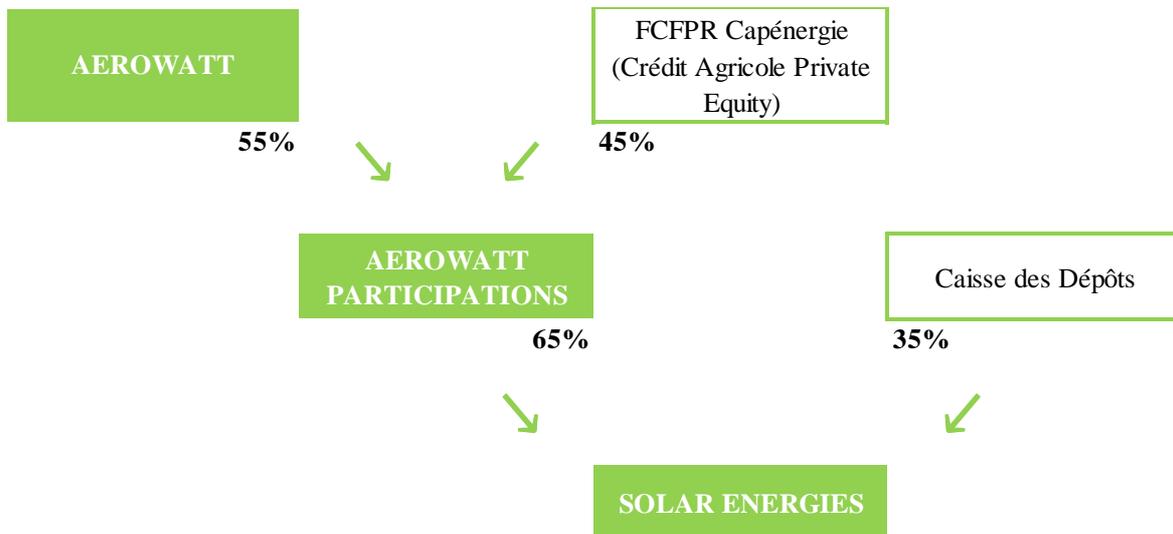
Le pourcentage non détenu directement par AÉROWATT Energies est détenu par AÉROWATT, ou concernant Parc des Hauts Vents par le partenaire du Groupe Zéphyr Energies Renouvelables.

AÉROWATT et la Caisse des Dépôts envisagent la signature d'un nouveau partenariat pour la période 2012 / 2015 dont les contours seront à préciser.

2. Solar Energies : la poursuite du partenariat avec la Caisse des Dépôts et Capénergie

Pour rappel en 2007, AÉROWATT a signé plusieurs accords pour appuyer son développement en matière photovoltaïque ayant conduit à :

- la création d'AÉROWATT Participations, société détenue à hauteur de 55 % par AÉROWATT et de 45 % par Capénergie (FCPR du Groupe Crédit Agricole Private Equity), qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés qui développent et exploitent des sites de production d'électricité provenant d'énergies renouvelables ; et
- l'acquisition par AÉROWATT Participations et la Caisse des Dépôts de Solar Energies, qu'elles détiennent respectivement à hauteur de 65 % et 35 %, qui est spécialisée dans l'énergie solaire.



De 2007 à 2009, Solar Energies et Apex BP Solar ont conclu des contrats cadres « Clés en main » d'ingénierie, de vente, de livraison, de montage et de mise en service de centrales solaires pour des centrales photovoltaïques en surimposition de toitures dans les Départements d'Outre-mer (Réunion, Guadeloupe et Guyane) pour une puissance totale maximale de 8,5 MWc, dont près de 6 MWc ont été réalisés. Apex BP Solar s'est ainsi vu confier des missions d'identification des sites, de signature des baux avec les propriétaires, d'obtention des autorisations administratives nécessaires, de conception du projet de construction et d'ingénierie, de raccordement au réseau public d'électricité et de fourniture des données de fonctionnement de la centrale une fois achevée.

En juin 2010, Solar Energies a signé avec Apex BP Solar un accord de transfert portant sur la cession à son profit de droits sur des projets photovoltaïques en développement en Outre-mer d'une puissance totale de 3,6 MWc.

Au total au 31 décembre 2011, 24 sites du programme Solar Energies sont mis en service, représentant plus de 9 MWc. L'énergie produite est vendue par Solar Energies.

L'investissement total en 2011 s'élève environ à 12 millions d'euros.

3. La signature de contrats clés en main de réalisation de centrales photovoltaïques

En 2011, AÉROWATT a signé 3 contrats clés en main de réalisation de centrales photovoltaïques avec des sociétés du groupe, portant sur une puissance totale de 1,3 MWc. Par ailleurs, une de ses filiales, Hélio L'R a également signé un contrat clés en main de réalisation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 0,1 MWc pour compte de tiers, cette centrale photovoltaïque est, au 31 décembre 2011, en cours de construction.

Le suivi de l'exploitation et de la maintenance de ces centrales sera également effectué par AÉROWATT.

III. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons des modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et consolidés et dans les méthodes d'évaluation retenues en 2011.

Pour information, nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2011 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

A. Circonstances empêchant la comparabilité des comptes consolidés

Il n'y a pas eu d'événements dans les comptes de 2011 pouvant empêcher la comparabilité des comptes avec ceux de 2010.

B. Le périmètre du Groupe AÉROWATT

Vous trouverez ci-dessous le descriptif de l'ensemble des filiales et participations du Groupe AÉROWATT au 31 décembre 2011.

Hormis les bureaux d'études comme Winergy ou Héliowatt (cette dernière société exploitant également des centrales photovoltaïques) et les holdings comme AÉROWATT Participations ou AÉROWATT Energies, les filiales et participations de la Société ont pour vocation d'exploiter des centrales éoliennes ou photovoltaïques.

AÉROWATT gère, quand elle les contrôle, au siège social, la comptabilité de ses filiales. Cette centralisation des comptabilités permet au Groupe de mieux maîtriser et d'uniformiser les procédures et méthodes comptables pour faciliter le contrôle interne de l'ensemble du Groupe.

Compte tenu des spécificités des dispositions réglementaires en Nouvelle-Calédonie, la tenue des comptes de la société AÉROWATT Nouvelle-Calédonie a été confiée à un cabinet comptable local en appui du service comptable d'AÉROWATT.

Le suivi de la trésorerie des filiales contrôlées par AÉROWATT est totalement centralisé au siège social depuis la fin de l'année 2006, sauf accord spécifique avec ses partenaires.

Ceci étant précisé, nous allons vous présenter le périmètre de consolidation des comptes clos au 31 décembre 2011.

1. Acquisitions, cessions et modifications de périmètre au cours de l'exercice 2011

- a. Dans le domaine éolien : créations, acquisitions, prises de participations et cessions de participations

Les créations

En 2011, une société a été créée par AÉROWATT et des personnes physiques à parts égales, en vue du développement d'un projet éolien citoyen : Parc éolien de Cassini (Creuse).

Les acquisitions et prises de participations

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- en mars 2011, l'acquisition par AÉROWATT du solde des 35 % du capital de la société ardennaise Eole Les Buissons, dans le cadre de la séparation des activités avec Ailenergie,
- en juillet 2011, l'acquisition par AÉROWATT du solde des 35 % du capital de la société ardennaise Eole la Motelle, dans le cadre de la séparation des activités avec Ailenergie.

Les cessions

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- en mars 2011, la cession par AEROWATT de 35 % du capital de la société ardennaise Eole Pays d'Yvois, dans le cadre de la séparation des activités avec Ailenergie,
- en juillet 2011, la cession par AEROWATT de 35 % du capital de la société ardennaise Eole Mont de Saint Loup, dans le cadre de la séparation des activités avec Ailenergie.

Les liquidations

Dans le cadre de la séparation des activités avec Ailenergie, la société Eole Mont de Gerson a été liquidée.

Les dilutions

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse des Dépôts, la détention à 100 % d'AÉROWATT dans le capital de la société Eole La Motelle a été diluée au profit d'AÉROWATT Energies (Voir sur ce thème II- D. 'La recherche de financements nécessaires à la réalisation des projets du Groupe' du présent rapport).

- b. Dans le domaine solaire : créations et prises de participations

Les créations

En 2011, aucune société n'a été créée en vue du développement de centrales photovoltaïques.

Les acquisitions et prises de participations

AEROWATT a acquis 0,01 % du capital des sociétés SNC Finansol 1 et SNC Finansol 2 qui détiennent les centrales photovoltaïques livrées clés en main en 2011 d'Aigues-Vives et de Veyrac et bénéficie d'une option d'achat sur la totalité du capital de ses sociétés.

Les dilutions

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse des Dépôts, la détention à 100 % d'AÉROWATT dans le capital d'Hélio La Perrière a été diluée au profit d'AÉROWATT Energies. (Voir sur ce thème II- D. 'Recherche de Financements' du présent rapport).

Il est également à noter que le pourcentage de détention d'AÉROWATT dans Hélio Cognocoli est passé de 100 % à 26 % suite à une augmentation de capital ayant permis à des tiers d'investir dans cette société.

2. Précisions sur les choix de consolidation

Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

L'ensemble des filiales d'AÉROWATT a été consolidé et, selon les cas, il a été procédé à une intégration globale, proportionnelle, ou à une mise en équivalence, étant toutefois précisé les points suivants :

- la SNC Eolienne Petit Canal n°1, dont le transfert des parts a été finalisé en 2007, a été considérée comme contrôlée par le co-associé et traitée en conséquence comme société mise en équivalence, la gérance étant assurée par SIIF Energies Outre Mer ;
- conformément aux pactes d'associés définissant un contrôle partagé, les sociétés suivantes sont consolidées en intégration proportionnelle : la SARL Centrale Eolienne Plan du Pal à 49 %, la SAS Hélio TAM à 40 % ainsi que la SAS Parc Eolien de Cassini à 50 %.

AÉROWATT a acquis, sur 2010, 5 % des parts de la société Parc de la Haute Chèvre, et, sur 2011, 0,01 % des parts des SNC Finansol 1 et Finansol 2. AÉROWATT n'ayant pas d'influence notable sur ces sociétés, celles-ci ne sont pas consolidées.

A ces remarques près, toutes les filiales contrôlées à plus de 50 % par AÉROWATT ont été intégrées selon les règles de l'intégration globale.

Les sociétés suivantes sont mises en équivalence : SNC Eolienne Petit Canal n°1, SARL Parc de la Renardière et SAS Hélio Cognocoli.

AÉROWATT détenait au 31 décembre 2011, directement ou indirectement, les titres des sociétés éoliennes suivantes :

	Nom de la filiale	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
Guadeloupe	SNC Eole Marie Galante	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole La Montagne	99,80%	99,80%	Intégration Globale
	SARL Eole Morne Constant	99,80%	99,80%	Intégration Globale
	SAS Eole Fonds Caraïbes	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Grand Maison	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Terre de Bas	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Désirade 4 *	66,67%	100,00%	Intégration Globale
	SNC Eolienne Petit Canal n°1	50,00%	50,00%	Mise en Equivalence
	SARL Eole Gardel	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Martinique	SARL Eole Morne Carrière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Miquelon	SARL Eole Miquelon	100,00%	100,00%	Intégration Globale

	Nom de la filiale	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
Nouvelle-Calédonie	SARL Aérowatt Nouvelle-Calédonie	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Kafeate	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Kafeate II	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Touongo *	66,71%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Yaté	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Poya	100,00%	100,00%	Intégration Globale
La Réunion	SARL Eole La Perrière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Paindrey	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Malécage	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Métropole	SNC Eole Désirade	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Sorbon	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Les Buissons	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SAS Eole La Motelle *	66,67%	100,00%	Intégration Globale
	SNC Eole Plan du Pal	99,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Centrale Eolienne du Plan du Pal	49,00%	49,00%	Intégration Proportionnelle
	SARL Eole Balazé *	66,75%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Balazé 2 *	65,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Winergy	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Concoret	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Baguer Pican La Boussac	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Le Petit Fougeray	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Saint Ouen La Rouerie	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Brocéliande	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Maxent *	66,75%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Parc de la Renardière	33,33%	33,33%	Mise en Equivalence
	SA Valeco SPE	66,00%	66,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Pierrefitte-es-Bois	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SAS Aérowatt Energies **	65,00%	65,00%	Intégration Globale
	SARL Parc des Hauts Vents *	61,75%	95,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Les Patoures	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Cote du Moulin	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Moulin Tizon	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole La Campagne Dunoise (ex Eole Charpentier)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SAS Parc éolien de Cassini	50,00%	50,00%	Intégration Proportionnelle	
SARL Parc de la Haute Chèvre	5,00%	5,00%	Non consolidée	
International	Aérowatt Mauritius	85,00%	85,00%	Intégration Globale
	Eole Plaine des Roches	85,00%	85,00%	Intégration Globale

*Sociétés détenues majoritairement par Aérowatt Energies

**Société holding détenant des sociétés exploitant des centrales éoliennes et solaires

AÉROWATT détenait au 31 décembre 2011 les titres des sociétés photovoltaïques suivantes :

	Nom de la filiale	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
Métropole	SAS Solar Energies *	35,75%	35,75%	Intégration Globale
	SAS Aéro watt Participations	55,00%	55,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio Florensac **	65,35%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio Logistique **	65,08%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio Orange **	65,05%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Héliowatt	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio Béziers **	65,53%	65,53%	Intégration Globale
	SARL Hélio PACA	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio L'R	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SAS Héliotam	40,00%	40,00%	Intégration Proportionnelle
	SARL Hélio 21 (ex Hélio Ajaccio)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Nouvelle - Calédonie	SARL Hélio Panc	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio Témala	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Guadeloupe	SARL Hélio Fonds Caraïbes (ex Eole Bel Air)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
La Réunion	SARL Hélio Saint Benoît	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Hélio La Perrière **	66,67%	100,00%	Intégration Globale
Corse	SAS Hélio Cognocoli	26,00%	26,00%	Mise en équivalence
	SARL Hélio Toiture Corse	70,00%	70,00%	Intégration Globale

* Solar Energies est détenue à 65% par AEROWATT Participations

**Sociétés détenues majoritairement par Aéro watt Energies

Pour une vision d'ensemble, le lecteur se reportera à l'organigramme juridique du Groupe (voir Annexe 1 du présent rapport de gestion).

C. Les données des comptes consolidés de l'année 2011

1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont fait l'objet d'un rapport de nos commissaires aux comptes, joint au présent rapport annuel.

Pour les principes et méthodes comptables, le lecteur pourra se reporter aux Annexes des comptes consolidés jointes au rapport annuel.

a. Principaux postes du compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	Var	Var %
Chiffre d'affaires vente d'énergie	20 643,3	14 515,5	6 127,9	42,2%
Chiffre d'affaires études et divers	6 852,1	2 679,5	4 172,6	155,7%
Chiffre d'affaires consolidé	27 495,5	17 195,0	10 300,5	59,9%
Production immobilisée	1 457,2	4 227,2	-2 770,0	-65,5%
Production totale	28 952,6	21 422,2	7 530,4	35,2%
Résultat d'exploitation	5 159,4	2 775,6	2 383,8	85,9%
Résultat financier	-6 802,5	-3 739,0	-3 063,5	81,9%
Résultat exceptionnel	187,3	1 860,7	-1 673,4	-89,9%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 951,8	622,5	-2 574,3	-413,5%
Résultat net part du groupe	-1 784,3	439,7	-2 224,0	-505,8%
<i>En complément des chiffres ci-dessus, nous présentons ci-dessous l'EBITDA (non issu des normes comptables françaises) qui constitue un indicateur dont l'usage est largement répandu :</i>				
EBITDA*	13 381,1	10 775,8	2 605,3	24,2%
EBITDA retraité**	14 523,0	10 710,8	3 812,2	35,6%

*EBITDA = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et aux provisions - retraitements subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel.

**EBITDA retraité des reprises et dotations aux provisions = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements - retraitement subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel. L'EBITDA retraité est communiqué afin de présenter un agrégat net des reprises et dotations aux provisions au titre des impacts des abandons et résolutions des litiges.

L'EBITDA ne peut être assimilé au résultat d'exploitation, au résultat net ou au flux de trésorerie découlant de l'exploitation et ne saurait être employé comme un indicateur de profitabilité ou de liquidité passée ou future du Groupe.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires net consolidé s'est élevé à 27 495 471 euros contre 17 195 013 euros au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaires comprend :

- le chiffre d'affaires issu de la vente d'électricité (représentant 75 % en 2011 du chiffre d'affaires total), produite grâce aux centrales éoliennes et photovoltaïques du Groupe,
- le chiffre d'affaires issu de prestations de services réalisées en externe, incluant principalement la réalisation de contrats clés en main hors Groupe pour lesquels le chiffre d'affaires a été constaté à l'avancement, soit 6 717 milliers d'euros sur 2011 (contre 1 581 milliers d'euros en 2010).

Pour plus d'informations sur l'évolution du chiffre d'affaires par société, voir partie 'F. Activité des filiales et participations : chiffre d'affaires et résultats par société.'

En milliers d'euros	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois	Var %
Vente d'énergie	20 643,3	14 515,5	42,2%
Vente de crédits carbone	176,5	112,5	56,9%
Prestations de services	6 635,6	2 552,0	160,0%
Autres	40,1	15,1	165,6%
Total chiffre d'affaires	27 495,5	17 195,0	59,9%

La production immobilisée s'est élevée en 2011 à 1 457 165 euros contre 4 227 184 euros sur 2010. La production immobilisée correspond aux coûts internes et externes relatifs à la phase de développement des projets du Groupe.

Sur 2011, la production immobilisée (en diminution par rapport à 2010) est impactée par la baisse du développement solaire (liée aux changements de réglementation) et la hausse des contrats clés en main hors Groupe, ainsi que la reprise des coûts de développement activés à fin 2010 sur des projets abandonnés pour un total de – 1 167 milliers d'euros, compensée en partie par les reprises des provisions pour risques et charges (760 milliers d'euros).

Ces éléments de production, ajoutés au chiffre d'affaires, constituent la production totale du Groupe. Ainsi, la production totale est égale à 28 952 636 euros sur 2011 contre 21 422 197 euros sur 2010.

Après prise en compte des autres produits (retraitement des centrales correspondant à l'étalement sur la durée d'amortissement de la centrale des subventions et aides fiscales définitivement acquises, et facturation des garanties productibles), des reprises sur provisions et des transferts de charges, le poste Produits d'exploitation totalise 36 994 316 euros (contre 27 611 448 euros sur 2010).

Les charges de personnel s'élèvent à 3 457 378 euros contre 3 434 579 euros sur 2010.

L'effectif moyen du Groupe de l'année 2011 s'élève à 46 personnes contre 49 personnes sur 2010. (Pour plus d'informations, voir XII - 'Rapport social').

Les charges d'exploitation atteignent un total de 31 834 953 euros contre 24 835 879 euros en 2010.

Le résultat d'exploitation ressort à 5 159 363 euros au 31 décembre 2011 contre 2 775 569 euros au 31 décembre 2010.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier pour (6 802 481) euros (principalement des charges d'intérêts sur emprunts), il s'établit à (1 643 118) euros contre (963 456) euros en 2010.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 187 288 euros contre 1 860 686 euros à fin 2010,
- des charges et produits d'impôts de 38 829 euros,
- de la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence de (235 809) euros contre (53 327) euros à fin 2010,
- et des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition de (298 983) euros,

le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se solde par une perte comptable de (1 951 793) euros contre un bénéfice comptable de 622 549 euros au 31 décembre 2010.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à (167 476) euros et le résultat net part du groupe est déficitaire à hauteur de (1 784 317) euros. Les intérêts minoritaires s'élevaient à 182 874 euros en 2010 et le résultat net part du groupe affichait un bénéfice de 439 675 euros.

b. Principaux postes du bilan consolidé

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé	235 862,1	232 988,3
Actif circulant	26 351,6	30 710,3
Total actif	262 213,7	263 698,6
Capitaux propres (part du groupe)	27 842,2	29 761,2
Intérêts minoritaires	1 267,1	1 254,6
Autres fonds propres	297,9	250,0
Provisions pour risques et charges	3 850,6	3 525,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159 236,2	126 148,1
Autres dettes	14 781,5	43 785,5
Aides fiscales et subventions constatées d'avance non remboursables	54 938,2	58 973,9
Total passif	262 213,7	263 698,6

À l'actif, l'actif immobilisé s'élève au 31 décembre 2011 à 235 862 122 euros, dont 207 770 175 euros représentant la valeur nette des centrales et 17 780 301 euros les immobilisations en cours.

L'actif circulant s'élève à 26 351 564 euros dont :

- stocks : 33 414 euros ;
- clients et comptes rattachés : 6 563 283 euros ;
- autres créances et comptes de régularisation : 9 963 880 euros ;
- valeurs mobilières de placement : 4 209 193 euros ;
- disponibilités : 5 581 794 euros.

Au passif, les capitaux propres représentent 29 109 280 euros, dont :

- résultat consolidé : (1 784 317) euros ;
- intérêts minoritaires : 1 267 069 euros.

Une avance remboursable (Oséo) a été constatée en autres fonds propres pour 297 860 euros.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 850 644 euros concernant notamment les provisions sur risques comptabilisées sur les projets en développement pour 994 002 euros et les provisions pour risques des titres mis en équivalence pour 1 858 483 euros.

Les dettes représentent 174 017 712 euros (169 933 543 euros à fin 2010), incluant :

- 159 236 168 euros d'emprunts et dettes financières, dont 148 103 934 euros d'emprunts bancaires (dont emprunts en crédit-bail et concours bancaires courants) (contre 126 148 092 euros, dont 119 334 910 euros d'emprunts bancaires à fin 2010),
- 5 842 023 euros de dettes sur immobilisations (contre 34 951 628 euros à fin 2010).

Les aides fiscales et subventions définitivement acquises pour la construction des centrales représentent 54 938 190 euros.

Le total du bilan atteint 262 213 686 euros au 31 décembre 2011 contre 263 698 563 euros au 31 décembre 2010.

Ces éléments sont détaillés dans l'Annexe des comptes consolidés.

2. Situation d'endettement du Groupe au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre de chaque année, la dette nette du Groupe était de :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Total emprunts et dettes financières	159 236,2	126 148,1	101 607,6
Autres dettes financières	-11 003,1	-6 628,1	-6 608,1
Total dette brute retraitée	148 233,1	119 520,0	94 999,4
VMP + disponibilités	9 791,0	14 862,2	11 650,4
Comptes de réserves au service de la dette	2 931,0	1 857,5	0
VMP + disponibilités retraitées	12 722,0	16 719,7	11 650,4
Dette Nette	135 511,1	102 800,2	83 349,0

Le retraitement effectué en 2011 sur les autres dettes financières pour 11 003 milliers d'euros concerne principalement les comptes courants détenus par les partenaires dans AéroWatt Participations (Crédit Agricole Private Equity - CAPE), Solar Energies (Caisse des Dépôts - CDC) et AéroWatt Energies (CDC), non considérés dans l'endettement. Ces retraitements effectués également sur 2010 et 2009 s'élevaient respectivement à 6 628 milliers d'euros et 6 608 milliers d'euros.

Le retraitement effectué dans le tableau ci-dessus sur les disponibilités, pour 2 931 milliers d'euros sur 2011 (1 858 milliers d'euros sur 2010), correspond aux comptes de réserves bloqués au service de la dette au profit des établissements bancaires dans le cadre de la mise en force des emprunts, jusqu'au remboursement intégral des emprunts concernés, ils sont comptabilisés en 'Immobilisations financières'.

La hausse de la dette nette s'explique par :

- les décaissements liés aux investissements en équipements éoliens et solaires (46 millions d'euros) qui ont été financés principalement par la souscription de nouveaux emprunts et la réalisation de tirages complémentaires sur des emprunts contractés en 2010, représentant un total de 38 068 milliers d'euros, dont :
 - o 37 068 milliers d'euros au titre des emprunts souscrits en 2011 et des tirages complémentaires réalisés sur les emprunts en préfinancement des centrales. Les emprunts bancaires mis en force sur 2011, et passés en long terme sur des durées de 12 à 18 ans, s'élèvent à un total de 55 102 milliers d'euros (dont 33 082 milliers d'euros en crédits-relais à fin 2010),
 - o mise en place d'un prêt moyen terme d'une durée de 4 ans sur AÉROWATT pour 1 million d'euros,
- compensés en partie par :
 - o les remboursements effectués sur 2011 pour 7 748 milliers d'euros sur les emprunts bancaires et 746 milliers d'euros sur les emprunts en crédit-bail.

Le tableau ci-dessous détaille les ratios dettes nettes / fonds propres pour les années 2011, 2010 et 2009 :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dettes brute retraitée sans recours	118 182,8	87 240,3	56 320,5
Dettes brute retraitée avec recours	30 050,3	32 279,7	38 678,9
Total dettes brute retraitée**	148 233,1	119 520,0	94 999,4
VMP + disponibilités retraitées **	12 722,0	16 719,7	11 650,4
Dettes nette	135 511,1	102 800,2	83 349,0
<i>Dont dettes nette avec recours</i>	<i>24 028,1</i>	<i>25 725,6</i>	<i>34 066,6</i>
<i>% dettes nette sans recours sur Aéro watt</i>	<i>82%</i>	<i>75 %</i>	<i>59 %</i>
Fonds propres*	29 407,1	31 265,8	27 316,5
Fonds propres* et Aides fiscales et subventions définitivement acquises	84 345,3	90 074,7	95 137,8
Dettes nette / Fonds propres	461 %	329 %	305 %
Dettes nette / Fonds propres* et Aides définitivement acquises	161 %	114 %	88 %

* Fonds propres y compris intérêts minoritaires et autres fonds propres

** Retraitement des comptes courants détenus par les partenaires en 2011&2010&2009, et des comptes de réserves au service de la dette en 2011&2010

Pour plus d'informations sur l'endettement financier : voir Annexes aux comptes consolidés (Chapitre 4 du présent rapport).

Sur ce point, voir également ci-dessous IV-C du présent rapport de gestion 'Facteurs de risques - Risques Financiers'.

3. Les engagements hors bilan : nantissements, cautions et autres engagements

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- des cautions données par la Société au profit des établissements bancaires, en garantie de l'endettement de ses filiales (représentant 17 793 milliers d'euros au 31 décembre 2011) ;
- des engagements de retraite.

Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 (normes comptables françaises) :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avals, cautions et autres garanties donnés	0	0
Engagement en matière de retraite	29	26
Autres engagements donnés : sûretés réelles	0	0
Engagements donnés	29	26

Le tableau ci-dessous présente les engagements reçus par le Groupe au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 (normes comptables françaises) :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avals, cautions et autres garanties reçus	67	85
Autres engagements reçus	0	0
Engagements reçus	67	85

A la connaissance de la Société, les actions de la Société ne sont pas nanties.

Pour plus d'informations sur l'endettement financier, et les engagements hors bilan, voir Annexes aux comptes consolidés (Chapitre 4 du présent rapport).

D. Les comptes annuels 2011 : examen de la situation financière et des résultats de la société AÉROWATT

1. Rappel sur les méthodes utilisées

Le lecteur se reportera pour rappel au III – 'Présentation des états financiers du Groupe' du présent rapport de gestion et à l'annexe des comptes annuels.

2. Circonstances empêchant la comparabilité des comptes sociaux

Il n'y a pas eu d'événement dans les comptes de 2011 pouvant empêcher la comparabilité des comptes avec ceux de 2010.

3. Les changements de présentation et de méthode comptable

Les comptes n'ont pas fait l'objet de changement de présentation ni de changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent. Les annexes des comptes sociaux clos au 31 décembre 2011 mentionnent toutes précisions utiles sur la présentation des états financiers et les règles et méthodes comptables.

4. Les principaux postes du compte de résultat

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat de l'exercice.

Le tableau ci-dessous représente les principaux agrégats du compte de résultat :

En milliers d'euros	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	Var	Var %
Vente de marchandises	209,4	119,7	89,8	75%
Production vendue	21 720,3	32 548,1	-10 827,7	-33%
Chiffre d'affaires net	21 929,8	32 667,7	-10 738,0	-33%
Production stockée	-335,0	1 868,3	-2 203,3	-118%
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 949,8	612,2	1 337,5	218%
Subventions d'exploitation	105,3	0,0	105,3	n/a
Autres produits	4,4	1,3	3,0	228%
Produits d'exploitation	23 654,2	35 149,6	-11 495,4	-33%
Achats de marchandises	-162,0	-8,3	-153,7	1843%
Variation de stocks de marchandises	-0,1	11,3	-11,4	-101%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,0	0,0	0,0	n/a
Autres achats et charges externes	-14 193,9	-28 223,4	14 029,5	-50%
Impôts et taxes	-271,6	-282,2	10,6	-4%
Charges salariales	-3 167,1	-3 127,0	-40,1	1%
Dotations aux amortissements et provisions	-765,0	-1 025,6	260,6	-25%
Autres charges	-314,8	-0,1	-314,7	n/a
Charges d'exploitation	-18 874,5	-32 655,4	13 780,9	-42%
Résultat d'exploitation	4 779,7	2 494,2	2 285,5	92%
Résultat financier	-2 900,9	-1 314,5	-1 586,4	121%
Résultat exceptionnel	410,3	1 966,6	-1 556,3	-79%
Impôts sur les sociétés	26,7	66,5	-39,7	-60%
Résultat net	2 315,8	3 212,8	-896,9	-28%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 21 929 774 euros (dont 209 446 euros de ventes de marchandises) contre 32 667 739 euros pour l'exercice précédent (dont 119 663 euros de ventes de marchandises), soit une baisse de 33 % s'expliquant principalement par :

- l'impact des prestations constatées à l'avancement sur les contrats de réalisation de centrales photovoltaïques clés en main représentant un chiffre d'affaires de 16 788 milliers d'euros sur 2011 contre 23 320 milliers d'euros sur 2010,
- l'impact en 2010 de la facturation liée au solde du marché de travaux au titre de la construction de la centrale solaire d'Hélio Orange, représentant 5 482 milliers d'euros de chiffre d'affaires sur 2010.

La production stockée s'élève à (335 028) euros, contre 1 868 312 euros en 2010. La baisse constatée est liée à :

- des abandons de projets en développement représentant un impact de - 836 milliers d'euros et compensés en partie par des reprises de provisions pour risques (+ 538 milliers d'euros),
- des projets constatés en chiffre d'affaires (développement ou clés en main) pour - 696 milliers d'euros d'impact sur la production stockée.

Le poste reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges s'élève à 1 949 769 euros sur 2011 (contre 612 239 euros sur 2010) incluant 1 082 476 euros de reprises sur provisions pour risques et charges et 536 679 euros de reprises sur provisions sur créances clients.

Les produits d'exploitation s'élèvent au total à 23 654 192 euros contre 35 149 619 euros sur 2010.

Les achats de marchandises sont de 161 998 euros, et les variations de stocks de 95 euros.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 14 193 887 euros (contre 28 223 363 euros sur 2010), en baisse par rapport à fin 2010 (- 50 %) en lien avec la baisse du chiffre d'affaires.

Les impôts et taxes sont de 271 567 euros contre 282 179 euros sur 2010.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 200 896 euros contre 2 013 463 euros à fin 2010 (Voir sur ce point XII – 'Rapport social').

Le montant des charges sociales atteint 966 214 euros, contre 1 113 556 euros sur 2010 qui incluaient 80 milliers d'euros de charges sociales sur stocks options et actions gratuites de 2008 à 2010 et 73 milliers d'euros d'intéressement.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 764 993 euros incluant 651 394 euros de dotations aux provisions pour risques et charges.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 18 874 499 euros contre 32 655 377 euros sur 2010.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 4 779 693 euros contre 2 494 242 euros au 31 décembre 2010.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte de (2 900 917) euros de résultat financier, il s'établit à 1 878 776 euros, contre 1 179 760 euros sur 2010.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 410 328 euros, de l'impact des produits et charges d'impôts (pour un montant net de 26 727), le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se solde par un bénéfice comptable de 2 315 831 euros (contre 3 212 839 euros sur 2010).

5. Les principaux postes du bilan

Le total du bilan s'élève à 69 202 663 euros au 31 décembre 2011 contre 81 731 895 euros au 31 décembre 2010.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé	45 844,9	39 973,2
Actif circulant	23 357,8	41 758,7
Total actif	69 202,7	81 731,9
Capitaux propres	48 524,3	46 208,4
Avances conditionnées	297,9	250,0
Provisions pour risques et charges	1 086,7	1 517,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 946,2	11 490,5
Autres dettes	7 347,7	22 265,2
Total passif	69 202,7	81 731,9

a. À l'actif

L'actif immobilisé net représente 45 844 907 euros compte tenu de 45 665 992 euros d'immobilisations financières, incluant 5 350 420 euros de titres de participations et 40 137 638 euros de créances rattachées à des participations.

L'actif circulant s'élève à 23 357 757 euros, après prise en compte :

- des stocks et encours pour 5 041 432 euros,
- des avances et acomptes pour 609 517 euros,
- des clients et comptes rattachés pour 14 641 785 euros,
- des créances pour 613 161 euros,
- des valeurs mobilières de placement pour 1 995 731 euros,
- des disponibilités pour 399 002 euros,
- des charges constatées d'avance pour 57 130 euros.

b. Au passif

Après prise en compte du résultat de 2 315 831 euros, les capitaux propres représentent 48 524 264 euros. Les autres fonds propres (avance remboursable) s'élèvent à 297 860 euros.

Le montant des provisions pour risques et charges est de 1 086 667 euros.

Les dettes s'élèvent à 19 293 873 euros, dont :

- 11 920 223 euros d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, composé de lignes de crédit court terme, du prêt de développement participatif de 3 millions d'euros accordé par Oséo en 2010 (prêt long terme sur 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans, au taux fixe de 5 %), et d'un prêt moyen terme souscrit en juillet 2011 pour un total de 1 million d'euros d'une durée de 4 ans,
- 25 962 euros d'emprunts et dettes financières divers,
- 2 401 104 euros de dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- 3 337 217 euros de dettes fiscales et sociales,
- 44 370 euros de dettes sur immobilisations,
- 490 657 euros d'autres dettes,
- et 1 074 341 euros de produits constatés d'avance.

6. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 315 830,88 euros, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	2 315 830,88 €
- 5 % du solde ci-dessus à la réserve légale	115 791,54 €
- Le solde au Report à nouveau, soit	2 200 039,34 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges, au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant 3 832 euros.

8. Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 3 du présent rapport de gestion).

E. Activité des filiales et participations : chiffre d'affaires et résultats par société

1. Présentation générale et difficultés rencontrées dans l'activité au cours de l'exercice 2011

De manière générale, et comme en 2010, l'année 2011 marque encore la montée en puissance de la production des centrales photovoltaïques et des centrales éoliennes métropolitaines mises en service en 2010 et 2011, expliquant la hausse de 42 % du chiffre d'affaires vente d'énergie du Groupe passant de 14 515 477 euros sur 2010 à 20 643 331 euros sur 2011.

Ainsi, alors qu'en 2010, le chiffre d'affaires vente d'énergie total du photovoltaïque s'élevait à 4 157 390 euros, l'exercice 2011 se solde par un chiffre d'affaires solaire de 8 391 133 euros, porté par les centrales de :

- Solar Energies en Outre-mer (40 % de la production solaire), de nouvelles centrales, ayant été mises en service sur 2011,
- Hélios La Perrière à La Réunion mise en service en 2011 (9 % de la production solaire),
- et, en métropole (50 %), les centrales d'Hélios Orange, Hélios Florensac, Hélios Logistique, Hélios Béziers en année pleine sur 2011, ainsi que les centrales de Hélios PACA et Hélios TAM mises en service en fin d'année 2011.

La branche photovoltaïque génère ainsi pour la première année près de 40 % des revenus du Groupe.

L'exercice 2011 est également marqué par la montée en puissance des centrales éoliennes de métropole suite à la mise en service de la centrale éolienne Parc des Hauts Vents et à l'effet année pleine des centrales mises en service sur 2010. Ainsi la production des centrales éoliennes de métropole représente 47 % du chiffre d'affaires vente d'énergie éolienne du Groupe en 2011 (contre 37 % en 2010) s'expliquant notamment par la mise en service sur l'année des centrales de Plan du Pal, Balazé et Sorbon. Cependant, l'activité éolienne de l'année 2011 a été globalement impactée par un vent inférieur au nominal notamment en Métropole, malgré une amélioration en fin d'année.

La production éolienne en Outre-mer est restée globalement stable, malgré des disparités selon les zones géographiques : la hausse de la production dans les Caraïbes est compensée par une baisse de la production à La Réunion (année peu ventée) et en Nouvelle-Calédonie.

Depuis la mise en exploitation de ses premières centrales, AÉROWATT attache une importance particulière au suivi de la production. Depuis 2010, le Groupe a renforcé son service Exploitation et a pu mettre en place un système de supervision informatique pour suivre à distance, à chaque instant, la production des centrales. Le service, restructuré, est devenu une Direction au cours de l'exercice 2011.

2. Les chiffres d'affaires totaux

En 2011, le chiffre d'affaires des sociétés du Groupe AÉROWATT est composé principalement du chiffre d'affaires vente d'énergie des centrales éoliennes pour 59 % et pour 41 % par la vente d'énergie d'origine photovoltaïque.

En hausse de 42 % par rapport à 2010, cette forte progression reflète le développement global du parc en exploitation et tout particulièrement l'essor des implantations en France Métropolitaine et de la branche photovoltaïque.

Cette amélioration du chiffre d'affaires vente d'énergie cache cependant des disparités selon les zones géographiques.

Vous trouverez ci-dessous les chiffres d'affaires totaux 2011, détaillés par activité, secteur géographique et filiale :

En euros		Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010
EOLIEN	Guadeloupe	SNC Eole Marie Galante	225 072	215 152	9 920
		SARL Eole La Montagne	346 289	333 278	13 011
		SARL Eole Morne Constant	230 025	213 205	16 820
		SAS Eole Fonds Caraïbes	765 753	657 530	108 223
		SARL Eole Grand Maison	270 704	239 803	30 901
		SARL Eole Terre de Bas	374 801	299 004	75 797
		SARL Eole Désirade 4	631 366	779 938	-148 572
		SNC Eolienne Petit Canal n°1	76 650	196 189	-119 539
		SARL Eole Gardel	0	0	0
		Sous-total Guadeloupe	2 920 660	2 934 099	-13 439
	Martinique	SARL Eole Morne Carrière	129 531	129 630	-99
		Sous-total Martinique	129 531	129 630	-99
	Miquelou	SARL Eole Miquelon	140 367	121 165	19 202
		Sous-total Miquelon	140 367	121 165	19 202
	Nouvelle-Calédonie	SARL Aérowatt Nouvelle-Calédonie	871 660	903 187	-31 527
		SARL Eole Kafeate	594 670	679 799	-85 129
		SARL Eole Kafeate II	468 019	535 408	-67 389
		SARL Eole Touongo	678 475	658 750	19 725
		SARL Eole Yaté	0	0	0
		SARL Eole Poya	0	0	0
		Sous-total Nouvelle-Calédonie	2 612 824	2 777 144	-164 320
	La Réunion	SARL Eole La Perrière	932 161	1 321 277	-389 116
		SARL Eole Paindrey	0	0	0
		SARL Eole Malécage	0	0	0
		Sous-total Réunion	932 161	1 321 277	-389 116

En Guadeloupe, globalement le chiffre d'affaires vente d'énergie est en hausse par rapport à 2010 (année marquée par des conditions météorologiques peu favorables). Concernant la centrale de Désirade 4 (5 machines mises en service sur 2010 et 1 nouvelle sur 2011), le chiffre d'affaires vente d'énergie est passé de 352 milliers d'euros sur 2010 à 621 milliers d'euros sur 2011. Par ailleurs, le chiffre d'affaires 2010 comprenait 428 milliers d'euros de travaux de raccordement sur l'île de la Désirade pour le compte d'EDF.

En Nouvelle-Calédonie, la baisse du chiffre d'affaires total s'explique notamment par conditions météorologiques peu favorables ainsi que l'impact du cyclone Vania en début d'année sur les centrales situées à Prony (Aérowatt Nouvelle-Calédonie) et Touongo.

A La Réunion, le chiffre d'affaires vente d'énergie est en baisse de 29 % en raison de mauvaises conditions météorologiques sur 2011.

En euros		Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010	
EOLIEN	Métropole	SNC Eole Désirade ⁽¹⁾	0	0	0	
		SARL Eole Sorbon ⁽²⁾	854 208	463 493	390 715	
		SARL Eole Les Buissons	0	0	0	
		SAS Eole La Motelle	0	0	0	
		SNC Eole Plan du Pal ⁽¹⁾	0	0	0	
		SARL Centrale Eolienne du Plan du Pal ⁽²⁾⁽⁷⁾	2 858 908	2 602 595	256 313	
		SARL Eole Balazé ⁽²⁾	1 060 200	541 198	519 002	
		SARL Winergy	1 871	4 490	-2 619	
		SARL Eole Concoret	0	0	0	
		SARL Eole Bagger Pican La Boussac	0	0	0	
		SARL Eole Le Petit Fougeray	0	0	0	
		SARL Eole Saint Ouen La Rouerie	0	0	0	
		SARL Eole Brocéliande	0	0	0	
		SARL Eole Maxent	0	0	0	
		SARL Parc de la Renardière	2 307 104	2 269 026	38 078	
		SA Valeco SPE	1 471 515	1 538 701	-67 186	
		SARL Eole Pierrefitte-es-Bois	0	0	0	
		SARL Eole Les Patoures	0	0	0	
		SARL Eole Cote du Moulin	0	0	0	
		SARL Eole Moulin Tizon *	0	0	0	
		SARL Parc des Hauts Vents ⁽³⁾	1 017 529	0	1 017 529	
		SARL Parc de la Haute Chèvre ⁽³⁾	958 193	0	958 193	
		SARL Eole Balazé 2 *	0	0	0	
		SARL Eole La Campagne Dunoise (ex Eole Charpentier)	0	0	0	
		SAS Parc éolien de Cassini	0	0	0	
	Sous-total Métropole			10 529 528	7 419 503	3 110 025
	International	Aérowatt Mauritius	18 375	303 023	-284 648	
		Eole Plaine des Roches	0	0	0	
		Sous-total international			18 375	303 023

1) Centrale démantelée en 2009

2) Mise en service sur 1^{er} semestre 2010

3) Mise en service sur 1^{er} semestre 2011

4) Mise en service sur 2^{ème} semestre 2010

5) Mise en service sur 2^{ème} semestre 2011

6) Raccordements progressifs de centrales solaires sur l'année - Société dont le siège est en Métropole exploitant des centrales solaires situées en Outre-mer (Guyane, Réunion, Guadeloupe)

7) Exercice comptable 01/07/10-30/06/11

* exercice 2011 de plus de 12 mois

En Métropole, la hausse globale du chiffre d'affaires sur les centrales éoliennes s'explique principalement par l'effet année pleine des mises en service de 2010 (Centrale Eolienne de Plan du Pal

(intégrée proportionnellement dans les comptes consolidés à 49 %), Parc de la Renardière (société mise en équivalence à 33,33 % dans les comptes consolidés), Balazé et Sorbon), ainsi que les mises en service sur 2011 de la centrale Parc des Hauts Vents et Parc de la Haute Chèvre (société détenue à 5 % par AÉROWATT, non consolidée). Cependant, l'année 2011 a été marquée en métropole par un gisement éolien globalement déficitaire, toutes les centrales ayant des productions en-deçà de leurs objectifs, ce qui explique notamment la baisse du chiffre d'affaires sur la centrale de Valeco SPE.

A l'international, le chiffre d'affaires d'Aérowatt Mauritius est lié aux prestations de développement comptabilisées à l'avancement au titre du développement, réalisé conjointement avec AÉROWATT, de la centrale éolienne de Plaine des Roches. L'année 2010 étant la première année de constatation du chiffre d'affaires développement correspond à l'avancement réalisé depuis le début du développement du projet, l'année 2011 a été impactée par l'avancement annuel du projet, les discussions étant toujours en cours pour négocier un tarif d'achat.

En euros		Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010
SOLAIRE	Métropole	SAS Solar Energies ⁽⁵⁾	3 362 660	1 938 615	1 424 045
		SAS Aérowatt Participations	0	0	0
		SARL Héliowatt	1 631 552	119 128	1 512 424
		SARL Hélio Florensac ⁽²⁾	189 705	175 970	13 735
		SARL Hélio Logistique ⁽²⁾	1 368 736	1 060 154	308 582
		SARL Hélio Orange ⁽²⁾	1 602 350	985 261	617 089
		SARL Hélio Béziers ⁽⁴⁾	1 025 312	24 841	1 000 471
		SARL Hélio L'R	303 300	0	303 300
		SARL Hélio PACA ⁽⁵⁾	26 436	0	26 436
		SAS Hélio TAM * ⁽⁵⁾	27 982	0	27 982
		SARL Hélio 21 (ex Hélio Ajaccio)	0	327	-327
		Sous-total Métropole	9 538 033	4 304 296	5 233 737
	Nouvelle Calédonie	SARL Hélio Panc	0	0	0
		SARL Hélio Témala	0	0	0
		Sous-total Nouvelle-Calédonie	0	0	0
	La Réunion	SARL Hélio Saint Benoît	0	0	0
		SARL Hélio La Perrière ⁽⁴⁾ *	843 670	0	843 670
		Sous-total Réunion	843 670	0	843 670
	Guadeloupe	SARL Hélio Fonds Caraïbes (ex Eole Bel Air)	0	0	0
		Sous-total Guadeloupe	0	0	0
	Corse	SAS Hélio Cognocoli ⁽⁵⁾	116 007	0	116 007
		SARL Hélio Toiture Corse	0	0	0
		Sous-total Corse	116 007	0	116 007

1) Centrale démantelée en 2009

2) Mise en service sur 1^{er} semestre 2010

3) Mise en service sur 1^{er} semestre 2011

4) Mise en service sur 2^{ème} semestre 2010

5) Mise en service sur 2^{ème} semestre 2011

6) Raccordements progressifs de centrales solaires sur l'année - Société dont le siège est en Métropole exploitant des centrales solaires situées en Outre-mer (Guyane, Réunion, Guadeloupe)

7) Exercice comptable 01/07/10-30/06/11

* exercice 2011 de plus de 12 mois

La hausse du chiffre d'affaires des centrales solaires s'explique par l'effet année pleine des centrales mises en service sur 2010 en métropole (Hélio Florensac, Hélio Logistique, Hélio Orange sur le 1^{er} semestre 2010 et Hélio Béziers fin 2010) et en Outre-mer (Solar Energies), ainsi que les mises en service sur 2011 (Hélio La Perrière, Solar Energies et, en fin d'année, Hélio PACA, Hélio TAM (société intégrée proportionnellement à 40 % dans les comptes consolidés) ainsi que Hélio Cognocoli (société mise en équivalence à 26 %).

Par ailleurs, l'année 2011, a été marquée pour Héliowatt par la réalisation du contrat de fourniture des Héliophanes pour la construction des centrales solaires d'Hélio TAM, représentant un chiffre d'affaires prestations de services de 1 577 milliers d'euros. Quant à Hélio L'R, la société a conclu fin 2011 un contrat de réalisation d'une centrale photovoltaïque clés en main d'une puissance de 0,1 Mwc, constaté à l'avancement à fin 2011 (centrale encore en cours de construction).

3. Les résultats de l'exercice des sociétés du Groupe

Les sociétés (filiales et participations) du Groupe ont enregistré les résultats sociaux suivants :

En euros		Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010	Commentaires
EOLIEN	Guadeloupe	SNC Eole Marie Galante	105 530	356 410	-250 880	centrale en exploitation
		SARL Eole La Montagne	-159 089	156 085	-315 174	centrale en exploitation
		SARL Eole Morne Constant	3 628	-77 714	81 342	centrale en exploitation
		SAS Eole Fonds Caraïbes	35 795	-67 410	103 205	centrale en exploitation
		SARL Eole Grand Maison	-91 957	-126 683	34 726	centrale en exploitation
		SARL Eole Terre de Bas	31 007	-65 757	96 764	centrale en exploitation
		SARL Eole Désirade 4	42 594	-51 653	94 247	centrale en exploitation
		SNC Eolienne Petit Canal n°1	-496 435	-492 382	-4 053	centrale en exploitation / société mise en équivalence
		SARL Eole Gardel	-4 422	-3 543	-879	centrale en développement
	Sous-total Guadeloupe		-533 349	-372 647	-160 702	
	Martinique	SARL Eole Morne Carrière	-7 095	-11 998	4 903	centrale en exploitation
		Sous-total Martinique		-7 095	-11 998	4 903
	Miquelon	SARL Eole Miquelon	-116 158	-130 509	14 351	centrale en exploitation
		Sous-total Miquelon		-116 158	-130 509	14 351

En euros	Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010	Commentaires	
EOLIEN	Nouvelle-Calédonie	SARL Aérowatt Nouvelle-Calédonie	-1 105 479	-1 157 522	52 043	centrales en exploitation et bureau d'études
		SARL Eole Kafeate	-513 626	-478 058	-35 568	centrale en exploitation
		SARL Eole Kafeate II	-551 216	-519 672	-31 544	centrale en exploitation
		SARL Eole Touongo	-534 365	-106 563	-427 802	centrale en exploitation
		SARL Eole Yaté	-11 618	-13 737	2 119	centrale en développement
		SARL Eole Poya	-4 015	-5 344	1 329	centrale en développement
		Sous-total Nouvelle-Calédonie	-2 720 319	-2 280 896	-439 423	
	La Réunion	SARL Eole La Perrière	-794 664	-303 280	-491 384	centrale en exploitation
		SARL Eole Painsdrey	-4 793	-3 854	-939	centrale en développement
		SARL Eole Malécage	-5 942	-5 232	-710	centrale en développement
		Sous-total Réunion	-805 399	-312 366	-493 033	
	Métropole	SNC Eole Désirade ⁽¹⁾	-6 577	11 414	-17 991	centrale démantelée en 2009
		SARL Eole Sorbon ⁽²⁾	-4 861 953	-2 762 642	-2 099 311	centrale en exploitation
		SARL Eole Les Buissons	-29 690	-25 392	-4 298	centrale en développement
		SAS Eole La Motelle	55 014	-24 179	79 193	centrale en construction
		SNC Eole Plan du Pal ⁽¹⁾	-12 585	-74 833	62 248	centrale démantelée en 2009
		SARL Centrale Eolienne du Plan du Pal ^{(2) (8)}	647 844	335 902	311 942	centrale en exploitation / intégration proport. à 49 %
		SARL Eole Balazé ⁽²⁾	-459 374	62 626	-522 000	centrale en exploitation
		SARL Winergy	-5 887	-5 282	-605	bureau d'études de vents
		SARL Eole Concoret	-11 464	-10 245	-1 219	centrale en développement
		SARL Eole Baguer Pican La Boussac	-12 172	-13 820	1 648	centrale en développement
		SARL Eole Le Petit Fougeray	-12 781	-11 136	-1 645	centrale en développement
		SARL Eole Saint Ouen La Rouerie	-11 972	-13 380	1 408	centrale en développement
		SARL Eole Brocéliande	-12 713	-17 608	4 895	centrale en développement
		SARL Eole Maxent	-10 604	-11 620	1 016	centrale en construction
		SARL Parc de la Renardière	-1 115 788	6 076	-1 121 864	centrale en exploitation / société mise en équivalence
		SA Valeco SPE	30 441	-3 608 423	3 638 864	centrale en exploitation

En euros		Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010	Commentaires
EOLIEN	Métropole	SARL Eole Pierrefitte-es-Bois	-12 871	-10 563	-2 308	centrale en développement
		SARL Eole Les Patoures	-12 511	-10 096	-2 415	centrale en développement
		SARL Eole Cote du Moulin	-12 403	n/a	-12 403	centrale en développement
		SARL Eole Moulin Tizon *	-11 235	n/a	-11 235	centrale en développement
		SARL Parc des Hauts Vents ⁽³⁾	-319 055	-27 789	-291 266	centrale en exploitation
		SARL Parc de la Haute Chèvre ⁽³⁾	-173 845	0	-173 845	centrale en exploitation / société non consolidée
		SARL Eole Balazé 2 *	-11 782	n/a	-11 782	centrale en construction
		SARL Eole La Campagne Dunoise (ex Eole Charpentier)	-6 999	-4 235	-2 764	centrale en développement
		SAS Parc éolien de Cassini	n/a	n/a	n/a	centrale en développement
		Sous-total Métropole	-6 390 962	-6 215 225	-175 737	
	International	Aérowatt Mauritius	-98 546	253 649	-352 195	bureau d'études
		Eole Plaine des Roches	-340	-342	2	centrale en développement
		Sous-total International	-98 886	253 307	-352 193	
	SAS Aérowatt Energies	15 937	-46 004	61 941	holding de centrales éoliennes et solaires	
SOLAIRE	Métropole	SAS Solar Energies ⁽⁵⁾	124 952	90 067	34 885	centrales en exploitation
		SAS Aérowatt Participations	20 237	8 072	12 165	holding de Solar Energies
		SARL Héliowatt	116 994	-142 215	259 209	bureau d'études de projets solaires et centrales en exploitation (Héliophanes)
		SARL Hélio Florensac ⁽²⁾	-112 997	-1 047 086	934 089	centrale en exploitation
		SARL Hélio Logistique ⁽²⁾	-2 075 470	-6 865 286	4 789 816	centrales en exploitation
		SARL Hélio Orange ⁽²⁾	-3 485 432	-6 583 039	3 097 607	centrale en exploitation
		SARL Hélio Béziers ⁽⁴⁾	-5 087 998	-504 185	-4 583 813	centrale en exploitation
		SARL Hélio L'R	9 599	-6 013	15 612	cession centrale clés en main
		SARL Hélio PACA ⁽⁵⁾	-40 938	-5 516	-35 422	centrale en exploitation depuis fin 2011
		SAS Hélio TAM * ⁽⁵⁾	-75 434	n/a	n/a	centrale en exploitation depuis fin 2011 / intégration proport. à 40%
		SARL Hélio 21 (ex Hélio Ajaccio)	-6 833	-9 575	2 742	centrale en développement
		Sous-total Métropole	-10 613 320	-15 064 776	4 451 456	

En euros		Nom de la filiale	2011	2010	Ecart entre 2011 et 2010	Commentaires
SOLAIRE	Nouvelle - Calédonie	SARL Hélio Panc	-5 795	-5 908	113	centrale en développement
		SARL Hélio Témala	-4 875	-7 946	3 071	centrale en développement
		Sous-total Nouvelle-Calédonie	-10 670	-13 854	3 184	
	La Réunion	SARL Hélio Saint Benoît	-6 655	-5 906	-749	centrale en développement
		SARL Hélio La Perrière ⁽⁴⁾ *	-150 987	n/a	-150 987	centrale en exploitation
		Sous-total Réunion	-157 642	-5 906	-151 736	
	Guadeloupe	SARL Hélio Fonds Caraïbes (ex Eole Bel Air)	-6 599	-5 922	-677	centrale en développement
		Sous-total Guadeloupe	-6 599	-5 922	-677	
	Corse	SAS Hélio Cognocoli ⁽⁵⁾	-68 621	-6 295	-62 326	centrale en exploitation depuis fin 2011 / société mise en équivalence
		SARL Hélio Toiture Corse	-43	n/a	-43	centrales en développement
		Sous-total Corse	-68 664	-6 295	-62 369	

1) Centrale démantelée en 2009

2) Mise en service sur 1^{er} semestre 2010

3) Mise en service sur 1^{er} semestre 2011

4) Mise en service sur 2^{me} semestre 2010

5) Mise en service sur 2^{me} semestre 2011

6) Raccordements progressifs de centrales solaires sur l'année - Société dont le siège est en Métropole exploitant des centrales solaires situées en Outre-mer (Guyane, Réunion, Guadeloupe)

7) Exercice comptable 01/07/10-30/06/11

* exercice 2011 de plus de 12 mois

Le tableau ci-dessus sur les résultats sociaux des filiales et participations du Groupe amène les principaux commentaires suivants :

- en éolien :

- en Guadeloupe : la baisse globale des résultats des sociétés s'explique par :
 - une hausse du chiffre d'affaires vente d'énergie (+508 milliers d'euros),
 - compensées notamment :
 - par l'impact de la sortie du litige Eole 2005 représentant 469 milliers d'euros sur l'ensemble des filiales de Guadeloupe en 2010,
 - ainsi que l'effet année pleine sur Désirade 4 des charges financières et des dotations sur amortissements ;
- en Nouvelle-Calédonie : la baisse globale des résultats des sociétés de Nouvelle-Calédonie s'explique par :
 - la baisse du résultat d'Eole Touongo (-428 milliers d'euros) qui est principalement lié à l'effet année pleine des intérêts sur emprunt ;

- à la Réunion : la baisse du résultat d'Eole La Perrière est principalement liée à la baisse du chiffre d'affaires (cf. partie précédente) et la hausse de la taxe IFER ;
 - en Métropole : globalement les résultats de cette zone sont en hausse, se décomposant ainsi :
 - sur Valeco SPE : la hausse du résultat s'explique par l'amortissement exceptionnel, pratiqué sur 1 an en application de l'article 39 AB du Code Général des Impôts, c'est-à-dire sur plus de 8 mois sur 2009 et à peine 4 mois sur 2010, ainsi les comptes 2010 étaient impactés par une dotation nette de la reprise sur amortissement dérogatoire à hauteur de 2 938 milliers d'euros, alors que les comptes 2011 sont impactés par une reprise sur amortissement dérogatoire pour 592 milliers d'euros,
 - Eole Sorbon : le résultat 2011 est en baisse par rapport à 2010 du fait de l'impact de l'amortissement exceptionnel (39 AB) pratiqué à compter de la réception de la centrale soit près de 5 mois sur 2010 et près de 7 mois sur 2011,
 - Eole Balazé et Parc de la Renardière : les résultats 2011 sont fortement impactés par l'amortissement dégressif (39 A) des centrales,
 - Centrale Eolienne de Plan du Pal : la hausse du résultat est directement liée à l'effet année pleine de la production ; aucun amortissement dérogatoire n'a été pratiqué, la centrale étant financée par un crédit-bail,
 - Parc des Hauts Vents et Parc de la Haute Chèvre : les centrales ont été mises en service en 2011 et sont impactées par l'amortissement dégressif ;
 - à l'Ile Maurice : la baisse du résultat d'Aérowatt Mauritius s'explique par le chiffre d'affaires développement à l'avancement sur le projet éolien Plaine des Roches (cf. partie précédente) ;
- en solaire :
- Solar Energies : la hausse du résultat de cette société est liée à la hausse du chiffre d'affaires des centrales en exploitation situées dans les DOM suite aux raccordements effectués en cours d'années 2010 et 2011, compensée majoritairement par l'effet année pleine des charges financières et des loyers des centrales ;
 - en Métropole :
 - Hélio Florensac, Hélio Logistique, Hélio Orange : ces centrales mises en service sur le 1^{er} semestre 2010 étaient fortement impactées en 2010 par les amortissements dérogatoires (amortissement exceptionnel sur 1 an - 39 AB) constatés sur plus de 6 mois ; en 2011, les impacts sont donc diminués ;
 - Hélio Béziers : le résultat 2011 est en baisse par rapport à 2010 du fait de l'impact de l'amortissement exceptionnel (39 AB) pratiqué à compter de la réception de la centrale soit plus d'1 mois sur 2010 et près de 11 mois sur 2011,
 - Héliowatt : la hausse du résultat s'explique par l'impact sur 2011 de la réalisation du contrat de fourniture des Héliophanes pour la construction des centrales solaires d'Hélio TAM.

4. Précisions complémentaires sur l'activité des filiales et leurs résultats – Difficultés rencontrées

a. Litige Eole 2005

En 1996, EDF lance le programme « Eole 2005 » avec pour ambition d'augmenter la capacité éolienne en France à l'horizon 2005. EDF lance alors une série d'appels à propositions et, sur les cinquante cinq réponses reçues, cinq fermes éoliennes exploitées par la société Vergnet SA (Plan du Pal, Morne Constant, La Montagne, Désirade et Petit Canal 1) sont retenues parmi les seize projets pour bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de leur électricité. Depuis 2002, ces cinq centrales sont exploitées par AÉROWATT suite à l'apport partiel d'actifs qui a eu lieu entre Vergnet SA et la Société.

Le prix d'achat de l'énergie est composé d'une partie fixe et d'une rémunération variable en fonction de la quantité d'électricité produite et peut conduire à l'application d'un malus en cas de production insuffisante. En cours d'exploitation, les objectifs de production se révèlent ne pas correspondre au gisement éolien des sites retenus, et les valeurs de rémunération insuffisantes pour l'ensemble des signataires sélectionnés. Les exploitants se voient dès lors appliqués des malus.

Sur 2010, le litige Eole 2005 s'est soldé. En effet, suite à une délibération de la CRE en février 2010, souhaitant des aménagements à l'avenant proposé pour que ce dernier soit considéré comme totalement éligible à la compensation au titre de la CSPE. La CRE considérant comme acceptable un avenant dont le malus serait plafonné à 15 % et compensable par la CSPE pour EDF SEI.

Les discussions se sont alors poursuivies entre le Groupe AÉROWATT et EDF SEI. Elles ont abouti en décembre 2010 et janvier 2011 à la signature d'avenants aux contrats Eole 2005 modifiant les règles de calcul du malus en introduisant un plafonnement de la rémunération principale à 15 % pour les centrales situées en territoires non interconnectés (Eole La Montagne, Eole Morne Constant, Eole Marie Galante, SNC Centrale Eolienne de Petit Canal n°1 situées en Guadeloupe et Eole Miquelon) après validation par la CRE le 23 décembre 2010.

Dans un protocole transactionnel signé entre EDF SEI et chaque société du Groupe AÉROWATT concernée par le sujet, il a été convenu que le plafonnement s'appliquerait rétroactivement à compter de la signature des contrats dits Eole 2005.

Des conditions de paiement spécifiques ont été prévues afin de ne pas mettre en péril la trésorerie des sociétés.

Le total des impacts liés aux opérations Eole 2005 sur 2010 a représenté un montant de + 559 milliers d'euros sur le Résultat net du Groupe.

Pour Eole Plan du Pal, centrale située en métropole, aujourd'hui démantelée, la solution ne peut être que de nature législative et reste donc en suspens. Ainsi, la provision pour risques est maintenue dans les comptes à hauteur de 480 milliers d'euros.

b. Conditions climatiques

Ainsi qu'exposé dans le développement sur les résultats et chiffre d'affaires des sociétés éoliennes du Groupe, les conditions climatiques, principalement le vent, n'ont pas été favorables au cours de l'exercice 2011 (peu de vent ou, dans les DOM-TOM, cyclones).

IV. FACTEURS DE RISQUES : DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A. Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe

1. Risques liés à l'évolution de la réglementation

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé.

En particulier, le Groupe et ses sites de production sont soumis à des réglementations nationales et locales strictes relatives à la construction des centrales (obtention des permis de construire et autres autorisations, mise en place des raccordements...), à leur exploitation (autorisation d'exploitation) et à la protection de l'environnement (régime ICPE, réglementation paysagère, réglementation du bruit, etc.).

Un durcissement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait accroître les dépenses d'investissement du Groupe (liées par exemple à l'adaptation de ses centrales), ou ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures ou de contrôles et de surveillance supplémentaires), ou encore constituer un frein à son développement.

Au cours de l'exercice 2011, nombreux ont été les textes consacrés à l'éolien et au photovoltaïque, défavorables pour les développeurs et les exploitants notamment d'un point de vue économique (diminution significative et constante du prix du rachat de l'électricité d'origine solaire, augmentation des taxes : le nouvel Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux – IFER - est venu augmenter significativement les charges des sociétés du Groupe), administratif (création des SRCAE et des SRE, en plus des ZDE pour les projets éoliens, installations éoliennes soumises au régime des ICPE, voir dans les Faits marquants), ou encore technique (complexification des notions d'intégré bâti ou d'intégré simplifié, installation de cinq mâts minimum, distance réglementée à plus de 500 m des habitations).

Par ailleurs, la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables fait l'objet de diverses mesures d'aide ou d'incitation fiscale en France. Ainsi, à titre d'exemple, le Groupe bénéficie des mécanismes de défiscalisation mis en place en Outre-mer (notamment « Loi Girardin » et la loi de pays dite « Loi Frogier », cette dernière était applicable uniquement à la Nouvelle-Calédonie, mais son utilisation dans le financement des centrales éoliennes et solaires a été supprimée).

Ces mesures d'aide ou d'incitation fiscale jouent un rôle important dans la rentabilité des projets développés par le Groupe.

En septembre 2010, la baisse régulière du prix d'achat de l'électricité s'est accompagnée de l'exclusion du champ d'application des dispositifs d'aide fiscale aux investissements d'Outre-mer (article 199 undecies B du Code Général des impôts) réalisés dans les installations de production d'électricité photovoltaïque. De la même façon, ne sont plus éligibles à la réduction à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la fortune, la souscription au capital des PME exerçant une activité de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil.

Par suite, même vigilant sur l'ensemble de la réglementation et participant régulièrement aux réunions des organisations syndicales et de ses différentes commissions, le Groupe ne peut prévoir les changements de réglementation.

Le risque lié à l'évolution du prix de rachat de l'électricité reste le plus important.

Ainsi, l'arrêté tarifaire éolien de 2008, comme l'avait été avant lui ceux de 2006 et de 2001, fait l'objet d'un recours pour annulation devant le Conseil d'Etat par des opposants. L'arrêté tarifaire solaire de 2010 fait lui aussi l'objet d'un recours.

Le Groupe ne peut donner de garantie sur le fait que les tarifs réglementés atteindront toujours un niveau assurant au Groupe la rentabilité initialement prévue lors de la prise de décision de réalisation du projet.

Le Groupe ne peut donner de garantie sur le fait que les projets en portefeuille pourront être menés à bien si la rentabilité initialement prévue lors de la prise de décision de réalisation du projet ne peut être maintenue.

2. Risques liés aux conditions climatiques

Le Groupe exerce son activité dans la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, éoliennes et solaires. Ces énergies dépendent étroitement des conditions climatiques, et notamment des conditions de vent et d'ensoleillement.

Comme le montrent les résultats de l'exercice 2011, notamment en métropole et dans l'Océan Indien, le Groupe est fortement exposé à ce facteur de risque.

Pour pallier ce risque météorologique, préalablement à la construction de tout parc éolien, pendant un an minimum, une campagne de mesure de vents est effectuée, notamment par la mise en place de mâts de mesure de vents sur le site d'implantation. Pour la plupart des projets d'investissement, le Groupe a recours aux services de sa filiale Winergy (bureau d'études de vent) pour établir un rapport sur le niveau de vent probable du site qui constitue les hypothèses retenues par le Groupe.

De la même façon, préalablement à l'installation de centrales photovoltaïques, les équipes d'AÉROWATT étudient l'ensoleillement des sites à partir des données météorologiques, de l'orientation du bâtiment, des zones potentielles d'ombrages ...

Ces études sont pratiquement systématiquement contre-expertisées par des bureaux d'études extérieurs au Groupe Aéro watt.

Malgré sa vigilance, le Groupe ne peut toutefois pas garantir, en dépit de la diversité géographique de ses implantations qui limite partiellement son exposition au risque météorologique, que les conditions de vent ou d'ensoleillement sur les sites seront conformes aux hypothèses retenues dans le cadre du développement des projets. Une baisse durable des conditions de vent ou d'ensoleillement ou la survenance de catastrophes naturelles résultant de conditions climatiques exceptionnelles pourrait entraîner une réduction du volume d'électricité produit par le Groupe.

3. Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens et solaires

Certaines personnes s'opposent à l'implantation de projets éoliens et invoquent une pollution visuelle du paysage, des désagréments sonores ou plus généralement une atteinte à leur environnement. Ces oppositions pourraient également concerner, en France métropolitaine, l'installation de centrales solaires au sol qui peuvent entrer en conflit avec l'agriculture et l'élevage.

Bien que le développement d'un projet éolien nécessite en France métropolitaine et en Outre-mer une étude d'impact sur l'environnement et l'organisation d'une enquête publique préalablement à l'obtention des permis de construire, et que le Groupe attache une importance particulière à la concertation locale, le Groupe ne peut donner aucune garantie sur le fait qu'un projet éolien recueille un avis favorable de la part de l'ensemble des populations concernées.

La mobilisation d'une partie de la population contre l'implantation d'un projet éolien pourrait ainsi rendre difficile l'obtention du permis de construire ou entraver l'exploitation dudit projet. La survenance d'un tel événement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Comme mentionné plus haut, la tendance générale observée par les développeurs depuis quelques années est une augmentation significative des recours intentés contre les permis ou autorisations demandés.

4. Risques liés aux politiques nationales et internationales de promotion des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables dépend en grande partie des politiques nationales et internationales de soutien à ces sources d'énergie. En particulier, la France et l'Union Européenne pratiquent depuis plusieurs années une politique de soutien actif aux énergies renouvelables, par le biais notamment d'obligations d'achat à long terme ou de quotas obligatoires d'énergies renouvelables imposés aux producteurs et/ou aux distributeurs historiques.

Bien que cette politique de soutien aux énergies renouvelables ait été constante au cours de ces dernières années, et que l'Union Européenne et le gouvernement français rappellent régulièrement leur souhait de poursuivre et de renforcer cette politique, le Groupe ne peut garantir, dans un contexte économique tendu, que cette politique se poursuivra pour les secteurs d'activité (éolien et solaire) dans lesquelles il exerce et dans des conditions financières compatibles avec ses objectifs.

Les modifications réglementaires des années 2010 et 2011 dans le domaine du solaire en sont la traduction la plus parlante.

5. Risques liés à la disponibilité des sites d'implantation

L'implantation des parcs éoliens et photovoltaïques ne peut être effectuée de manière rentable que dans les régions qui bénéficient respectivement de conditions de vent et d'ensoleillement favorables.

Au-delà de ces conditions indispensables, d'autres contraintes doivent être prises en compte, notamment les contraintes topographiques, les servitudes diverses, les radars, les capacités de raccordement au réseau électrique local, les contraintes diverses liées à la proximité d'habitations ou de sites sensibles ou protégés en application de dispositions légales et réglementaires locales.

Dans un contexte favorable aux énergies renouvelables, la concurrence exercée par d'autres acteurs économiques est également plus forte.

De ce fait, le nombre de sites disponibles pour l'implantation de parcs éoliens et photovoltaïques est nécessairement limité.

Si le Groupe n'était pas en mesure de trouver les sites disponibles nécessaires pour son développement, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

B. Risques liés aux activités du Groupe et à son organisation

1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements

Le Groupe exerce une activité de développement et d'exploitation de centrales électriques. Cette activité nécessite la livraison de nombreux équipements techniques que seul un nombre limité de fournisseurs peut livrer au Groupe.

Dans le domaine éolien, les éoliennes abaissables que le Groupe installe sur ses sites implantés en Outre-mer en prévention des risques cycloniques sont construites par la société Vergnet SA qui est à ce jour, à la connaissance d'AÉROWATT, la seule société capable de réaliser de tels équipements. La maintenance est également assurée par le Groupe Vergnet.

Afin de limiter son risque, AÉROWATT a obtenu, en cas de défaillance totale de Vergnet, de recevoir communication des documents de conceptions des éoliennes, ce qui lui permettrait, le cas échéant, d'assurer la maintenance des machines.

Depuis 2009, les conditions économiques ayant grandement évolué, il apparaît aujourd'hui que les délais d'approvisionnement sont en forte réduction, ils sont passés de 24 mois et plus à moins de 12 mois. Les prix sont aussi à la baisse. Ainsi, le Groupe reste vigilant mais considère qu'il n'est pas

nécessaire actuellement de figer ses conditions d'approvisionnement, privilégiant la construction de partenariats plus ouverts.

Dans le domaine photovoltaïque, AÉROWATT a construit depuis 2009 un partenariat industriel avec la société Schüco portant sur l'approvisionnement de panneaux photovoltaïques, de structures, d'onduleurs et sur certaines études spécifiques nécessitant la mise en commun des compétences complémentaires des deux groupes. Ce partenariat a bien fonctionné, mais est mis à mal par les modifications brutales du cadre réglementaire et financier du solaire imposées par le Gouvernement.

La baisse extrêmement rapide du prix des modules solaires et dans une moindre mesure des équipements annexes, les évolutions technologiques du matériel et l'évolution de la réglementation des installations impliquent une vigilance et des négociations avec différents fournisseurs (ex : Photowatt et Teneosol).

Le Groupe ne peut cependant pas exclure qu'il sera confronté à une augmentation du prix de ces équipements ou que certains de ces fournisseurs ne soient plus en mesure de répondre à ses demandes et/ou privilégient certains concurrents, ou soient en retard dans la livraison des équipements compte tenu du développement du secteur de l'industrie des énergies renouvelables, ce qui aurait pour effet de nuire au calendrier de réalisation et par suite à la rentabilité économique des projets.

2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis de clients importants

Dans le cadre de ses activités de production d'énergie, le Groupe vend l'électricité qu'il produit à un petit nombre de clients.

Ainsi, au 31 décembre 2011, 66 % de son chiffre d'affaires provient des ventes d'énergie réalisées avec EDF (contre 69 % en 2010, 58 % en 2009 et 54 % sur 2008), et 9 % de son chiffre d'affaires provient des ventes d'énergie réalisées avec Enercal et EEC (Groupe Suez) (contre 16 % en 2010, 32 % en 2009 et 37 % en 2008).

Ce faible nombre d'intervenants entraîne la dépendance du Groupe vis-à-vis de son principal client, bien que celle-ci soit atténuée par une législation française qui met à la charge des distributeurs d'électricité une obligation d'achat dont le Groupe bénéficie dans un cadre contractuel, notamment tarifaire, fixé à long terme.

C. Risques financiers

1. Risques de liquidité liés à l'obtention des financements

Le modèle de croissance du Groupe s'appuie principalement sur le développement, le financement puis l'exploitation de centrales de production d'électricité d'origines éolienne et solaire. Afin de mener à bien ses projets, le Groupe doit impérativement trouver les financements nécessaires.

Le Groupe ne peut toutefois garantir qu'il sera en mesure de disposer des financements suffisants pour réaliser ses projets ni que les conditions de marché seront toujours favorables à la levée des financements indispensables à son développement.

Le Groupe étudie toutes les possibilités de partenariat lui permettant de réaliser ces projets (emprunts, participation au capital d'un partenaire dans la société de projet, fonds d'investissements, etc.).

Le Groupe a constaté que la marge des banques restait à des niveaux élevés et avait même augmenté au second semestre 2011. L'instruction des dossiers et leur présentation en comité bancaire sont de plus en plus complexes, longues et soumises à des aléas difficilement contrôlables. Par ailleurs, compte tenu de la complexification de la réglementation en matière éolienne et photovoltaïque, les banques font réaliser par des prestataires extérieurs des audits techniques et juridiques sur les projets du Groupe qui augmentent le coût et le délai d'instruction.

Le Groupe constate que les banques demandent de plus en plus de garanties et d'engagements de la part des filiales du Groupe.

Néanmoins, à ce jour, le taux global du crédit pour AÉROWATT reste compatible avec l'équilibre économique des projets.

2. Risques de taux

Le financement des projets du Groupe, éoliens et solaires, implique un recours important à l'endettement.

Dans ces conditions, une hausse significative des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la rentabilité des projets futurs du Groupe.

Cette hausse pourrait également avoir un impact sur la rentabilité des projets du Groupe lorsque les centrales en exploitation ont fait l'objet d'un endettement à taux variable.

Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique de couverture des risques de taux, utilisant des contrats d'échanges de conditions d'intérêts (swaps de taux) afin de se prémunir contre une fluctuation défavorable des intérêts variables à verser au titre d'emprunts.

Dans le financement de certains de ses projets, le Groupe bénéficie d'un effet de levier important qui lui permet de limiter son apport en fonds propres, qui varie entre 15 % et 30 % du financement total.

Au 31 décembre 2011, 91 % du montant total des financements de projets est à taux fixe soit directement, soit par l'intermédiaire de swaps, ce taux était de 96 % à fin 2010 et 89 % à fin 2009.

Pour les emprunts à taux variable, la variation « capée » est limitée à l'évolution de l'inflation. Cette variation est cohérente avec l'indexation des contrats de vente d'énergie.

Le Groupe ne procède pas à la titrisation de ses créances.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2011, le taux d'intérêt apparent de l'endettement est de 5,35 % contre 5,54 % fin 2010 et 5,76 % au 31 décembre 2009.

La durée moyenne résiduelle des emprunts bancaires, à fin 2011, est de 13,4 années (13,3 années fin 2010 et 12,7 années en 2009).

Les dettes financières se ventilent ainsi au 31 décembre 2011 :

Situation des emprunts et des swaps au 31 décembre 2011	
Solde des capitaux	
(en milliers d'euros)	
Emprunts à taux variable	10 068,3
Emprunts à taux fixe et swappés à taux fixe	105 573,4
Emprunts crédits relais	24 301,3
Total emprunts auprès des établissements de crédit	139 943,0
<i>Dont emprunts sans recours</i>	<i>118 182,8</i>
Échéances < 1 an *	16 144,2
Échéances 1 à 5 ans	38 641,1
Échéances > 5 ans	85 157,8
Pourcentage du montant total des financements de projets à taux fixe (hors prise en compte des emprunts crédit relais)	91 %
Montant global des lignes	10 984,0
<i>Dont lignes de crédit utilisées au 31 décembre 2011</i>	<i>8 000,0</i>

* reclassement de l'emprunt d'Eole Sorbon dans les échéances à moins d'1 an (voir partie II.F.6. Emprunts et dettes financières de l'Annexe des comptes consolidés)

Sur certains emprunts bancaires contractés en 2007 et 2008 (représentant un solde de 6 859 milliers d'euros au 31 décembre 2011), il existe une garantie à première demande pendant 5 années, ces emprunts seront donc classés en Dettes sans recours à partir de 2012/2013.

Par ailleurs, les emprunts qui ont été mis en place à partir de 2009, pour les projets en Métropole ou Outre-mer, ne comportent pas de clause de recours envers la Société mère AEROWATT (à l'exception de l'emprunt souscrit fin 2009 en Nouvelle Calédonie par Eole Touongo). En contrepartie, des comptes de réserve au profit des établissements bancaires ont été mis en place, représentant un total de 2 931 milliers d'euros à fin 2011.

3. Risques de change

Le Groupe est très peu exposé au risque de change dans la mesure où il traite principalement avec des fournisseurs ou clients de la zone euro (à l'exception de quelques commandes de matériels de mesure de vent en 2011 ou d'études spécifiques par exemple).

Il faut cependant préciser que le Groupe réalise une partie de ses activités en Nouvelle-Calédonie, région située en dehors de la zone euro.

Ainsi, en 2011, 9 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 16 % en 2010, 32 % en 2009 et 37 % à fin 2008) a été réalisé en francs pacifiques, aussi connu sous le nom de Franc CFP, dont la parité est inchangée depuis le début d'année 2003 et avec un risque limité par des dispositions réglementaires qui établissent une parité fixe entre l'euro et le Franc CFP.

En outre, le Groupe détient deux sociétés situées à l'île Maurice, Aérowatt Mauritius et Eole Plaine des Roches (monnaie = roupies), qui n'ont opéré que peu de mouvements financiers depuis leur création, limitant ainsi leur exposition au risque de change.

D. Assurances et couvertures des risques

1. Politique d'assurances

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

A ce titre, le Groupe a acquitté au cours de l'exercice 2011 une somme de 679 071 euros (803 090 euros en 2010 et 701 184 euros en 2009) de primes d'assurances. Il est précisé que les polices d'assurances souscrites par les sociétés du Groupe sont, dans la majeure partie des dossiers, auditées dans le cadre des financements mis en place.

Des démarches sont régulièrement mises en œuvre auprès des assureurs et courtiers pour valider que les conditions obtenues sont concurrentielles.

2. Couvertures d'assurance

Le Groupe dispose d'une couverture l'assurant contre les risques auxquels il est exposé compte tenu de son activité. Sont notamment couverts :

- la responsabilité civile des sociétés du Groupe,
- la garantie des dommages pouvant résulter pour la société d'un accident survenant à son dirigeant (Assurance Homme Clef sur le Président du Directoire),
- la responsabilité civile des dirigeants,

- les risques pouvant survenir en cours de construction lorsque ceux-ci incombent à AÉROWATT ou à une société du Groupe (Tous Risques Chantiers, Montage – Essais, Pertes de Recettes Electriques Anticipées),
- la garantie décennale ou les dommages ouvrages pour les installations intégrées à des bâtiments,
- le bris de machine et les pertes d'exploitation résultant de sinistres pour les centrales éoliennes et photovoltaïques en exploitation.

Toutes les polices comportent certaines limitations, telles que des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Le Groupe estime qu'il n'existe pas de risque significatif non assuré.

V. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que des événements importants sont survenus depuis la clôture de l'exercice, concernant à la fois AÉROWATT et ses filiales ou participations.

A. Projet de rapprochement industriel entre AÉROWATT et le Groupe KKB

Par communiqué de presse du 12 janvier 2012, AÉROWATT et la société suisse Kleinkraftwerk Birseck AG (KKB) ont annoncé être entrées en discussions exclusives en vue d'un rapprochement industriel permettant la création d'un acteur paneuropéen dans le domaine de la production d'énergies renouvelables. Cette opération prendrait la forme d'une prise de contrôle majoritaire d'AÉROWATT par KKB.

Par communiqué du 19 mars 2012, AÉROWATT a annoncé que le montage juridique initialement envisagé devra être modifié pour tenir compte de certaines contraintes réglementaires suisses. L'exclusivité accordée à KKB a expiré afin de permettre à AÉROWATT d'étudier toutes sortes d'alternatives impliquant des tiers.

A la date de rédaction des présentes, aucun nouvel élément n'est intervenu. Le Marché sera informé au fur et à mesure des avancées du dossier.

B. Les résultats positifs de l'appel d'offres éolien DOM

Comme précisé ci-avant le Groupe a déposé différents dossiers de candidatures dans le cadre de l'appel d'offres lancé en novembre 2010 par la Commission de Régulation de l'Energie sous l'égide du Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer, portant sur l'installation d'éoliennes en Outre-mer d'une capacité maximale de 95 MW, à répartir entre des projets équipés de dispositif de stockage d'énergie électrique et de prévision de production, en Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et en Corse.

AÉROWATT a été désigné en février 2012 pour la construction de 3 des 9 projets retenus par le Ministère.

Ces centrales éoliennes développées par AÉROWATT, situées en Guadeloupe (Dadoud et Petite Place) et en Martinique (Dehaumont), représentent une puissance cumulée totale d'environ 18,5 MW.

Certaines autorisations administratives (permis de construire, dossiers ICPE notamment) ainsi que le financement de ces projets (agréments fiscaux et crédit bancaire) doivent encore être obtenus pour une livraison et une mise en service dans un délai maximum de 24 mois à compter de la notification intervenue le 26 mars 2012.

Pour rappel, ces centrales seront équipées de technologies de stockage de l'énergie (batteries) et de prévision de production afin de faciliter l'augmentation progressive de la part des énergies renouvelables dans le réseau électrique sans remettre en cause sa stabilité.

C. La poursuite des négociations sur les financements bancaires

Depuis le second semestre 2011, AÉROWATT négocie avec différents établissements bancaires les financements nécessaires à la réalisation de ces projets éoliens à construire en 2012.

Les filiales Eole La Motelle, Eole Maxent et Eole Balazé 2 sont, au jour de la rédaction des présentes, sur le point de signer les contrats de financement bancaires.

D. Les résultats positifs de l'appel d'offres photovoltaïques (100 - 250 kWc)

La Commission de Régulation de l'Énergie a fait paraître le 23 mars 2012 la liste des candidats retenus à l'issue de la première période de candidature à l'appel d'offres pour des installations photovoltaïques de puissance comprise entre 100 et 250 kWc.

Le Groupe, qui avait répondu à cet appel d'offres pour 14 projets d'une puissance globale d'environ 2,8 MWc, a été retenu pour l'ensemble des projets. Il dispose de 18 mois pour les réaliser à compter de la notification qui est intervenue le 23 mars 2012.

VI. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A. L'achèvement des centrales en cours de construction

L'exercice 2012 devrait voir l'achèvement des centrales dont la construction a été engagée en 2011, très majoritairement éoliennes (32 MW).

En solaire, le seul chantier qui sera achevé au cours du premier trimestre 2012 est une centrale d'une puissance de 0,1 MWc, qui sera cédée à un tiers.

B. La poursuite du développement pour compte propre et la réalisation de projets pour compte de tiers

Grâce aux coopérations mises en place avec ses différents partenaires et son expérience des projets de production électrique, le Groupe a pu appréhender les différents besoins et demandes des investisseurs.

Compte tenu des besoins en financement nécessaires à la réalisation de ses propres parcs, le Groupe envisage, tout en continuant naturellement à développer des projets pour compte propre, cœur même de l'activité du Groupe, de développer pour compte de tiers (via par exemple la signature de contrats clés en main) et de vendre des projets éoliens et / ou photovoltaïques à court terme.

C. La poursuite du développement des projets éoliens et solaire en Métropole, en Outre-mer et à l'International

Les négociations se poursuivent pour identifier de nouveaux sites éoliens principalement en Métropole.

En Outre-mer, le Groupe continue ses travaux sur le stockage de l'énergie pour être en mesure de réaliser des projets pilotes dans le nouveau cadre réglementaire en cours de mise en œuvre dans les DOM.

Le Groupe a répondu en janvier et février 2012 aux appels d'offres solaire lancés par la CRE et le Ministère en charge de l'énergie. Ainsi, ont été déposés 14 dossiers représentant une puissance cumulée de 2,8 MWc pour des installations en intégré au bâti d'une puissance comprise entre 100 et 250 kWc (voir V- 'Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice'), et 2 dossiers représentant une puissance cumulée de 7,7 MWc pour des installations solaires au sol.

A l'international, le Groupe poursuit ses négociations pour développer les projets à l'île Maurice.

De plus, le Groupe dispose d'une expérience et d'une maîtrise reconnues qui lui permettent de considérer avec attention une ouverture vers de nouvelles zones géographiques.

La diversification supplémentaire des zones d'activités du Groupe dépendra des opportunités de croissance, des conditions tarifaires et des synergies qui s'offriront à lui sur les marchés considérés.

D. Le suivi des instances en cours

Le Groupe AÉROWATT poursuivra la défense de ses intérêts pour attaquer les jugements de refus ou de contestation de permis de construire.

VII. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

A. AÉROWATT entreprise innovante

AÉROWATT s'est toujours attachée à mener une démarche innovante dans le développement des projets, démarche faisant appel à des partenariats locaux et de proximité.

Cette approche originale a valu au Groupe de recevoir le label « entreprise innovante » décerné par l'OSEO Anvar en 2002, renouvelé en 2006 et une nouvelle fois au cours de l'exercice 2009.

L'obtention de ce label, qui permet de bénéficier de financements privilégiés, constitue pour le Groupe une reconnaissance du caractère innovant de ses démarches en matière de recherche et développement.

AÉROWATT a également poursuivi ses démarches et recherches afin de réaliser, sur l'un de ses sites en Outre-mer, un système de stockage hydraulique de l'énergie d'origine éolienne et solaire visant à améliorer la qualité de l'énergie fournie au réseau : prévision de la production, garantie de puissance, soutien de la tension et de la fréquence (Onergie). Ces nouveaux services permis par le stockage permettront au gestionnaire de réseau d'accepter une plus forte proportion d'énergie éolienne et solaire.

Ce projet a dans un premier temps été retenu par Oséo Innovation, qui a octroyé à AÉROWATT une avance remboursable totale de 298 milliers d'euros (dont 150 milliers d'euros ont été versés 2009 et le complément versé en 2010 et 2011).

Cet axe de recherche appliquée a été étendu à d'autres domaines et bénéficie maintenant d'un financement du Fond Unique Interministériel (FUI) dont la gestion est déléguée à OSEO. Ce financement a été complété par la Région Centre, le Conseil Général du Loiret et l'Agglomération d'Orléans. Ainsi, une aide d'un montant total d'environ 1 million d'euros a été accordé, dont la part AéroWatt s'élève à 405 milliers d'euros afin de financer le programme de recherche de stockage d'énergie Enerstock3, sur lesquels 142 milliers d'euros ont été reçus au cours du 2nd semestre.

Ce projet, labellisé par trois pôles de compétitivité, est piloté par AÉROWATT en partenariat avec EDF-SEI, SAFT, des bureaux d'études et des laboratoires universitaires. Il vise à déterminer les conditions pratiques de réalisation d'installations de stockage sur les réseaux insulaires et comprend des essais sur une unité hybride pilote (solaire/stockage hydraulique et batterie) à échelle réduite.

Les deux technologies retenues à l'issue de la première étape du projet sont le stockage hydraulique (STEP), et le stockage batterie Lithium-Ion.

La suite de ce projet, qui se termine fin 2013, sera logiquement la réalisation d'une première installation industrielle de plusieurs MWh stockés.

B. La mise en place d'outils spécifiques à l'activité du Groupe

En parallèle, AÉROWATT a noué un partenariat avec la société Metnext pour le développement du logiciel NextWind permettant de prévoir la production d'énergie éolienne jusqu'à 48 heures à l'avance à partir de données météorologiques disponibles.

Ce produit est opérationnel depuis 2 ans sur 3 parcs exploités par des filiales d'AÉROWATT en Guadeloupe. Son utilisation a été étendue en 2011 à la Réunion.

La qualité de nos prévisions éoliennes a été reconnue par EDF-SEI, lors d'une étude comparative de plusieurs outils.

En complément, AÉROWATT et Metnext ont aussi travaillé sur un outil de prévision de la production solaire. Une telle prévision pourra être utilisée si besoin pour des projets solaires avec stockage.

Grâce à ces deux procédés, développés en concertation étroite avec EDF-SEI, AÉROWATT répond aux attentes d'amélioration de la qualité de la fourniture électrique du gestionnaire du réseau électrique en Outre-mer et, plus généralement, en zone insulaire ou sur des réseaux non-interconnectés.

C. La réponse à des appels d'offres

Le premier appel d'offres visant à équiper les réseaux insulaires français d'installations solaires couplées à des systèmes de stockage, a été déclaré infructueux par le gouvernement en novembre 2010. Un second appel d'offres a été lancé en 2011. AÉROWATT a présenté un projet avec stockage en Guadeloupe début 2012.

Néanmoins, ces appels d'offres ont vocation à être remplacés par un cahier des charges technique auquel les installations solaires devront se conformer afin d'être considérées comme « non fatales » et donc en capacité de dépasser le seuil actuel de 30 % autorisés pour les énergies intermittentes.

D'autre part, le gouvernement a lancé en novembre 2010 un appel d'offres similaire pour les installations éoliennes couplées à un système de prévision de production et stockage d'énergie. Plusieurs projets ont été déposés en mai 2011 par le Groupe.

Le 21 février 2012, le Ministère en charge des énergies renouvelables a communiqué ses résultats, le Groupe est retenu pour 3 projets (sur 9 lauréats) soit un total de 18,5 MW en Guadeloupe et Martinique.

Ces démarches tant privées qu'institutionnelles et la volonté du Groupe de développer des partenariats avec des acteurs centraux du secteur des énergies renouvelables, attestent directement d'une inscription des activités du Groupe dans une logique de développement durable et de positionnement vers les technologies d'avenir afin de garantir une stratégie de croissance à long terme pour le Groupe.

Le stockage d'énergie pourrait ainsi constituer dans quelques années une troisième branche d'activité du Groupe.

VIII. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

A. Politique environnementale d'AÉROWATT dans le domaine éolien

La politique environnementale du Groupe repose sur une stratégie visant à associer de façon optimale des prestataires de qualité ainsi que les acteurs locaux dans une logique de partenariat, les associant à ses exigences et à sa politique environnementale.

Ces formes de production d'énergie indéfiniment renouvelables ne contribuent pas à l'effet de serre et ne génèrent pas de résidus préjudiciables en termes d'environnement. Il n'en reste pas moins que le Groupe vise à développer des projets de haute qualité environnementale.

1. Les études préalables à la réalisation d'un parc éolien

L'implantation d'un parc éolien sur un site intervient à l'issue de nombreuses études analysant les différentes interactions entre le projet et son environnement local, notamment le paysage, les habitations, la faune et la flore. Ainsi, tous les projets de parcs éoliens doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale : étude d'impact, enquête publique, notice d'impact selon les cas.

Par exemple, l'étude d'impact doit en particulier présenter successivement :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages ;
- une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique.

Chaque projet d'implantation fait ainsi l'objet d'études paysagères particulières afin d'intégrer les parcs éoliens harmonieusement dans leur environnement, en tenant compte des habitations, du relief et du respect des caractéristiques culturelles et historiques de la région.

L'insertion dans le paysage est en effet soigneusement étudiée en relation avec notamment les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et les Commissions Départementales des Sites et des Paysages qui se prononcent sur les projets.

Des études acoustiques préalables sont menées sur chaque parc éolien de manière à garantir un environnement sonore conforme à la réglementation en vigueur.

Les projets font systématiquement l'objet d'études d'organismes ou d'associations spécialisées, tels que, en particulier, la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Ces organismes formulent des recommandations sur l'organisation des travaux et, dans certains cas, sur l'implantation des éoliennes lorsque les parcs développés se situent sur des passages migratoires.

En matière d'analyse de risque, la réglementation a profondément évolué en 2011 avec la publication du décret et des arrêtés d'intégration dans la police des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), issus de la loi dite « Grenelle 2 » qui prévoit le classement des centrales éoliennes au titre de la protection de l'environnement.

Le Groupe se conforme à ces nouvelles contraintes qui se traduisent par des délais supplémentaires dans le développement des projets, mais aussi de nombreux changements dans les circuits d'instruction et de décision d'autorisation des projets.

Concernant les projets existants, la mise en conformité des installations doit être réalisées (documentation, consignes d'exploitation, suivis environnementaux, etc.).

2. Des exemples d'actions spécifiques d'AÉROWATT en 2011

Les rencontres avec le public

AÉROWATT organise sur ses sites des rencontres avec le public afin de mieux faire connaître l'énergie éolienne, dans un contexte énergétique en pleine mutation (sorties pédagogiques pour les écoles, réunions d'informations, ou rencontres soutenues par le Syndicat des énergies renouvelables).

Les certificats verts

Le certificat vert est une attestation de production d'électricité, d'une valeur financière variable, délivrée en France par Observ'ER à l'exploitant d'une centrale utilisant les énergies renouvelables. Les certificats verts répondent à l'obligation de prouver l'origine renouvelable de l'électricité consommée. Les kilowatts heures verts se fondent dans la masse des kilowatts heures distribués par le réseau et seuls les certificats permettent de suivre précisément leurs transferts. Les certificats verts sont des instruments de négoce permettant de commercialiser séparément la valeur verte de l'électricité d'origine renouvelable et l'électricité physique.

Les acheteurs finaux des certificats sont les consommateurs qui souhaitent accorder une préférence aux énergies renouvelables, dans le but de contribuer à la protection de l'environnement.

Depuis 2006, AÉROWATT procède à l'enregistrement de ses droits à émission de certificats verts.

En 2008 et 2009, le Groupe a obtenu 115 331 certificats verts qu'il n'a pas pu vendre et stockés.

En 2010, 39 663 certificats verts ont été émis par le Groupe et stockés.

En 2011, 67 258 certificats verts ont été émis et stockés.

Aucun chiffre d'affaires n'a été constaté à ce titre dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, ce sont donc 168 707 certificats verts qui ont été enregistrés et stockés.

La réglementation française en matière de certificats verts a évolué en 2011. A compter du 1^{er} janvier 2012, ces garanties d'origine sont maintenant au bénéfice de l'acheteur de l'électricité produite au titre des contrats soumis à obligation d'achat.

Les crédits carbone

AÉROWATT a entamé en 2008 une démarche de certification de ses sites en Nouvelle-Calédonie afin de bénéficier - à terme - de crédits carbone.

En effet, la Nouvelle-Calédonie a été extraite du périmètre de ratification du protocole de Kyoto par la France, ce qui ouvre la possibilité de négocier des crédits carbone sur le marché volontaire.

Au cours de l'exercice 2009, les sites de 7 filiales calédoniennes actives en production d'électricité ont fait l'objet d'un audit par un organisme agréé par l'UNFCCC. La conclusion de cet audit a été rendue le 29 décembre 2009, validant 6 des 7 filiales proposées.

Au cours de l'exercice 2010, les sites ont ainsi été enregistrés (avril) et 70 391 crédits carbone volontaires ont été vérifiés puis émis. Ils ont été en partie commercialisés dès la fin d'année 2010, le solde (à plus de 98%) ayant été commercialisé en 2011. Au cours de l'année 2011, 26 043 crédits carbone volontaires supplémentaires ont été vérifiés et émis.

Au 31 décembre 2011, un chiffre d'affaires total de 176 450 euros a été comptabilisé au titre des crédits carbone calculés sur la production des centrales concernées en Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de son activité à Maurice, AÉROWATT a également engagé une démarche du même type dans le cadre du « Clean Development Mechanism ».

Le projet de centrale éolienne de Plaine des Roches a fait l'objet d'une demande d'enregistrement qui a été définitivement validée en décembre 2011.

Les crédits carbone seront émis dès le début de production. Ils font l'objet d'un contrat de vente de long terme signé avec l'Agence suédoise de l'énergie.

Le démantèlement

Le Groupe a une expérience unique en la matière puisqu'il est aujourd'hui le seul en France à avoir démantelé deux centrales éoliennes (Désirade 2 et Plan du Pal) pour procéder à une modernisation des sites conduisant à augmenter la puissance, la productivité et donc la rentabilité des capitaux mobilisés. Cette démarche se poursuit puisque le Groupe a obtenu en 2011 un permis de construire qui pourra conduire au démantèlement de la centrale éolienne de Petite Place, détenue par Eole Marie Galante. Ce projet présenté dans le cadre de la procédure d'appel d'offres éolien – avec stockage – réservée au DOM, a été retenu par le Ministère en charge de l'énergie.

En termes de démantèlement, la réglementation a évolué en 2011. La loi dite « Grenelle 2 » et les arrêtés et décrets publiés en août 2011 ont précisé les modalités pratiques de démantèlement, et confirmé que les exploitants devaient constituer d'ici 4 ans les garanties financières nécessaires au démantèlement des centrales.

B. Politique environnementale du Groupe AÉROWATT en matière photovoltaïque

La réglementation en matière d'installation de centrales solaires n'est pas, à ce jour, aussi stricte qu'en matière d'installation de centrales éoliennes, même si ces derniers mois ont vu l'arrivée d'un certain nombre de textes que le Groupe intègre progressivement dans sa démarche.

Conformément à sa politique de développement de projets de haute qualité environnementale, la Société évalue avant la mise en place d'un projet solaire les conséquences possibles sur l'environnement des installations envisagées, afin d'en supprimer, réduire ou compenser les impacts.

L'implantation d'un parc solaire sur un site, en particulier pour un projet au sol, intervient à l'issue de nombreuses études analysant les différentes interactions entre le projet et son environnement local, notamment le paysage, les habitations, la faune et la flore. Ainsi, tous les projets de parcs solaires au sol développés par la Société font l'objet d'une évaluation environnementale : étude ou notice d'impact selon les cas.

Par exemple, l'étude d'impact doit en particulier présenter successivement :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages ;

- une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique.

Chaque projet d'implantation fait ainsi l'objet d'études paysagères particulières afin d'intégrer les parcs photovoltaïques harmonieusement dans leur environnement, en tenant compte des habitations, du relief et du respect des caractéristiques culturelles et historiques de la région.

L'analyse et l'anticipation des éventuels conflits d'usage des terrains sont finement étudiées, en particulier dans le domaine agricole.

Pour ce qui concerne les réalisations photovoltaïques en toiture (intégré au bâti et en surimposition), dont l'impact environnemental est potentiellement moindre, ces programmes font systématiquement l'objet de permis de construire modificatifs ou de déclarations préalables indiquant les modifications qui seront apportées aux bâtiments, accompagnés le cas échéant d'une notice paysagère.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

A. Informations concernant l'actionnariat de la Société (article L. 233-13 du Code commerce) au 31 décembre 2011

1. Capital de la Société au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le capital social est fixé à 19 680 280 euros, sans changement par rapport à fin 2010.

Le capital social est composé de 1 968 028 actions de 10 euros de nominal.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de droit de vote double.

2. Répartition du capital social au 31 décembre 2011

Conformément à la réglementation, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la connaissance de la Société au 31 décembre 2011, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

La Société précise avoir procédé le 17 juin 2011, date de son assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, à la réalisation par Euroclear d'un TPI (titres au porteur identifiable).

Au 31 décembre 2011, cette procédure n'ayant pas été reconduite, la répartition du capital est, à la connaissance de la Société, et en fonction de sa liste des actionnaires au nominatif et des porteurs déclarés, la suivante :

Propriétaires	Nombre total d'actions détenues	Pourcentage du capital et des droits de vote
Demeter Partners dont :	511 296	25,98
Demeter Partners (N)	1	0,00
FCPR Demeter (N + P)	511 295	25,98
Crédit Agricole Private Equity dont :	475 602	24,17
FCPR Crédit Lyonnais Fonds Secondaire 1 (P)	113 049	5,74
FCPR Capénergie (N)	362 552	18,42
Crédit Agricole Private Equity (N)	1	0,00
Crédit Agricole Centre Loire Expansion (N)	20 069	1,02
Vivéris Management dont :	421 134	21,40
FCPI Innovéris IV (N)	42 995	2,18
FCPI Innovéris 5 (N)	40 164	2,04
FCPI Innovéris 6 (N)	110 321	5,61
FCPI Innoveris VII (N)	104 724	5,32
FCPI Innovéris VIII (N)	49 183	2,50
Vivéris Management (N)	1	0,00
Sud Capital FCPR 2 (N)	55 861	2,84
Sud Capital FCPR 3 (N)	17 885	0,91
Management dont :	49 141	2,50
Jérôme Billerey (N)	31 426	1,60
Laurent Albuisson (N)	14 821	0,75
Denis Lefebvre (N)	2 891	0,15
Sylvia Raussin (N)	1	0,00
Olivier Dupont (N)	1	0,00
Marc Villecroze (P)	1	0,00
Salariés Groupe AEROWATT au nominatif (hors Management)	6 790	0,35
Personnes physiques autres au nominatif	40 760	2,07
Actionnaires autres au porteur	443 236	22,52
TOTAL	1 968 028	100,00

N = nominatif

P = Porteur

3. Franchissements de seuils ou notification de détention au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, aucune notification ou déclaration de franchissement de seuil, statutaire ou légal n'a été portée à la connaissance de la Société.

A la date du 31 décembre 2011, il n'existait, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pouvait entraîner un changement de contrôle.

Les actions de la Société ne sont pas, à la connaissance de la Société, nanties.

4. Répartition du capital après la clôture de l'exercice

A la connaissance de la Société, au jour de la rédaction des présentes, aucune opération significative n'a été réalisée sur les titres AÉROWATT depuis la clôture de l'exercice.

B. Informations concernant la participation des salariés au capital au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, les salariés (hors Management salarié), détenaient, au nominatif, 6 790 actions de la Société, soit 0,35 % du capital et des droits de vote.

Ces actions ont été souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés lors du passage de la Société sur le marché Alternext (bloquées dans le Plan d'Epargne Entreprise du Groupe) ou sont issues d'actions gratuites indisponibles.

Certains salariés bénéficient d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'il est exposé ci-après.

En y incluant les membres du Directoire, également salariés, la participation des salariés au capital de la Société au 31 décembre 2011, est de 2,84 %.

X. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés aux dits articles, conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XI. DIRECTION / ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DECEMBRE 2011

A. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons, en Annexe 4 des présentes, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

A la date du 31 décembre 2011, les membres du Directoire de la Société sont les suivants :

Nom	Fonctions salariées et mandat	Nomination au Directoire	Durée du mandat
Jérôme Billerey	Directeur Général	Conseil de surveillance du 7 juillet 2006 – renouvellement du 27 juillet 2010	4 ans (jusqu'au 5 juillet 2014)
	Membre et Président du Directoire		
Laurent Albuisson	Directeur du Développement	Conseil de surveillance du 7 juillet 2006 - renouvellement le 27 juillet 2010	4 ans (jusqu'au 5 juillet 2014)
	Membre du Directoire		
Denis Lefebvre	Directeur du Département Technique	Conseil de surveillance du 16 décembre 2008 - renouvellement le 27 juillet 2010	4 ans (jusqu'au 5 juillet 2014)
	Membre du Directoire		

Au cours de l'exercice, à effet du 1^{er} septembre 2011, il est à noter la démission de son mandat de membre du Directoire de M. Pascal Coffineau. Directeur du département photovoltaïque, Monsieur Coffineau est actuellement en congé sabbatique.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Directoire de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée définitivement contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les membres du Directoire bénéficient d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'il est précisé ci-après (XII- 'Rapport social du Groupe – D').

B. Composition du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2011

La composition du Conseil de surveillance n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2011.

A la date du 31 décembre 2011, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom	Fonctions	Nomination	Durée du mandat
Marc Villecroze	Membre et Président du Conseil de surveillance	Cooptation, ratifiée par l'Assemblée générale du 24 avril 2008	Pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur (*)
Olivier Dupont	Membre et Vice-président du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (*)
Sylvia Raussin	Membre du Conseil de surveillance	Cooptation, ratifiée par l'Assemblée générale du 11 juin 2010	Pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur (*)
Crédit Agricole Private Equity, représentée par Marc-Philippe Botte	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (*)
Demeter Partners, représentée par Stéphane Villecroze	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (*)
Viveris Management, représentée par Djamel Chekroun	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (*)

** soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société.

A la connaissance de la Société, les sociétés non membres du Groupe, dans lesquelles les membres du Conseil de surveillance de la Société ou leur représentant exercent des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance sont mentionnées en Annexe 4 du présent rapport.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de surveillance de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée définitivement contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La durée du mandat de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 1^{er} juin 2012 et statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Nous vous proposerons de renouveler l'ensemble des mandats des membres du Conseil de surveillance pour une nouvelle durée de six années.

C. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Professionnels des investissements dans les énergies renouvelables, les membres du Conseil de surveillance peuvent également avoir des mandats dans des sociétés fournisseurs du Groupe (Demeter Partners siège au Conseil d'administration de la société Vergnet, fournisseur d'éoliennes pour les projets DOM-TOM d'AÉROWATT) ou dans des sociétés concurrentes du Groupe (Crédit Agricole Private Equity siège, par exemple, au Conseil de Valorem ou Neoen).

Il peut donc y avoir une situation de conflit d'intérêt potentiel entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

Il n'existe aucun arrangement ou accord sur ce point entre les membres du Conseil de surveillance et la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer des conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance, et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au présent point XI concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

D. Montant total des rémunérations et avantages de toute nature (bruts avant impôts)

1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire en 2011 et 2010

Le montant global des rémunérations brutes attribuées par le Groupe aux membres du Directoire de la Société en poste au 31 décembre 2011 et versé au cours des deux derniers exercices figure dans les tableaux ci-dessous (en euros) :

Nom	Fonctions	Base contrat de travail **	Mandat social	Rémunération variable *	Total 2011
Jérôme Billerey	Directeur Général Président du Directoire	111 000	10 000	0	121 000
Laurent Albuissou	Directeur du Développement Membre du Directoire	80 004	10 000	8 500	98 504
Denis Lefebvre	Directeur du Département Technique Membre du Directoire	71 004	10 000	3 600	84 604
Pascal Coffineau du 01/01 au 04/09/2011	Directeur du Département Photovoltaïque Membre du Directoire	53 942	5 000	9 000	68 442

* La rémunération variable a été versée au titre des contrats de travail des Directeurs de service en fonction d'objectifs quantifiables (dépôt et obtention de permis de construire, respect de budget...), dans la limite de 25 % de la rémunération brute et en référence à la période n-1.

Nom	Fonctions	Base contrat de travail **	Mandat social	Rémunération variable *	Total 2010
Jérôme Billerey	Directeur Général Président du Directoire	115 433	10 000	0	125 433
Laurent Albuissou	Directeur du Développement Membre du Directoire	84 916	10 000	8 000	102 916
Denis Lefebvre	Directeur du Département Technique Membre du Directoire	70 386	10 000	6 200	86 586
Pascal Coffineau	Directeur du Département Photovoltaïque Membre du Directoire	79 206	10 000	15 000	104 206

* La rémunération variable a été versée au titre des contrats de travail des Directeurs de service en fonction d'objectifs quantifiables (dépôt et obtention de permis de construire, respect de budget...), dans la limite de 25 % de la rémunération brute, et en référence à la période n-1.

** Prise en compte, le cas échéant, des indemnités compensatrices de congés payés.

Les membres du Directoire de la Société n'ont pas perçu d'avantage en nature au cours des deux derniers exercices, que ce soit d'AÉROWATT ou des sociétés contrôlées par cette dernière.

En 2011, Messieurs Billerey et Albuissou n'ont pas été rémunérés pour les mandats de gérants ou de présidents qu'ils exercent dans les filiales du Groupe AÉROWATT (pour la liste des mandats, voir Annexe 4 du présent rapport).

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, il est en outre précisé qu'à l'exception des rémunérations figurant dans les tableaux ci-dessus, le Groupe n'a versé aucun autre type de rémunération aux membres du Directoire de la Société (à l'exception des attributions d'actions et/ou d'options de souscriptions d'actions d'AÉROWATT mentionnées au point F ci-après).

2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de surveillance en 2011 et 2010

Aucune rémunération n'a été versée en 2011 et en 2010 aux membres du Conseil de surveillance.

3. Autres renseignements sur les rémunérations

- a. Sommes provisionnées par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants

Au 31 décembre 2011, le montant des engagements en matière de retraite s'élève à 15 945 euros au titre des membres du Directoire.

- b. Conventions conclues par le Groupe avec ses dirigeants ou ses principaux actionnaires

Néant.

- c. Éléments de rémunération et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de ou postérieurement à la cessation des fonctions de dirigeants de la Société

Le contrat de travail en date du 5 janvier 2005 conclu entre la Société et Monsieur Jérôme Billerey prévoit qu'en cas de rupture du contrat de travail par la Société, celle-ci sera redevable envers ce dernier d'une indemnité forfaitaire égale à 12 mois de rémunération brute à la date de la rupture.

A l'exception de ce qui précède, il n'existe pas au bénéfice des mandataires sociaux, d'éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

- d. Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

- e. Contrats de service entre les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et la Société ou l'une de ses filiales

A la connaissance de la Société et à la date de rédaction du présent rapport, il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de surveillance, en dehors des contrats de travail conclus entre la Société et Messieurs Billerey, Albuissou et Lefebvre, membres du Directoire de la Société.

E. Intérêts des mandataires sociaux dans le capital d'AÉROWATT

Pour le nombre de titres détenus par les mandataires sociaux dans le capital de la Société au 31 décembre 2011 voir IX – 'Informations concernant le capital social'.

Au cours de l'exercice 2011, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions ou plan d'actions gratuites n'a été attribué au profit des mandataires sociaux.

Un tableau récapitulatif des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2011 figure dans le présent rapport en XII – 'Rapport social – D'.

Le nombre d'options et d'actions gratuites attribués à chaque mandataire social lors de la mise en place des différents plans y est mentionné.

F. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2011

Aucune modification n'a eu lieu au cours de l'exercice 2011 concernant les contrôleurs légaux de votre Société.

Vous trouverez ci-dessous les renseignements relatifs à nos commissaires aux comptes au 31 décembre 2011 :

Commissaires aux comptes titulaires :

JCM Audit - membre du réseau Deloitte

Représenté par Pascal Rembert
Membre de la compagnie régionale de Paris,
185 Avenue Charles de Gaulle, 92524
Neuilly-sur-Seine, 384 808 374 R.C.S.
Nanterre.

Nommé par décision de l'associé unique du
27 mai 2002 et renouvelé par décision de
l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril
2008, soit jusqu'à l'Assemblée Générale
ordinaire appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

Fiduciaire Leydet

Représenté par Didier Amphoux et
Frédéric Mazel, membre de la compagnie
régionale de Paris, 47, rue de Liège,
75008 Paris, 382 956 514 R.C.S. Paris

Nommé par décision de l'Assemblée
Générale ordinaire du 11 juin 2010,
jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice social clos le 31 décembre
2015.

Commissaires aux comptes suppléants :

Jean-Claude Bacher

Membre de la compagnie régionale de Paris,
5, rue de Marignan, 94210 La Varenne Saint-
Hilaire.

Nommé par décision de l'associé unique en
date du 27 mai 2002 et renouvelé par décision
de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril
2008, soit jusqu'à l'Assemblée Générale
ordinaire appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

Cédric Burguière

Membre de la compagnie régionale de
Paris, 47, rue de Liège, 75008 Paris.

Nommé par décision de l'Assemblée
Générale ordinaire du 11 juin 2010,
jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice social clos le 31 décembre
2015.

XII. RAPPORT SOCIAL DU GROUPE AÉROWATT

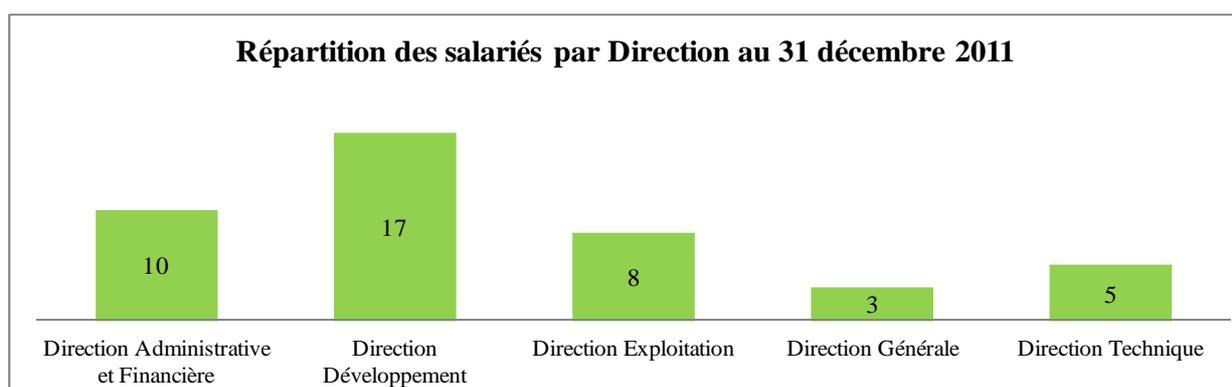
A. Les ressources humaines

Après plusieurs années de croissance régulière, le Groupe entre en phase de stabilisation qui conduit à une consolidation des équipes en place et une structuration des différentes Directions de la Société.

La baisse accélérée des tarifs de rachat de l'électricité d'origine solaire nous a amené réfléchir à une nouvelle organisation et à une optimisation de nos charges de personnel.

De ce fait, plusieurs actions structurantes ont été entreprises :

- fusion des départements «Développement» éolien et solaire suite au départ en congé sabbatique du Directeur du Département solaire. Les chargés de projets interviennent parfois sur les deux filières,
- renforcement, par mutations internes, de l'équipe d'Exploitation : cette évolution est liée à l'augmentation du parc de centrales solaires et éoliennes en exploitation. Notons que la Direction de l'Exploitation a été pourvue dans la cadre d'une promotion interne,
- internalisation des fonctions de maintenance des centrales photovoltaïques du sud de la France. A cet effet, un service (2 personnes) a été créé aux Angles (Gard) sous la responsabilité du Directeur Exploitation (sur ce point voir II – 'Les faits marquants de l'exercice 2011'),
- non reconduction des contrats temporaires et départ de 3 salariés dans le cadre de ruptures conventionnelles,
- création d'un Comité de Direction composé de :
 - o Président du Directoire – Jérôme Billerey,
 - o Directeur du développement (solaire et éolien), membre du Directoire – Laurent Albuissou,
 - o Directeur Technique, membre du Directoire – Denis Lefebvre,
 - o Directeur Exploitation – Olivier Gaering,
 - o Directrice Administrative et Financière – Nathalie Mandelli.



L'Annexe 2 du présent rapport présente un organigramme interne du Groupe au 31 décembre 2011.

Les tableaux suivants précisent les catégories d'emploi au sein du Groupe (les effectifs du Groupe comprennent les salariés des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et sont comptabilisés selon les mêmes critères).

1. Effectif total du Groupe

Effectif	2011	2010	2009
Effectif réel au 31 décembre	43	53	47
Effectif moyen sur l'exercice*	46	49	45

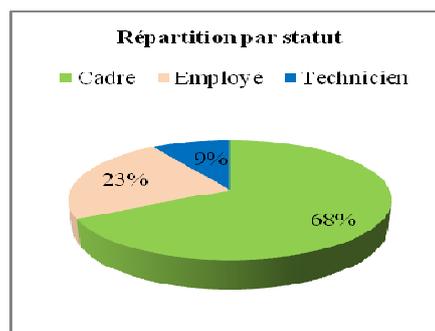
* Les contrats d'apprentissage et d'alternance n'entrent pas en compte dans l'effectif moyen annuel

81 % du personnel est basé en métropole et le Groupe AÉROWATT est présent en Outre-mer avec un total de 8 salariés.

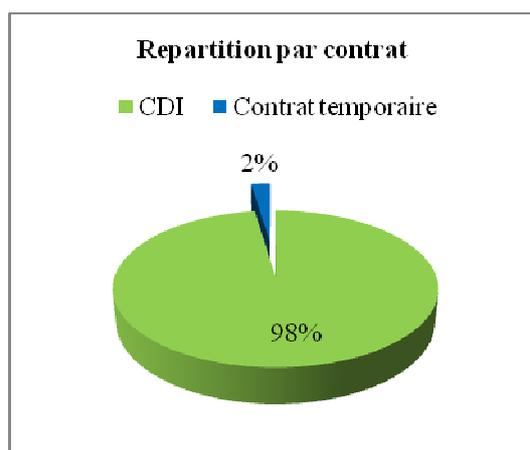
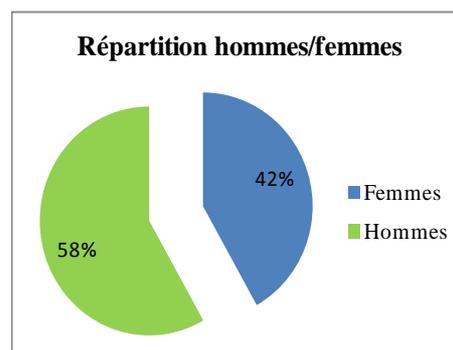
2. Effectif par catégories socioprofessionnelles au sein du Groupe au 31 décembre

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Catégories socioprofessionnelles	2011	2010	2009
Cadres	29	36	34
Agents de maîtrise	0	0	0
Employés / Techniciens	14	17	13
Ouvriers, apprentis	0	0	0
TOTAL	43	53	47



Le Groupe emploie ainsi 18 femmes et 25 hommes au 31 décembre 2011.

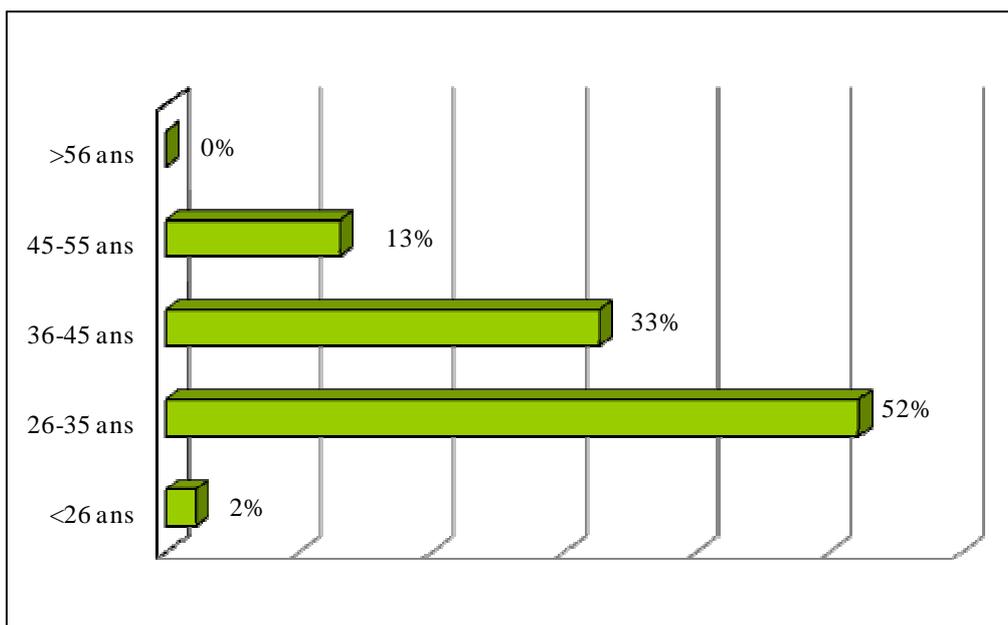


42 salariés présents au 31 décembre 2011 sont en CDI et un salarié est en contrat de professionnalisation.

Signalons que 5 salariés d'AÉROWATT en Congé Parental d'Education à temps plein ou en congé sabbatique ne sont temporairement pas comptabilisés dans les effectifs.

Des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année au sein de notre Société et tous les niveaux sont représentés : du stage de découverte d'un élève de 3^{ème} jusqu'au stage de fin d'étude d'ingénieurs.

3. Pyramide des âges du Groupe au 31 décembre 2011



4. Organisation et durée du temps de travail

La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.

Les non-cadres bénéficient de la souplesse d'un système d'horaires individualisés et gèrent ainsi librement leur temps de travail dans des plages horaires variables tout en respectant des plages horaires obligatoires.

Un processus de modulation est mis en place au service comptabilité, la charge de travail fluctuant au rythme des deux clôtures comptables.

Les cadres sont actuellement tous en forfait jours annuel, sur une base à temps plein de 218 jours et bénéficient de Jours de Réduction du Temps de Travail (JRJT).

Pour information, notons que 4 salariées sont à temps partiel au sein du Groupe (2 cadres et 2 employées).

Fin 2011, le Compte Epargne Temps, a été négocié avec les Délégués du Personnel pour une mise en place début 2012, dans le cadre d'un Accord d'entreprise. Les salariés ont ainsi la possibilité d'« épargner » des jours de congés en vue d'une utilisation ultérieure, pour développer un projet personnel ou pour anticiper un départ en retraite.

5. Profil des postes, suivi des candidats potentiels et recrutements

L'unique recrutement effectué en 2011 avait pour objet de remplacer un salarié licencié. Excepté pour des missions ponctuelles ou des remplacements de CDI, le groupe n'a pas prévu de recrutements significatifs en 2012.

Il est important de constituer un solide vivier en identifiant les profils intéressants dans le cadre de recrutements futurs. La spécificité de l'activité du Groupe révèle des métiers nécessitant des compétences pointues. Les profils recherchés sont peu courants, bien que la tendance doive s'inverser à l'avenir puisque des formations spécifiques aux métiers de l'environnement et des énergies renouvelables sont proposées par les écoles d'ingénieurs ou en université.

L'accueil des stagiaires et apprentis relève de cette stratégie de structuration à moyen et long terme des effectifs du Groupe.

Dans la mesure du possible un des axes de la stratégie des Ressources Humaines reste la promotion de ses équipes en interne. L'émergence des potentiels est repérée et leur accès à des postes à responsabilités est favorisé.

6. Licenciements, démissions et retraites au sein du Groupe

Motif des départs	2011	2010	2009
Licenciements	1	1	0
Départ en congé parental d'éducation temps plein et sabbatique (sortie temporaire des effectifs)	3	0	1
Démissions / fins de CDD / contrats saisonniers / Ruptures conventionnelles	7	9*	8
Retraites / Décès	0	0	1
TOTAL	11	10	10

* Dont 4 CDD ayant débuté et pris fin au cours de la même année civile (2010) et 1 fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

7. L'absentéisme et ses motifs

Le nombre d'heures d'absence en 2011 s'élève à 2 810, contre 2 558 en 2010. Le taux d'absentéisme passe à 3,9 % (ratio heure d'absence / heures travaillées) et était de 3,2 % en 2010 et 7,2 % en 2009. Cette hausse s'explique par le nombre de congés maternité, 4 en 2011, contre 1 en 2010.

La répartition des causes d'absentéisme est la suivante :

Motif de l'absence	Nombre d'heures	%
Maternité / Paternité	1 127	40%
Invalidité Première Catégorie	393	14%
Maladie	1 122	40%
Congé sans Solde / autres absences	168	6%
Accident de travail et trajet	0	0%

8. Les heures supplémentaires

Il n'y a pas eu d'heure supplémentaire effectuée par les salariés du Groupe AÉROWATT.

9. La formation

Les chiffres du bilan formation 2011 montrent clairement la priorité donnée à la Sécurité (48 % du total des heures de formation réalisées en 2011) : habilitation électrique, travaux en hauteur, permis CACES, Sauveteurs Secouriste du Travail.

Les formations Sécurité font l'objet d'un suivi rigoureux, de manière à prévoir et à organiser leur recyclage obligatoire.

L'année 2011 a également été marquée par l'organisation d'une formation interne « Energie renouvelable et les bases de électricité » destinée au personnel « administratif ». Après une session théorique, la mise en pratique sur site s'est concrétisée par la visite de centrales solaire et éolienne.

Actions de formation	2011
Contrat de professionnalisation	1
Stages inter/intra entreprise	19
Stage Interne	1
Stage DIF	1

Le plan de formation prévisionnel 2012 s'articule autour de 4 axes stratégiques principaux :

- la sécurité,
- les langues étrangères,
- le perfectionnement à l'utilisation de logiciels informatiques,
- le management.

Il se construit selon des besoins exprimés par les salariés via l'entretien annuel en concertation avec leur responsable. Très demandeurs en termes de formation professionnelle, les salariés ont conscience de la nécessité de mettre à jour leurs connaissances dans un environnement en perpétuelle évolution technologique et réglementaire.

10. Droit individuel à la formation

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 3 020 heures au 31 décembre 2011, représentant 27 milliers d'euros.

Au sein du Groupe, l'utilisation du Droit Individuel à la Formation se fait à l'initiative du salarié et hors temps de travail. Le DIF donne droit au versement d'une allocation en fin de formation.

11. La sous-traitance et l'intérim

La Société recourt à des partenaires extérieurs dont elle suit les travaux pour certaines études telles que les études environnementales ou paysagères. Par ailleurs, pour faire face au surcroît d'activité, ou remplacer un salarié momentanément absent, la Société peut faire appel temporairement à des intérimaires. En 2011, la société n'a quasiment pas fait appel à l'intérim.

12. Les délégués du personnel

En 2011, 3 délégués du personnel ont été élus pour représenter les salariés des établissements de Saran, de la Guadeloupe et Les Angles pour un mandat de 4 ans.

B. Les rémunérations

1. Rémunérations totales, charges sociales et évolutions de ces dernières

En euros	2011	2010	2009
Salaires et traitements bruts	2 425 605	2 253 620	1 955 310
Charges sociales patronales	1 031 773	1 180 959	888 723
Participation des salariés	0	0	0
TOTAL charges de personnel du Groupe	3 457 378	3 434 579	2 844 033

Les charges sociales 2010 incluait 82 milliers d'euros de charges sociales sur les actions gratuites et stocks options attribuées de 2008 à 2010, ainsi que 77 milliers d'euros de charges liées à l'intéressement 2010.

2. Épargne salariale et instruments assimilés

a. Plan d'Épargne Entreprise

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce nous précisons que le Groupe AÉROWATT a mis en place fin juillet 2008 un Plan d'Épargne Entreprise permettant aux salariés du Groupe d'effectuer des versements volontaires sur trois fonds différents (marché monétaire, gestion prudente ou rentabilité et risque élevé).

Ce plan d'épargne entreprise a fait l'objet, le 21 octobre 2008, d'un avenant conclu dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés lors du passage sur Alternext en 2008.

b. Contrat d'intéressement et de participation

Le Groupe bénéficie d'un accord d'intéressement depuis 2004 (renouvelé en 2007 / 2010).

Il a été conclu entre certaines sociétés du Groupe et les membres de leur personnel. L'objet de cet accord est d'organiser le partage des gains réalisés par le Groupe du fait de l'amélioration de ses performances.

Le renouvellement de cet accord d'intéressement a été fait et déposé à la DDTE en juin 2010. Ce nouvel accord est actif pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Pour information, un avenant au plan d'épargne entreprise prévoit que les salariés peuvent verser sur le plan d'épargne entreprise tout ou partie de leur prime d'intéressement.

En application de l'accord d'intéressement et au regard des résultats du Groupe, aucun intéressement n'est constaté au titre de l'exercice 2011.

C. Les œuvres sociales

La Société a un protocole de gestion des activités sociales en application depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle verse ainsi 0,8 % de la masse salariale brute au Comité des Œuvres Sociales.

Ce Comité participe au financement de sorties, à l'acquisition de places de cinéma, au remboursement de licences sportives et de sorties culturelles.

L'ensemble des salariés bénéficiant de plus de trois mois d'ancienneté peut y accéder (hormis les stagiaires non rémunérés).

D. Actions gratuites et options de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'options de souscription d'action ou d'achat d'actions, ou nouveau plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place au cours de l'exercice 2011.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents plans d'options de souscriptions et d'attribution gratuites d'actions en place au sein du Groupe AÉROWATT au 31 décembre 2011 :

1. Les plans d'attribution d'actions gratuites d'AÉROWATT au 31 décembre 2011

Plans d'attribution d'actions gratuites	PLAN 1 (1)	PLAN 2 (1)	PLAN 3 (1) (3)	PLAN 4 (3)	PLAN 5
Date de l'AG ayant autorisé le plan	07/07/2006	07/07/2006	24/04/2008	24/04/2008	11/06/2010
Date du Conseil de surveillance ayant autorisé l'attribution (2)	07/07/2006	05/12/2007	16/12/2008	21/01/2010	27/07/2010
Date de la décision du Directoire décidant l'attribution	19/07/2006	26/12/2007	16/12/2008	10/06/2010	06/09/2010
Nombre total d'actions gratuites pouvant être attribuées :	29 000	4 000	31 500	17 819	6 000
* Dont mandataires sociaux (à la date d'attribution)	29 000	3 400	30 500	10 179	0
<i>dont Jérôme BILLEREY</i>	7 000	1 600	15 000	2 679	0
<i>dont Dominique MAHE (4)</i>	2 000	700	4 000	1 250	0
<i>dont Laurent ALBUISSON</i>	3 500	1 100	7 500	2 500	0
<i>dont Marc VERGNET (5)</i>	16 500	0	0	0	0
<i>dont Pascal COFFINEAU (6)</i>	0	0	2 000	2 500	0
<i>dont Denis LEFEBVRE</i>	0	0	2 000	1 250	0
* Dont 10 premiers salariés attributaires	0	600	695	7 010	6 000
Date d'attribution effective au plus tard le	19/07/2008	26/12/2009	16/12/2010	10/06/2012	06/09/2012
Date de première cession possible	19/07/2010	26/12/2011	16/12/2012	10/06/2014	06/09/2014
Nombre d'actions attribuées effectivement au 31/12/11	29 000	4 000	31 340	0	0
Actions gratuites annulées durant l'exercice 2011	0	0	0	0	0
Actions gratuites annulées antérieurement	0	0	160	1340	0
Actions à attribuer effectivement au 31/12/2011	0	0	0	16 479	6 000

(1) Plans 1, 2 et 3 : les actions sont attribuées définitivement aux bénéficiaires. Plan 3 : période de conservation en cours au 31 décembre 2011.

(2) Les statuts de la Société prévoient un accord préalable du Conseil de surveillance sur les propositions d'attribution faites par le Directoire.

(3) Plans n°3 et n°4 : les membres du Directoire à la date d'attribution devront conserver jusqu'à la cessation de leur fonction 10 % au moins des actions attribuées gratuitement.

(4) Dominique Mahé n'est plus mandataire social depuis le 27 juillet 2010 et a quitté la société au 31 décembre 2010.

(5) Marc Vergnet n'est plus mandataire social depuis le 31 décembre 2007.

(6) Pascal Coffineau n'est plus mandataire social depuis le 1er septembre 2011, il est au 31 décembre 2011 en congé sabbatique.

2. Les plans d'options de souscription d'actions d'AÉROWATT au 31 décembre 2011

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions	PLAN 1 (1)	PLAN 2 (2)	PLAN 3 (3)	PLAN 4
Date de l'AG ayant autorisé le plan	07/07/2006	07/07/2006	24/04/2008	24/04/2008
Date du Conseil de surveillance ayant autorisé l'attribution d'options (4)	07/07/2006	05/12/2007	16/12/2008	21/01/2010
Date de la décision du Directoire décidant de consentir des options	19/07/2006	26/12/2007	16/12/2008	10/06/2010
Nombre total d'actions gratuites pouvant être souscrites :	20 000	2 000	33 500	15 819
* Dont mandataires sociaux (à la date d'attribution)	20 000	800	30 500	10 998
<i>dont Jérôme BILLEREY</i>	4 500	300	15 000	2 998
<i>dont Dominique MAHE (5)</i>	2 000	200	4 000	1 000
<i>dont Laurent ALBUISSON</i>	2 500	300	7 500	3 000
<i>dont Marc VERGNET (6)</i>	11 000	0	0	0
<i>dont Pascal COFFINEAU (7)</i>	0	0	2 000	3 000
<i>dont Denis LEFEBVRE</i>	0	0	2 000	1 000
* Dont 10 premiers salariés attributaires	0	1 200	1 530	4 191
Point de départ de l'exercice des options	19/07/2006	30/12/2008	16/12/2012	10/06/2014
Date d'expiration	20/07/2008	25/12/2009	16/12/2014	10/06/2016
Prix de souscription	14,79 €	28,74 €	31,20 €	17,50 €
Nombres d'actions souscrites au 31 décembre 2011	20 000	0	□	0
Options de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2011	0	0	95	0
Options de souscription d'actions annulées antérieurement	0	2□0□0	□□575	1□09□
Options de souscription restantes au 31/12/2011	0	0	28 830	14 729

(1) Plan n°1 : les options ont toutes été souscrites et les actions sont la propriété des bénéficiaires.

(2) Plan n°2 : le plan est devenu caduc au cours de l'exercice 2009.

(3) Plan n°3 : les membres du Directoire à la date d'attribution doivent conserver jusqu'à la cessation de leur fonction le tiers des actions issues de levées d'options.

(4) Les statuts de la Société prévoient un accord préalable du Conseil de surveillance sur les propositions faites par le Directoire.

(5) Dominique Mahé n'est plus mandataire social depuis le 27 juillet 2010 et a quitté la société au 31 décembre 2010.

(6) Marc Vergnet n'est plus mandataire de la Société depuis le 31 décembre 2007.

(7) Pascal Coffineau n'est plus mandataire social depuis le 1er septembre 2011, il est au 31 décembre 2011 en congé sabbatique.

Au 31 décembre 2011, le capital potentiel non émis s'élève ainsi à 66 038 actions.

XIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

AÉROWATT, cotée sur Alternext, n'est pas soumise à l'élaboration d'un rapport sur le contrôle interne.

Le Directoire a cependant volontairement pris connaissance du Code de Gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, élaboré par MiddleNext en décembre 2009.

Le Conseil de surveillance et le Directoire

Certaines dispositions sont apparues inapplicables et inadaptées à la Société (mise en place de comités spécialisés dans une petite structure, mise en place de procédures internes spécifiques permettant d'évaluer la performance du Directoire ou du Conseil de surveillance, choix des membres du Conseil de surveillance et recherche de membres indépendants dans une structure où les actionnaires majoritaires sont représentés au Conseil de surveillance), mais elle a pu s'inspirer de certaines recommandations ou de points de vigilance pour informer les actionnaires dans le cadre du présent rapport de gestion et établir le présent paragraphe.

La Société a une structuration dualiste qui lui assure la séparation des pouvoirs de direction et de contrôle.

Le Conseil de surveillance et le Directoire de la Société ont chacun tenu au cours de l'exercice 2011 dix réunions au cours desquels les thèmes structurants ont été étudiés : stratégie du Groupe, choix et financement des projets, arrêté et approbation des comptes, budgets, étude des partenariats, des cessions, de la trésorerie du Groupe

Le Conseil de surveillance s'est doté en octobre 2006 d'un règlement intérieur et de bonne conduite approuvé à l'unanimité de ses membres. Ce règlement intérieur prévoit et/ou rappelle notamment :

- l'organisation du Conseil de surveillance : la mission de contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire est rappelé aux membres du Conseil de surveillance ainsi que les décisions qui nécessitent leur autorisation préalable, sa composition, et la possibilité pour le Conseil de surveillance de décider de la création, en son sein, de comités (comité d'audit, comité des rémunérations, etc.), dont il fixerait la composition et les attributions ;
- le fonctionnement du Conseil de surveillance : préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance (orientations stratégiques, information des membres du Conseil de surveillance, mission spécifique pouvant être conférée à l'un de ses membres, conditions et modalités des réunions du Conseil de surveillance, participation aux réunions par des moyens de visioconférence et de télécommunication) et ;
- les devoirs et responsabilités des membres du Conseil de surveillance (devoir de confidentialité, devoir « *de se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise* », devoir de diligence).

Déontologiquement, le règlement intérieur prévoit ainsi, par exemple, que, « *les membres du Conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités, ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées* » et que « *Chaque membre du Conseil de surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une de ses filiales* ».

De la même façon, si le Directoire s'assure, par toutes notes d'information appropriées communiquées préalablement aux réunions, que les membres du Conseil de surveillance peuvent statuer en connaissance de cause sur les dossiers présentés, le règlement intérieur prévoit que les membres du Conseil de surveillance doivent demander toutes informations complémentaires qu'ils considèrent comme utiles à leur délibération.

Les membres du Conseil de surveillance ont été nommés pour une période de six années et ne sont pas rémunérés. Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de votre Assemblée générale.

Les trois membres du Directoire en poste, par ailleurs salariés de la Société, ont été renouvelés par le Conseil de surveillance jusqu'au 5 juillet 2014.

Leurs rémunérations salariales et de mandataires sociaux sont mentionnées dans le paragraphe XI – 'Direction / Administration de la Société – D' du présent rapport.

Les plans de stock options ou d'actions gratuites dont les membres du Directoire sont bénéficiaires sont également mentionnés dans le paragraphe XII – 'Rapport social du Groupe'.

Le Directoire, en collaboration avec ses avocats, assure le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

La Société n'a pas mis en place de régime de retraite supplémentaire pour ses dirigeants.

La mise en place de Comités dédiés en 2011 : Comité de Direction, Comité de coordination Administratif et Finances et Comité administratif et technique

Au cours du second semestre 2011, le Directoire a décidé de mettre en place un Comité de Direction. Composé des trois membres du Directoire (Direction générale, Direction du développement et direction technique), du Directeur de l'Exploitation et du Directeur Administratif et Financier, le Comité se réunit, sous la présidence du Président du Directoire, de façon hebdomadaire pour faire un point sur les dossiers en cours de chaque Direction. Le Comité de Direction assure le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le Directoire.

AÉROWATT a mis en place, début 2011, un Comité de Coordination Administratif et Finances, auquel participent le Directeur Administratif et Financier et les responsables comptable, financier, ressources humaines et juridique du Groupe. Ce comité a vocation, deux fois par mois, à faire un point sur la mise en place ou le suivi des financements et les projets en cours ayant un impact sur la trésorerie et la comptabilité.

Enfin, afin de faciliter les échanges entre les Directions, notamment lors des phases de construction des centrales de production, un Comité dit 'd'interface administratif et technique' a été mis en place. Lieu d'échanges et d'anticipation, le Comité se réunit une fois par mois pour étudier les budgets, les impacts des mises en services, des réceptions des projets

Les Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales

Les Commissaires aux comptes de la Société effectuent régulièrement un audit des comptes de la Société et une revue limitée des comptes de ses filiales, ainsi qu'une revue des procédures de contrôle interne.

Depuis le 11 juin 2010, le Cabinet Fiduciaire Leydet, nommé Co-Commissaire aux comptes sur AÉROWATT, poursuit sa mission sur les sociétés filiales du Groupe (Solar Énergies, AÉROWATT Participations, AÉROWATT Energies et Valeco SPE), facilitant ainsi le contrôle de l'ensemble du Groupe et une meilleure connaissance des flux intra-groupe.

Des réunions sont régulièrement organisées avec les commissaires aux comptes au siège de la Société.

Les données comptables et budgétaires sont régulièrement examinées et analysées en commun par le Conseil de surveillance, le Directoire et le service comptable et financier.

Les outils internes de contrôle des données comptables et administratives

Depuis l'exercice 2007, AÉROWATT a procédé à un renforcement d'effectifs dans les domaines juridique et du contrôle financier, en se dotant de moyens lui permettant de faire face à de nouvelles obligations qui lui permettront également de mieux structurer son contrôle interne.

Dans le cadre de son développement, AÉROWATT a entrepris de définir des principes et une organisation afin de mettre en œuvre les objectifs de contrôle interne, notamment en matière d'information financière et de pilotage des activités du Groupe.

Ainsi, au cours de l'exercice 2011, AÉROWATT s'est doté d'un logiciel de moyens de paiements qui permet des rapprochements bancaires semi-automatiques et les lettrages. Cet outil améliore et sécurise les flux financiers.

La mise en place d'une solution progicielle de suivi des projets et de la trésorerie est également un objectif. Cet outil permettra d'assurer, de manière automatisée, le suivi et la mise à jour des business plans arrêtés, des budgets de construction ainsi que de la trésorerie mensuelle prévisionnelle pour le Groupe. L'acquisition d'un logiciel de suivi des immobilisations pour l'ensemble des sociétés du Groupe pour lesquelles la comptabilité est centralisée au siège de la Société est également à l'étude.

XIV. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

A. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2011 accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-100 du Code de commerce)

	Délégations accordées par les Assemblées Générales (AG)	Date de l'AG ayant accordé la délégation	Durée de la délégation et date d'échéance	Montant total de la délégation (en euros)	Utilisation faite au cours de l'exercice	Solde
1	Délégation donnée au Directoire pour décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (9 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11/08/2012	5 000 000 € (1)	/	5 000 000 €
2	Délégation donnée au Directoire pour décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (10 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11/08/2012	20 000 000 € (1)	/	20 000 000 €
3	Délégation donnée au Directoire pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2II du Code Monétaire et Financier (placement privé) (11 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11/08/2012	20 % du capital de la Société par an (1)	/	20 % du capital de la Société par an
4	Délégation donnée au Directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (12 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11/08/2012	15 % de l'émission initiale (1)	/	15 % de l'émission initiale (1)
5	Délégation donnée au Directoire pour augmenter le capital social de la Société au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (14 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11/08/2012	450 000 € de nominal	/	450 000 euros de nominal

	Délégations accordées par les Assemblées Générales (AG)	Date de l'AG ayant accordé la délégation	Durée de la délégation et date d'échéance	Montant total de la délégation (en euros)	Utilisation faite au cours de l'exercice	Solde
6	Délégation donnée au Directoire de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (15 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11/08/2012	3 % du capital social au jour de l'AG du 11/06/2010, soit 49 439 options	/	3 % du capital social au jour de l'Assemblée du 11/06/2010, soit 49 439 options
7	Délégation donnée au Directoire pour procéder à des attributions gratuites d'actions (16 ^{ème} résolution)	11/06/2010	26 mois, soit jusqu'au 11 /08/2012	1 % du capital social au jour de l'AG du 11/06/2010, soit 16 479 actions gratuites	/	63,59 % (soit 10 479 actions)

(1) Dans la limite d'un plafond nominal global de 20 000 000 euros, commun aux points 1, 2, 3, 4 (9^{ème} résolution de l'AG du 11 juin 2010)

B. Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

AÉROWATT et certains de ses actionnaires, apporteurs, ont signé le 13 février 2008, à effet au 5 mars 2008, un contrat de liquidité avec Natixis (conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005), en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre AÉROWATT et d'éviter ainsi des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Avec le passage des titres d'AÉROWATT sur Alternext, un nouveau contrat de liquidité (conforme aux dispositions de la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1^{er} octobre 2008) a été signé le 1^{er} novembre 2008 avec les mêmes interlocuteurs et avec les titres et espèces restant de l'ancien compte de liquidité.

Ce contrat de liquidité est toujours en vigueur au 31 décembre 2011.

La Société ne détient aucun de ses titres en propre.

Les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce prévoient la possibilité de mettre en place un programme de rachat d'actions pour les sociétés dont les titres sont admis sur un système multilatéral de négociation (faculté autrefois réservée aux seules sociétés cotées sur le marché réglementé de Nyse Euronext à Paris et pour un objectif limité).

Comme l'année passée, la Société souhaite profiter de cette faculté pour, si cela s'avérait nécessaire, mettre en place un programme de rachat d'actions. L'objectif poursuivi resterait d'assurer la liquidité du titre. La précédente résolution n'a pas été utilisée en 2011.

Il vous sera ainsi proposé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2012 de réitérer votre accord pour l'éventuelle mise en place d'un tel programme.

C. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant.

D. Opérations des dirigeants et des personnes sur les titres de la Société

Aucune opération sur titres des dirigeants n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2011.

E. Informations concernant les délais de paiement

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la Société précise qu'au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, la décomposition du solde des dettes par date d'échéance était la suivante :

En euros	31/12/2011	31/12/2010
Solde des dettes fournisseurs	2 401 104	17 697 552
Dont facturées	591 154	12 334 415
Décomposition des dettes fournisseurs facturées		
échues	196 151	745 108
à échoir à moins de 30 jours	321 268	8 569 870
à échoir à plus de 30 jours	73 735	3 019 437

F. Aliénation de participations croisées

Néant.

G. Injonctions, sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

En conclusion, nous souhaitons que les diverses résolutions proposées emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.

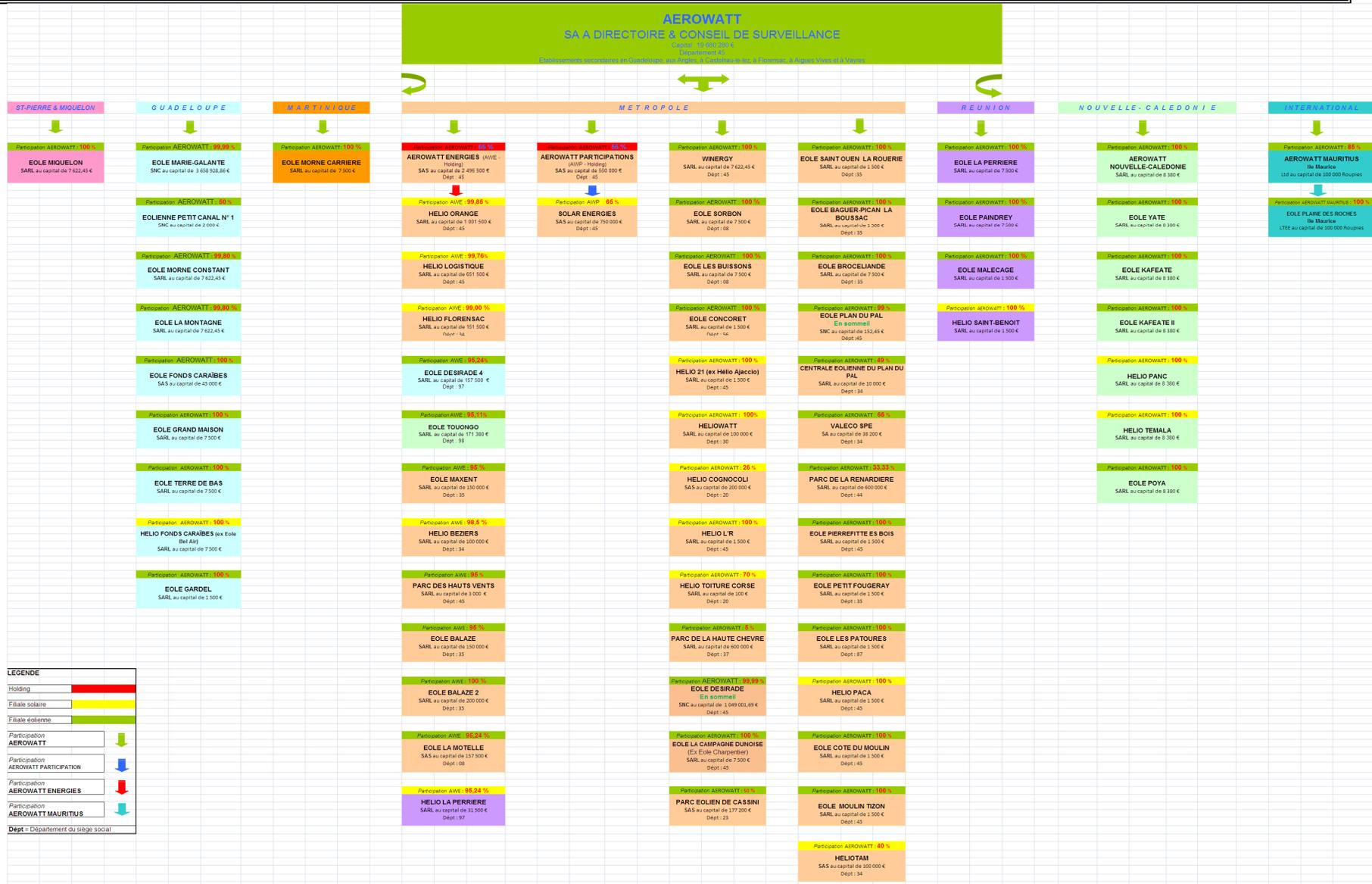
Le Directoire.



Annexes au Rapport
de Gestion

Un souffle d'énergie durable

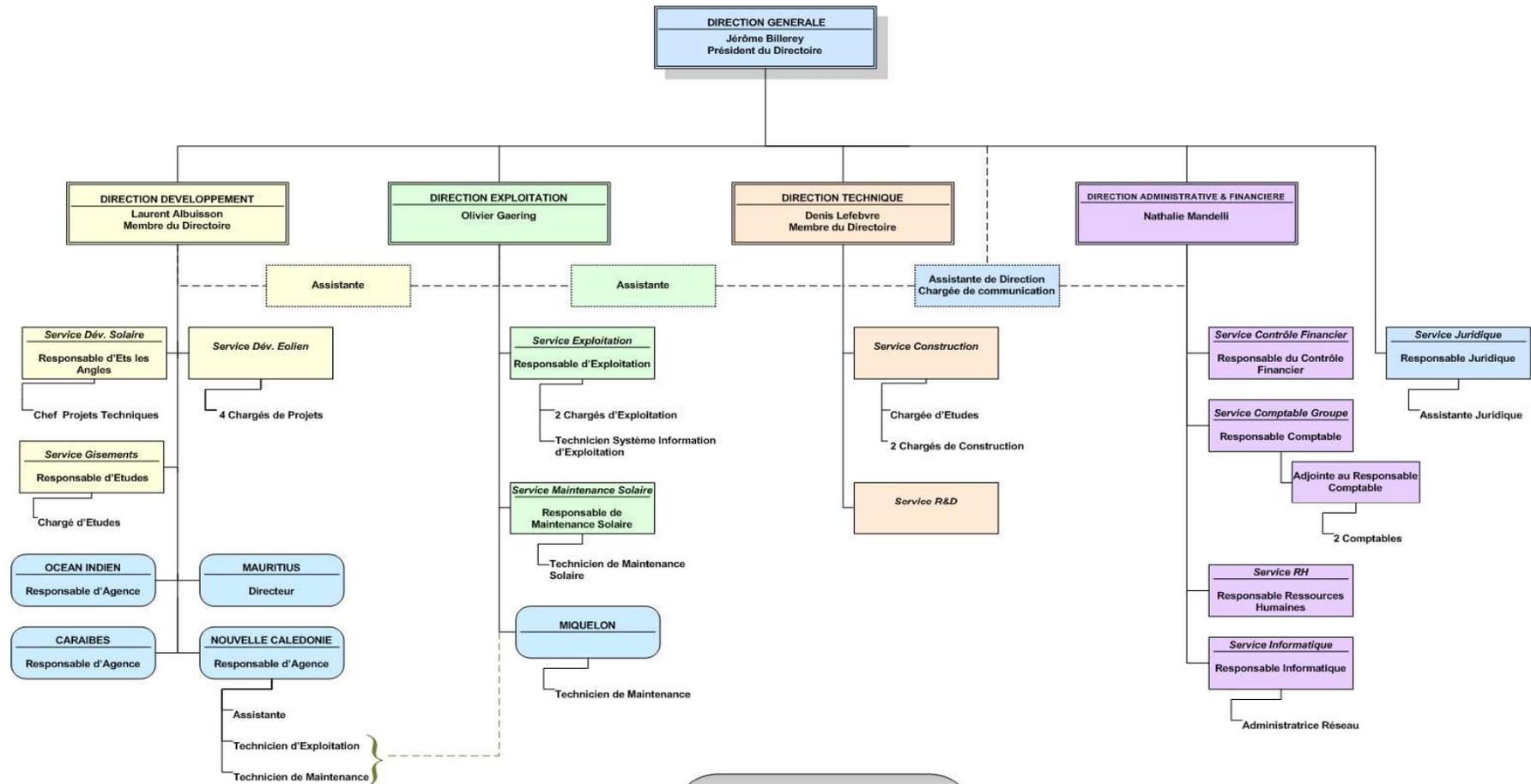
ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE AÉROWATT AU 31 DECEMBRE 2011



LEGENDE

Holding
 Filiale solaire
 Filiale doterme
↓ Participation AÉROWATT
↓ Participation AÉROWATT PARTICIPATION
↓ Participation AÉROWATT ENERGIES
↓ Participation AÉROWATT MAURITIUS
 Dept = Département de siège social

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME INTERNE DU GROUPE AÉROWATT AU 31 DECEMBRE 2011



Affectation géographique des effectifs

AW Saran	31
AW Les Angles	4
AW La réunion	1
AW Guadeloupe	1
AW Nouvelle Calédonie	4
Eole Miquelon	1
AW Mauritijs	1

TOTAL GROUPE : 43 *

* 5 salariés exclus temporairement des effectifs (contrats suspendus) ne sont pas comptabilisés (2 congés sabbatiques et 3 congés parentaux d'éducation)

AEROWATT

31/12/2011

ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESULTATS D'AÉROWATT SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	19 680 280	19 680 280	16 479 900	16 439 900	14 155 470
Nombre d'actions :					
* ordinaires existantes	1 968 028	1 968 028	1 647 990	1 643 990	1 415 547
* à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 929 774	32 667 739	15 082 690	10 835 332	3 119 593
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	5 997 503	6 876 736	6 139 218	2 795 858	1 476 965
Impôt sur les bénéfices (1)	6 752	0	0	0	0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2 315 831	3 212 839	4 462 678	838 214	786 015
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, avant amortissements et provisions	3,06	3,53	3,74	1,74	1,06
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,18	1,63	2,71	0,51	0,56
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	41	44	40	33	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 200 896	2 013 463	1 786 635	1 487 171	1 067 882
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	966 214	1 113 556	843 682	801 919	493 782

(1) Hors produits d'intégration fiscale

**ANNEXE 4 : PRESENTATION ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
DANS TOUTES SOCIETES PAR CHACUN DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE
DURANT L'EXERCICE 2011**

Les indications ci-dessous présentent les mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société en cours au 31 décembre 2011 (ou le cas échéant ceux du représentant permanent du membre du Conseil de surveillance personne morale).

A. Les membres du Directoire

Monsieur Jérôme Billerey

Jérôme Billerey, âgé de 53 ans, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électricien Supelec. Il dirige le Groupe depuis début 2005. Il est administrateur et président de la Commission des Régions Ultra-Marines du Syndicat des Énergies Renouvelables depuis le 29 octobre 2007. Successivement en charge au sein de la société Vergnet SA des départements Photovoltaïque (de 1990 à 1992), Énergies Renouvelables (de 1992 à 2000) et Énergie Éolienne (de 2000 à 2005), Jérôme Billerey a également été directeur général de cette société (de 1995 à 2004) puis chargé de mission auprès de son président directeur général (de 2005 à 2007). Il a participé à la création d'AÉROWATT avant de rejoindre la Société début 2005.

Il est aujourd'hui salarié de la Société en qualité de Directeur Général.

Sa nomination en qualité de membre du Directoire date du 7 juillet 2006. Il a été nommé à cette fonction jusqu'au 6 juillet 2010 et renouvelé dans cette fonction par décision de Conseil de Surveillance du 27 juillet 2010 jusqu'au 5 juillet 2014. Il est également Président du Directoire d'AÉROWATT.

Ses mandats sont les suivants au sein du Groupe AÉROWATT au 31 décembre 2011 :

Nom	Fonction	Société
Jérôme Billerey	Directeur	AÉROWATT Mauritius Ltd
	Directeur	Eole Plaine des Roches Ltee
	Gérant	AÉROWATT Nouvelle-Calédonie SARL
	Président	AÉROWATT Participations SAS
	Représentant d'AÉROWATT, Président	Solar Energies SAS
	Représentant d'AÉROWATT, Gérante	Eole Désirade SNC
	Représentant d'AÉROWATT, Gérante	Eole Marie-Galante SNC
	Président Directeur Général	Valeco SPE SA
	Président	AÉROWATT Energies SAS
	Cogérant	Eole Kafate SARL
	Cogérant	Eole Kafate II SARL
	Cogérant	Eole Poya SARL
	Cogérant	Hélio Panc SARL
	Cogérant	Hélio Témala SARL
	Cogérant	Eole Yaté SARL

Nom	Fonction	Société
Jérôme Billerey	Gérant	Winergy SARL
	Gérant	Eole Cote du Moulin SARL
	Gérant	Eole Saint Ouen la Rouerie SARL
	Gérant	Eole Baguer Pican la Boussac SARL
	Gérant	Eole Sorbon SARL
	Gérant	Eole Petit Fougeray SARL
	Gérant	Eole Concoret SARL
	Gérant	Eole Les Patoures SARL
	Gérant	Eole Plan du Pal SNC
	Gérant	Eole Brocéliande SARL
	Gérant	Eole Pierrefitte es Bois SARL
	Cogérant	Hélio Toiture Corse (H.T.C.) SARL
	Gérant	Hélio L'R SARL
	Gérant	Hélio PACA SARL
	Gérant	Hélio 21 SARL

A la connaissance de la Société, il n'a pas d'autre mandat en dehors du Groupe AÉROWATT.

Monsieur Laurent Albuison

Laurent ALBUISSON, âgé de 40 ans, est diplômé des Arts & Métiers. Il est membre du Directoire de la Société depuis le 7 juillet 2006 et Directeur du Développement de la Société. Il a débuté sa carrière au sein de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) en Polynésie, où il était en charge localement de la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation. Après un passage dans l'administration locale, il entre chez Vergnet SA pour s'occuper de la construction de deux centrales éoliennes dans le Pacifique, puis intègre le siège à Orléans en 1999 au sein du département Eolien, en charge de la zone Pacifique puis Océan Indien, où il procède au démarrage de l'activité sur cette zone.

En 2002, lors de la création d'AÉROWATT, il rejoint cette structure comme Directeur du développement, dans le but d'assurer la concrétisation des projets éoliens, de développer le portefeuille de projets et de diversifier l'activité.

Sa nomination en qualité de membre du Directoire date du 7 juillet 2006. Il a été nommé à cette fonction jusqu'au 6 juillet 2010 et renouvelé dans cette fonction par décision de Conseil de Surveillance du 27 juillet 2010 jusqu'au 5 juillet 2014.

Il a également un contrat de travail avec la Société au titre de sa mission de Directeur du Développement.

Ses mandats sont les suivants au sein du Groupe AÉROWATT au 31 décembre 2011 :

Nom	Fonction	Société
Laurent Albuison	Gérant	Eole Moulin Tizon SARL
	Gérant	Eole Balazé SARL
	Gérant	Eole Maxent SARL
	Gérant	Eole Balazé 2 SARL
	Gérant	Hélio La Perrière SARL
	Gérant	Hélio Florensac SARL
	Gérant	Hélio Logistique SARL
	Gérant	Hélio Orange SARL
	Gérant	Hélio Saint Benoît SARL
	Gérant	Eole Malécage SARL
	Gérant	Hélio Béziers SARL
	Gérant	Eole Gardel SARL
	Gérant	Parc des Hauts Vents SARL
	Président	Eole Fonds Caraïbes SAS
	Gérant	Eole Grand Maison SARL
	Gérant	Eole La Montagne SARL
	Gérant	Eole La Perrière SARL
	Gérant	Morne Carrière SARL
	Gérant	Eole Morne Constant SARL
	Gérant	Eole Terre de Bas SARL
	Gérant	Eole Miquelon SARL
	Gérant	Eole Désirade 4 SARL
	Gérant	Hélio Fonds Caraïbes SARL
	Gérant	Eole La Campagne Dunoise SARL
	Cogérant	Eole Touongo SARL
	Président	Eole La Motelle SAS
	Gérant	Eole Les Buissons SARL
Gérant	Eole Painsdrey SARL	
Président	Parc Eolien de Cassini SAS	

A la connaissance de la Société, il n'a pas d'autre mandat en dehors du Groupe AÉROWATT.

Monsieur Denis Lefebvre

Denis Lefebvre, âgé de 53 ans, est Directeur du Département Technique de la Société depuis 2005. Il a débuté sa carrière comme ingénieur de projets électricité dans un grand bureau d'ingénierie.

Sa nomination en qualité de membre du Directoire de la Société a pris effet le 1^{er} avril 2009. Il a été nommé à cette fonction jusqu'au 6 juillet 2010 et renouvelé dans cette fonction par décision de Conseil de Surveillance du 27 juillet 2010 jusqu'au 5 juillet 2014.

Il a également un contrat de travail avec la Société au titre de sa mission de Directeur du Département Technique.

Ses mandats sont les suivants au sein du Groupe AÉROWATT au 31 décembre 2011 :

Nom	Fonction	Société
Denis Lefebvre	Représentant permanent d'AEROWATT, administrateur	Valeco SPE SA

A la connaissance de la Société, il n'a pas d'autre mandat en dehors du Groupe AÉROWATT.

B. Les membres du Conseil de surveillance

Monsieur Marc Villecroze

Marc Villecroze est diplômé de Centrale Paris. Il est membre du Conseil de surveillance de la Société depuis le 20 décembre 2007 et Président du Conseil de surveillance de la Société depuis le 1^{er} janvier 2008 et jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Il a entamé une carrière d'ingénieur chez Total en 1984, s'occupant des premières infrastructures réseaux locaux et InfoCentre grands systèmes. En 1987, il a créé Nucléus, SSII spécialisée dans l'optimisation des systèmes de gestion de bases de données relationnels et le développement d'applications distribuées. En 1990, il a rejoint la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Côte d'Azur pour piloter la refonte du système d'information comptable et financier de la banque. En 1997, il était responsable du passage à l'euro du système d'information bancaire avant de prendre en charge la Direction financière et du contrôle de gestion du centre Informatique des Caisses d'Epargne Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon (50 millions d'euros de budget).

Il est co-fondateur et directeur exécutif de Vivéris Management.

A la connaissance de la Société, ses mandats sont les suivants en dehors du Groupe AÉROWATT :

Nom	Fonction	Société
Marc Villecroze	Représentant permanent de Vivéris Management, administrateur	Palumed SA
	Membre et Président du Conseil de Surveillance	Trophos SA
	Représentant permanent de Vivéris Management, membre du Conseil de Surveillance	Traqueur SA
	Administrateur	Solarforce SA

Monsieur Olivier Dupont

Olivier Dupont est ingénieur civil des Ponts et chaussées, DES de Sciences économiques. Il est vice-président du Conseil de surveillance de la Société depuis le 7 juillet 2006 pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011. Il s'est orienté vers le capital risque en 1988 après une carrière d'ingénieur grands projets export (Sofretu et groupe Schneider). Il a été de 2000 à 2005 dans le groupe Caisse des Dépôts, Directeur Général délégué à CDC Entreprises-FP Gestion, responsable du fonds public pour le capital risque et du fonds de promotion pour le capital risque. Auparavant, il a dirigé successivement SNVB participations (Groupe CIC), BTP Capital (spécialisé dans les éco-industries), la direction des investissements du Crédit du Nord et le Private Equity à la Société Générale. Depuis juillet 2005, il est fondateur et Président du Directoire de Demeter Partners, société de gestion indépendante gérant le FCPR Demeter, spécialisé dans les secteurs des éco-industries et des éco-énergies.

A la connaissance de la Société, ses mandats sont les suivants en dehors du Groupe AÉROWATT :

Nom	Fonction	Société
Olivier Dupont	Vice-Président du Comité de Surveillance	Burgéap IGIP SE
	Membre du Comité de Surveillance	Caléa Energies Renouvelables SAS (<i>en redressement judiciaire depuis novembre 2011</i>)
	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de surveillance	LFP SAS
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Trez SA
	Membre du Comité de Surveillance	Financière Contrôles et Tests SAS
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Eurener (Espagne)
	Membre du Comité de Surveillance	Arion SAS
	Censeur	Solaire Direct SA
	Membre du Conseil de Surveillance	Coré SA
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Julien Lacaze SA (<i>en cours de liquidation</i>)
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Vergnet SA
	Président du Directoire	Demeter Partners
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Aqualabo SA
	Membre du Conseil de Surveillance	Semco Engineering SA
	Membre du Comité de Surveillance	ACH SAS
	Membre du conseil d'administration	Comarth Engineering SL
Censeur au conseil d'administration	RPI Proyectos Energéticos	

Madame Sylvia Raussin

Sylvia Raussin est titulaire d'un DESS Banques et finances de l'Université de Lyon, obtenu en 2000.

Après avoir été pendant 2 ans ½ Analyste Crédit Grandes Entreprises (Chimie, Pétrole Pharmacie) au sein du Crédit Lyonnais, Mme Raussin a été Chargée d'affaires auprès d'un Senior banker chez Calyon pendant 3 ans, avant d'intégrer en janvier 2006, le Crédit Agricole Private Equity. Elle y occupe aujourd'hui et depuis novembre 2008 le poste de Directeur de participations.

Au sein du FCPR CAPENERGIE (taille : 109 M€) elle a pour mission de prendre des participations dans des sociétés non cotées du secteur des Energies Renouvelables et de l'efficacité énergétique (analyses des opportunités, modélisations financières, notes d'investissement, présentations au comité, négociations des documents juridiques) et de suivre ses investissements.

Madame Raussin a été représentante permanente du Crédit Agricole Private Equity, membre du Conseil de surveillance d'AÉROWATT de juin 2007 à novembre 2009.

Elle a été cooptée, en qualité de personne physique, par votre Conseil de surveillance, réuni dans sa séance du 19 avril 2010, en remplacement de Monsieur Roland Derrien, démissionnaire. Votre assemblée générale du 11 juin 2010 a ratifié cette nomination pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur (soit jusqu'à l'Assemblée générale 2012 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011).

A la connaissance de la Société, ses mandats sont les suivants en dehors du Groupe AÉROWATT :

Nom	Fonction	Société
Sylvia Raussin	Membre du Comité de Surveillance	Méthanéo SAS

Crédit Agricole Private Equity, représentée par M. Marc-Philippe Botte

Filiale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Private Equity (CAPE) est une société de gestion agréée AMF dédiée aux prises de participations dans des entreprises non cotées.

Acteur multi-spécialiste, Crédit Agricole Private Equity gère 2,8 milliards d'euros avec une présence sur l'ensemble des métiers du capital investissement : LBO & Développement, Capital Risque, Mezzanine, Co-Investissement, Énergies renouvelables, Infrastructures en PPP, Situations spéciales.

Actionnaire actif de plus de 140 sociétés, les quatre-vingt professionnels de Crédit Agricole Private Equity accompagnent les entreprises à tous les stades de leur développement, de la création à la transmission.

Crédit Agricole Private Equity a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

A la connaissance de la Société, ses mandats sont les suivants en dehors du Groupe AÉROWATT :

Nom	Fonction	Société
Marc-Philippe Botte	Représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity (CAPE), Membre du Conseil de Surveillance	Méthaneo SAS
	Membre du Conseil de Surveillance	Weole Energy SAS
	Membre du Conseil de Surveillance	Abakus Solar (Allemagne)
	Représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity (CAPE), administrateur	Ikaros Solar (Belgique)
	Représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity (CAPE), administrateur	Ikaros Solar Park I (Belgique)

Vivéris Management, représentée par M. Djamal Chekroun

Avec près de 400 millions d'euros de fonds gérés, Vivéris Management, qui est l'un des premiers gestionnaires français de fonds de capital investissement pour compte de tiers, a développé une approche multirégionale dédiée aux petites et moyennes entreprises non cotées.

Vivéris Management compte plus de 130 entreprises en portefeuille.

Adossé au groupe Caisse d'Épargne, Vivéris Management regroupe quarante-cinq collaborateurs qui interviennent en France, aussi bien en France métropolitaine qu'en Outre-mer, ainsi que dans les régions du sud de la Méditerranée. L'activité de Vivéris Management concerne les principaux segments de marché du capital investissement : capital risque technologique, capital développement et capital transmission par financements LBO. Vivéris Management a développé une gamme de 25 véhicules d'investissements, comprenant aussi bien des fonds faisant appel public à l'épargne (FCPI et FIP) que des fonds destinés aux investisseurs qualifiés (FCPR).

Vivéris Management a été nommée membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Depuis le 14 septembre 2009, M. Djamal Chekroun est représentant permanent de Vivéris Management au Conseil de surveillance d'AEROWATT.

A la connaissance de la Société, Monsieur Djamal Chekroun n'a pas d'autre mandat dans d'autres sociétés.

Demeter Partners, représentée par M. Stéphane Villecroze

La société de gestion Demeter Partners gère le FCPR Demeter, qui a été créé en 2005 par quatre partenaires associés disposant d'une expérience industrielle et internationale dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie.

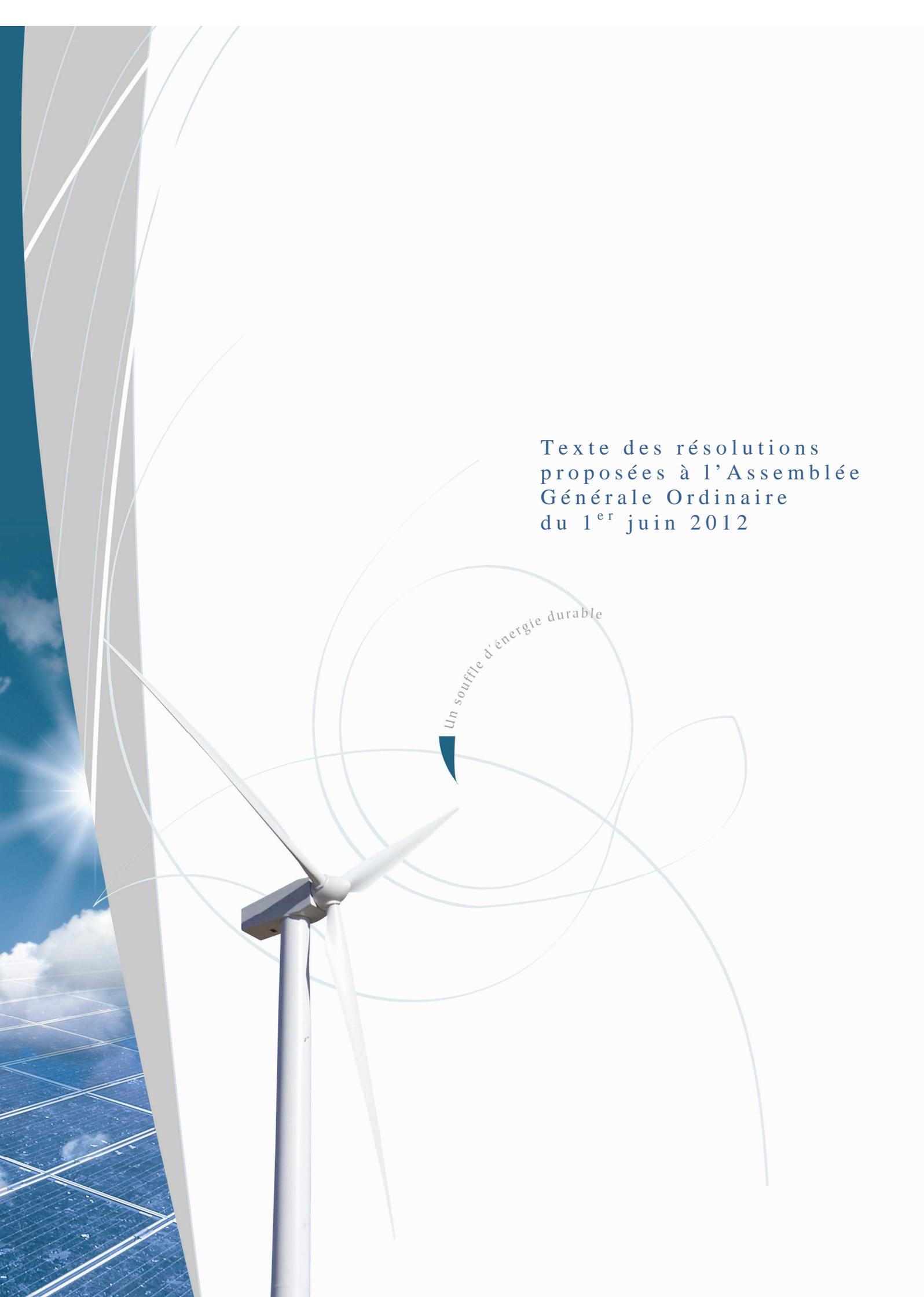
Ce fonds d'investissement sectoriel européen de 105 millions d'euros, dédié au financement des éco-énergies et des éco-industries, a été parrainé par la CDC et l'IFP et souscrit par 20 investisseurs institutionnels parmi lesquels l'ADEME / FIDEME, CARDIF, les Caisses d'Epargne, CIC ACM, Robeco.

Le FCPR Demeter est géré par une équipe de 12 professionnels. Il dispose de bureaux à Paris, à Madrid et d'un représentant à Fribourg.

Demeter Partners a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale du 7 juillet 2006, pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

A la connaissance de la Société, ses mandats sont les suivants en dehors du Groupe AÉROWATT :

Nom	Fonction	Société
Stéphane Villecroze	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de Surveillance	Méthanéo SAS
	Membre du Comité de Surveillance	Burgéap IGIP Holding SE
	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de Surveillance	Caléa Energies Renouvelables SAS (redressement judiciaire)
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'administration	Inkame SA
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil de Surveillance	Coré SA
	Membre du Directoire	Demeter Partners SA
	Censeur au Conseil d'Administration	Electrawinds NV



Texte des résolutions
proposées à l'Assemblée
Générale Ordinaire
du 1^{er} juin 2012

Un souffle d'énergie durable

CHAPITRE 3 : TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2012

I. ORDRE DU JOUR

- Rapport du Directoire ;
- Rapport du Conseil de Surveillance ;
- Rapports des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Vivéris Management SAS,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Marc Villecroze,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Demeter Partners,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Olivier Dupont ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Private Equity,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Sylvia Raussin ;
- Pouvoirs pour les formalités.

II. PROJET DE RÉSOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directoire, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos au 31 décembre 2011, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice net comptable de 2 315 830,88 euros.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve également les dépenses et charges effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 3 832 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos.

DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés clos au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net part de groupe de (1 784 317) euros, (auquel s'ajoutent (167 476) euros d'intérêts minoritaires pour parvenir au résultat net de l'ensemble consolidé).

TROISIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2011, s'élevant à 2 315 830,88 euros, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	2 315 830,88 €
- 5 % du solde ci-dessus à la réserve légale	115 791,54 €
- Le solde au Report à nouveau, soit	2 200 039,34 €

L'Assemblée Générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes, relatifs aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions et engagements qui y sont visés, ainsi que les conditions d'application dans lesquelles les conventions et engagements conclus antérieurement ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION – Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Directoire à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 1 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 1 % correspond au nombre d'actions rachetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social ;
2. décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous les moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Directoire appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
3. décide que ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

4. décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 30 euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
5. décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société est conférée pour favoriser, si besoin est, la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
6. fixe à 590 400 euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ;
7. confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :
 - (i) juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
 - (ii) passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - (iii) effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire, et
 - (iv) déléguer au président du Directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération ;
8. décide que la présente autorisation rend caduque, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, de manière non rétroactive, l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011, en sa 5^{ème} résolution ;
9. fixe à 18 mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

SIXIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Vivéris Management SAS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société Vivéris Management SAS (432 544 773 RCS Marseille), pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos de l'exercice 2017.

SEPTIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Marc Villecroze

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Marc Villecroze, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos de l'exercice 2017.

HUITIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Demeter Partners

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société Demeter Partners SA (483 279 923 RCS Paris), pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos de l'exercice 2017.

NEUVIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Olivier Dupont

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Olivier Dupont, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos de l'exercice 2017.

DIXIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Private Equity

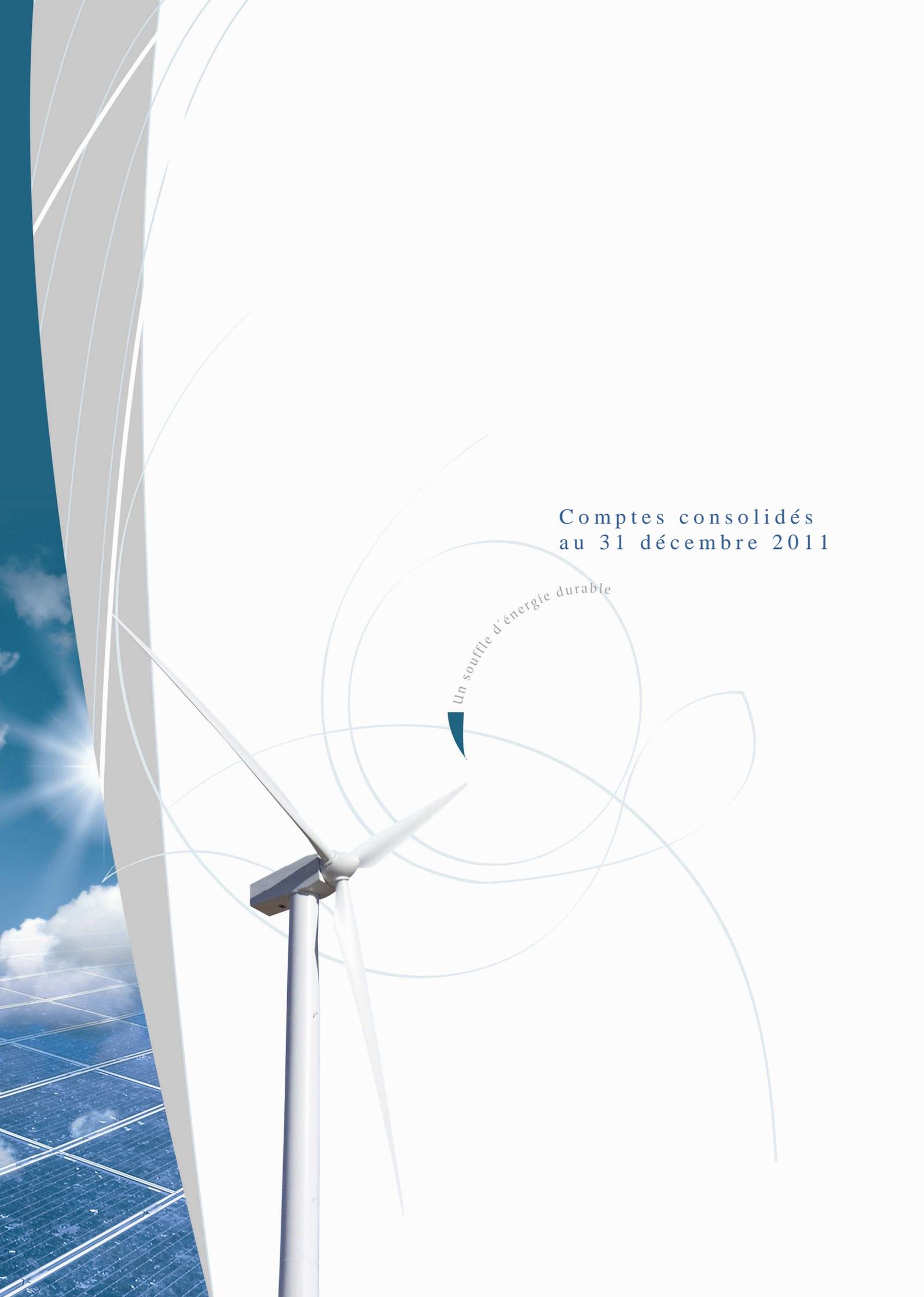
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société Crédit Agricole Private Equity SA (428 711 196 RCS Paris), pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos de l'exercice 2017.

ONZIEME RESOLUTION – Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Sylvia Raussin

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Sylvia Raussin, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos de l'exercice 2017.

DOUZIEME RESOLUTION – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



Comptes consolidés
au 31 décembre 2011

Un souffle d'énergie durable

CHAPITRE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Bilan consolidé

ACTIF	31/12/2011 12 mois Valeurs nettes	31/12/2010 12 mois Valeurs nettes	PASSIF	31/12/2011 12 mois Valeurs nettes	31/12/2010 12 mois Valeurs nettes
Actif immobilisé	235 862 122	232 988 251	Capitaux propres	27 842 211	29 761 216
Ecart d'acquisition	2 827 444	3 208 640	Capital	19 680 280	19 680 280
Immobilisations incorporelles	21 692	90 291	Primes	17 727 675	17 727 675
Terrains	4 300	4 300	Réserves	-7 781 427	-8 086 414
Centrales	207 770 175	194 594 801	Résultat consolidé	-1 784 317	439 675
Autres immobilisations corporelles	182 200	268 455	Intérêts minoritaires	1 267 069	1 254 572
Immobilisations en cours	17 780 301	28 324 594	Autres fonds propres	297 860	250 000
Immobilisations financières	6 518 722	5 749 011	Provisions pour risques et charges	3 850 644	3 525 342
Titres mis en équivalence	757 289	748 159	Ecart d'acquisition négatif	0	0
			Dettes	174 017 712	169 933 543
Actif circulant	26 351 564	30 710 312	Emprunts obligataires	103 221	149 070
Stocks et en cours	33 414	29 919	Emprunts bancaires et concours bancaires courants	148 103 934	119 344 910
Clients et comptes rattachés	6 563 283	6 831 859	Autres dettes financières	11 029 013	6 654 112
Autres créances et comptes de régularisation	9 963 880	8 986 321	Fournisseurs et comptes rattachés	3 268 843	3 551 674
Valeurs mobilières de placement	4 209 193	5 675 393	Autres dettes et comptes de régularisation	5 670 678	5 282 149
Disponibilités	5 581 794	9 186 820	Dettes sur immobilisations	5 842 023	34 951 628
			Aides fiscales et subventions constatées d'avance non remboursables	54 938 190	58 973 889
TOTAL ACTIF	262 213 686	263 698 563	TOTAL PASSIF	262 213 686	263 698 563

B. Compte de résultat consolidé

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Chiffre d'affaires	27 495 471	17 195 013
Production immobilisée	1 457 165	4 227 184
Production	28 952 636	21 422 197
Achats consommés	-4 118 507	-2 490 787
Marge brute	24 834 129	18 931 410
Autres achats et charges externes	-7 933 559	-6 293 112
Charges de personnel	-3 457 378	-3 434 579
Impôts et taxes	-987 905	-503 679
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-13 054 407	-10 612 033
Autres produits d'exploitation	5 543 447	4 894 606
Autres produits et charges d'exploitation	215 036	-207 044
Résultat d'exploitation	5 159 363	2 775 569
Résultat financier	-6 802 481	-3 739 025
Résultat courant des entreprises intégrées	-1 643 118	-963 456
Charges et produits exceptionnels	187 288	1 860 686
Impôts	38 829	42 810
Résultat net des entreprises intégrées	-1 417 001	940 040
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-235 809	-53 327
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-298 983	-280 456
Reprise écart d'acquisition négatif	0	16 292
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 951 793	622 549
Intérêts minoritaires	-167 476	182 874
RESULTAT NET (part du groupe)	-1 784 317	439 675
Résultat par action non dilué	-0,91	0,22
Résultat par action dilué	-0,88	0,22
Nombre d'actions	1 968 028	1 968 028
Nombre stocks options & actions gratuites attribuables potentiellement	66 038	66 133

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2011

Sauf indication contraire, les montants présentés ci-dessous sont en euros.

A. Faits caractéristiques de l'exercice 2011

L'exercice 2011 a été caractérisé pour le Groupe AÉROWATT par les principaux faits marquants suivants :

- **mouvements de périmètre :**
 - o signature en mars 2011 d'un protocole transactionnel avec notre partenaire ardennais donnant lieu aux opérations suivantes :
 - cession des 35 % détenus par AÉROWATT dans les sociétés Eole Pays d'Yvois et Eole Mont de Saint Loup,
 - rachat par AÉROWATT des 35 % des sociétés Eole Les Buissons et Eole La Motelle, portant le pourcentage de détention de 65 % à 100 % sur ces 2 sociétés, avant dilution par AéroWatt Energies dans le cas d'Eole La Motelle (voir ci-dessous), liquidation de la société, détenue à 35 %, Eole Mont de Gerson ;
 - o augmentation de capital de 198,5 milliers d'euros dans la société Hélio Cognocoli, dont 148 milliers d'euros souscrits par des tiers, amenant alors le pourcentage de détention d'AÉROWATT de 100 % à 26 %, cette augmentation de capital s'est suivie de l'émission par Hélio Cognocoli de 2 emprunts obligataires pour un total de 940 milliers d'euros ;
 - o réalisation de la 3^{ème} tranche de financement sur AéroWatt Energies, société détenue à hauteur de 65 % par AÉROWATT et 35 % par la Caisse des Dépôts (CDC), se traduisant par la prise de participations par AéroWatt Energies à hauteur de plus de 95 % dans les sociétés suivantes : Eole La Motelle et Hélio La Perrière ;
 - o création de la société Parc éolien de Cassini, détenue à 50 % par AÉROWATT, afin de porter le développement d'un projet éolien dans la Creuse.
- **département éolien :**
 - o mises en service et réceptions sur le 1^{er} semestre des centrales suivantes : Parc des Hauts Vents (Manche – 6,9 MW détenus à 61,75 % par le Groupe), 6^{ème} machine de Désirade 4 (Guadeloupe – 0,3 MW détenus à 66,7 % par le Groupe), ainsi que le Parc de la Haute Chèvre (Manche – 6,9 MW détenus à 5 % par le Groupe),
 - o l'activité éolienne de l'année 2011 est globalement impactée par un vent inférieur au nominal notamment en Métropole, malgré une amélioration en fin d'année,
 - o dans le cadre de l'appel d'offres lancé en novembre 2010 par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) portant sur l'installation d'éoliennes en Outre-mer d'une capacité maximale de 95 MW, AÉROWATT a déposé 7 dossiers pour une puissance cumulée de 40 MW pour des projets situés en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion,
 - o suite à la loi de juillet 2010 dite « Grenelle 2 », les décrets classant les éoliennes au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont été publiés le 23 août 2011 (pour plus d'informations, voir Chapitre 2-II.A.1. du Rapport Annuel);
- **département solaire :**
 - o poursuite et fin des travaux au titre des 2 contrats clés en main hors groupe signés sur 2010 portant sur la réalisation par AÉROWATT de centrales solaires en intégré au bâti en Métropole pour une puissance cumulée de 0,5 MWc et un montant total de 3 millions d'euros,

- signature d'un contrat clés en main entre AÉROWATT et Hélio Cognocoli pour la réalisation d'une centrale solaire au sol de 1 MWc, d'un montant total de 4,5 millions d'euros. Les travaux sont terminés et la centrale est en exploitation depuis fin septembre 2011,
 - signature et début des travaux d'un contrat clés en main hors groupe portant sur la réalisation par Hélio L'R d'une centrale solaire en intégré au bâti en Métropole pour une puissance cumulée de 0,1 MWc et un montant total de 0,6 millions d'euros,
 - Solar Energies :
 - AÉROWATT a continué les travaux liés au contrat clés en main signé en 2010 portant sur la réalisation d'une centrale solaire en intégré au bâti en Guadeloupe de 2,3 MWc d'un montant de 11,9 millions d'euros,
 - signature et réalisation des travaux de 2 centrales solaires en intégré au bâti sur des collèges à la Réunion, portant sur une puissance totale de 0,2 MWc, et un montant total de 1,1 millions d'euros,
 - réalisation de la construction et mise en service des centrales photovoltaïques portées par Hélio PACA (toiture intégrée, 0,4 MWc) et Hélio TAM (héliophanes, 1 MWc),
 - le Gouvernement a publié un nouvel arrêté tarifaire et décrets le 4 mars 2011 pour préciser les conditions de mise en œuvre des installations photovoltaïques : de nouveaux tarifs pour les installations de moins de 100 kWc associées au bâti, la mise en place de quotas annuels (500 MWc) et l'annonce du lancement d'appels d'offres pour toute installation supérieure à 100 kWc dans le bâti et pour toutes les puissances au sol. En complément, le Gouvernement a publié les cahiers des charges des appels d'offres pour toute installation solaire d'une puissance supérieure à 100 kWc dans le bâti et pour toutes les installations au sol, (pour plus d'informations, voir Chapitre 2-II.A.2. du Rapport Annuel),
 - AÉROWATT a créé un service maintenance afin de réaliser la maintenance de centrales photovoltaïques en Métropole détenues par le Groupe et des tiers. Cette équipe est basée aux Angles (Avignon), sa zone d'intervention sera prioritairement le Sud-Est de la France. Deux salariés du Groupe ont été affectés à ce projet dans cette phase de démarrage ;
- **financements :**
- signature et mise en place d'emprunts bancaires à long terme afin de financer les constructions de fin 2010 et de l'année 2011 des centrales éoliennes et photovoltaïques, représentant un montant total de 38 millions d'euros d'emprunts reçus sur l'année,
 - dans le cadre du partenariat entre AÉROWATT Participations et la CDC au titre des centrales de Solar Energies, la CDC a apporté 0,7 millions d'euros dans la société Solar Energies afin de financer les constructions des 2 centrales solaires (Guyane et Guadeloupe),
 - dans le cadre du partenariat entre AÉROWATT et la CDC et de la mise en place de la 3^{ème} tranche portant les projets éoliens de La Motelle, Balazé 2 et la 6^{ème} machine de Désirade 4 ainsi que le projet solaire de La Perrière, la CDC a apporté 3,4 millions d'euros dans la société Aérowatt Energies ;
- **recherche & développement :**
- poursuite du programme de recherche sur le stockage d'énergie et la prévision de production, initié en 2009 ; OSEO Innovation a versé le solde pour 48 milliers d'euros amenant l'avance remboursable à un total de 298 milliers d'euros,
 - obtention par le Fonds Unique Interministériel (accordé par l'Etat, la Région et les collectivités locales) d'une aide d'un montant total d'environ 1 million d'euros dont la part Aérowatt s'élève à 405 milliers d'euros afin de financer le programme de recherche de stockage d'énergie Enerstock3, sur lesquels 142 milliers d'euros ont été reçus au cours du 2nd semestre.

B. Principes et méthodes comptables

1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2011 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable dans les comptes consolidés 2011 du Groupe AÉROWATT.

2. Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Tous les soldes bilantiels et les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminés.

4. Méthode de conversion

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités. Afin de présenter les états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros, devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Les seules sociétés détenues par AÉROWATT dont les comptes ne sont pas tenus en euros sont situées en Nouvelle-Calédonie et à l'Ile Maurice.

Les éléments du bilan des entités opérant hors de la zone euro, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les comptes des sociétés situées en Nouvelle-Calédonie sont tenus en Francs de la Communauté Française du Pacifique. Cette monnaie a un cours fixe avec l'euro. Ce cours, de 1 € = 119,33174 F cfp est constant et n'a pas varié depuis le début de l'année 2003. En conséquence, la conversion des comptabilités de ces sociétés en euros n'a généré aucun impact lié au choix d'une méthode de conversion.

5. Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre 2011, hormis la société Centrale Eolienne du Plan du Pal (clôture des comptes au 30 juin) qui a établi une situation comptable au 31 décembre.

C. Règles et méthodes d'évaluation

1. Base d'évaluation des comptes consolidés annuels

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

2. Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres est constitué par la partie fixe payée lors de la prise de contrôle, des frais d'acquisitions nets d'impôts, et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Si le versement d'un complément de prix est considéré comme non probable par le Groupe, il fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan et n'est pas inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste "Ecart d'acquisition".

Les écarts d'acquisition sont amortis sur la durée de vie de la centrale à laquelle ils sont affectés. Ils font l'objet de tests de dépréciation annuels (cf. ci-dessous C.5.).

3. Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation, à savoir :

	Durée
Marques, logos	5 ans
Frais d'établissement	3 ans
Logiciels	1 an

4. Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué :

- de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner jusqu'à la date de réception de la centrale, incluant les coûts d'emprunt (cf. D.3.) et les coûts de démantèlement (cf. C.14.).

Le coût d'une immobilisation produite suit les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Le coût de production comprend toutes les charges directes et indirectes qui sont rattachées à la production du bien.

Les immobilisations constitutives des fermes éoliennes ou photovoltaïques sont valorisées au coût historique de construction de la ferme, sous déduction du montant de la remise éventuelle correspondant à la TVA non perçue récupérable (NPR) dont le bénéfice revient au détenteur final du bien. Lorsque des subventions d'investissement autres ont été versées directement en paiement du prix au fournisseur de la ferme éolienne ou photovoltaïque clés en main, le coût de l'immobilisation prend en compte le coût réel de la construction.

Il n'est pas pris en compte de valeur résiduelle en fin de vie des équipements.

Le Groupe ne possède pas de terrain. La maîtrise foncière des terrains sur lesquels sont assises les fermes éoliennes ou solaires ou la mise à disposition des toitures sur lesquelles sont installés les panneaux photovoltaïques résulte de baux.

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations corporelles pour lesquelles certains composants nécessiteraient un amortissement distinct faisant l'objet d'un plan d'amortissement propre, hormis les centrales solaires pour lesquelles il a été décidé d'amortir les onduleurs sur une durée spécifique différente de la durée d'amortissement de la centrale.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Des durées d'amortissement différentes ont été retenues entre les centrales éoliennes installées en Outre-Mer (anticycloniques) et celles installées en Métropole, ainsi que les centrales solaires.

Ainsi, les méthodes retenues pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Durée	Méthode
<u>Fermes éoliennes anticycloniques (Outre-Mer) :</u>		
Installation prise dans son ensemble	15 ans	Linéaire
<u>Centrales éoliennes - Métropole :</u>		
Installation prise dans son ensemble	20 ans	Linéaire
<u>Centrales solaires :</u>		
Installation prise dans son ensemble - Métropole	20-25 ans (selon durée du bail)	Linéaire
Installation prise dans son ensemble - Outre-Mer	20 ans	Linéaire
Onduleurs	10 ans	Linéaire

Lorsqu'un rythme différent d'amortissement est pratiqué dans les comptes sociaux d'une filiale, les comptes de cette dernière sont mis en harmonie avec les méthodes ci-dessus dans les comptes consolidés dans la mesure où ce retraitement revêt un caractère significatif.

L'amortissement des centrales débute à la date de réception des installations, réalisée à l'issue de la phase de tests qui correspond aussi à l'obtention d'une production proche du nominal.

5. Dépréciation des actifs immobilisés

Le Groupe effectue à chaque clôture des tests de dépréciation sur la valeur des centrales (nette des subventions reçues) et des actifs incorporels. Pour ce faire, il compare la valeur nette comptable des actifs affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec leur valeur d'utilité. Le Groupe a déterminé que le regroupement géographique des centrales constituait des UGT. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux futurs de trésorerie directement attribuables aux UGT, estimés

sur la durée attendue de l'utilisation des centrales. Les flux futurs sont estimés sur la base d'un plan d'affaires prévisionnel. Par ailleurs, le Groupe s'appuie également sur la valeur des transactions récentes de marché des centrales pour conforter les résultats obtenus par la méthode de l'actualisation des flux futurs.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital. Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Le taux retenu au 31 décembre 2011 est de 8 %.

Si la valeur nette comptable des actifs affectés à une UGT est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constatée pour l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur d'utilité.

6. Activation des coûts de développement des projets éoliens et solaires conçus en interne

Les projets éoliens et solaires dont le développement est assuré par les bureaux d'études du Groupe ne sont activés que s'ils présentent de sérieuses chances de réussite. Pour l'appréciation des chances de réussite, les critères retenus sont les suivants : degré d'avancement du projet supérieur à 10 % (éolien) ou 15 % (solaire).

Pour les projets remplissant les critères définis ci-dessus, les coûts de développement sont inscrits à l'actif du bilan en contrepartie du poste 'Production immobilisée'. Les immobilisations sont valorisées à leur prix de revient incluant les charges directes (salaires et charges externes) ainsi qu'une quote-part de charges indirectes. Les projets en cours sont valorisés à l'avancement sur la base de la valeur estimée du projet. L'éventuel écart entre cette valeur et les coûts effectivement supportés fait l'objet d'une élimination en consolidation.

Compte tenu de ces règles et méthodes comptables, les coûts supportés au titre des projets ne remplissant pas l'un des deux critères exposés sont maintenus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

7. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients n'intègrent pas les effets escomptés non échus (ni Loi Dailly) qui font l'objet d'une mention en engagements hors bilan.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes.

Les comptes de trésorerie en monnaie étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

9. Subventions d'investissement

Lorsque des subventions d'investissement ont été attribuées pour la réalisation des fermes éoliennes ou photovoltaïques, elles ont été perçues selon les cas soit en paiement direct auprès du fournisseur de la ferme clés en main, soit par la SARL d'exploitation, avant revente à la SNC regroupant les investisseurs intervenant dans le cadre des lois Paul ou Girardin, soit par cette SNC. Dans tous les cas

cette partie du prix a été prise en compte dans le coût historique des immobilisations, et les subventions d'investissements correspondantes consolidées parmi les capitaux propres et reclassées au passif du bilan en compte de régularisation et amorties sur la durée de vie des immobilisations. Ces subventions sont définitivement acquises.

10. Financement des immobilisations par les mécaniques de défiscalisation

La mécanique des lois Paul et Girardin contribuant au financement des investissements dans les Départements et Territoires d'Outre Mer a contribué au financement des projets réalisés par les filiales d'AÉROWATT dans ces régions. Les immobilisations ayant été retraitées dans les comptes consolidés sur la base de la totalité du prix de revient hors TVA NPR, l'avantage financier définitivement acquis résultant du bénéfice des lois Paul et Girardin a été reclassé au passif du bilan en compte de régularisation et amorti sur la durée de vie des immobilisations.

La loi de défiscalisation locale applicable en Nouvelle-Calédonie participe au préfinancement des immobilisations et génère via la rétrocession d'une partie de l'avantage fiscal des bénéficiaires une participation au financement des immobilisations pour les filiales d'AÉROWATT qui en ont bénéficié. Cet avantage financier est comptabilisé en compte de réserves dans les comptes sociaux des filiales d'AÉROWATT. Il reste définitivement acquis à la société exploitant le projet. Dans les comptes consolidés, ces comptes de réserves ont été reclassés au passif du bilan en compte de régularisation et amortis sur la durée de vie des immobilisations.

11. Fiscalité différée

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque leur réalisation future présente un caractère probable. Par prudence, au regard des déficits reportables, aucun impôt différé n'a été constaté, hormis sur les sociétés Valeco SPE, Centrale Eolienne de Plan du Pal, Hélio TAM et Parc des Hauts Vents, non intégrées fiscalement.

Le montant du déficit reportable au 31 décembre 2011, au titre du Groupe d'intégration fiscale d'AÉROWATT, s'élève à 267 milliers d'euros.

Le montant du déficit reportable au 31 décembre 2011, au titre du Groupe d'intégration fiscale d'Aérowatt Energies, s'élève à 25 783 milliers d'euros.

12. Indemnités de départ à la retraite

Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2011.

Le montant mentionné en engagement hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements long terme à la date de clôture.

Hormis le turn-over qui a été actualisé, les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2011 sont les mêmes que celles retenues au 31 décembre 2010, c'est à dire :

- taux d'actualisation : 4 %,
- convention collective : Métallurgie,
- âge de départ : 65 ans,
- conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

13. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

14. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31 décembre rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le Groupe et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Depuis 2009, le Groupe comptabilise une provision pour frais de démantèlement sur les centrales éoliennes et solaires au sol mises en service, soit 229 milliers d'euros à fin 2011. Aucune provision n'a été recensée au 31 décembre 2011 sur les centrales solaires intégrées au bâti ou en surimposition de toiture détenues par le Groupe, le démantèlement de ces installations n'apparaissant pas probable en fin de bail du fait des dispositions du bail, de la durée de vie des panneaux et du rôle joué par la toiture.

15. Frais de recherche et développement

Le Groupe s'est toujours attaché à mener une démarche innovante dans le développement des projets, démarche faisant appel à des partenariats locaux et de proximité. C'est cette démarche qui a valu à AÉROWATT en 2009 le renouvellement de son label FCPI par Oséo (ex-ANVAR).

Les équipes d'AÉROWATT travaillent notamment sur 3 projets innovants pour une meilleure gestion de la production d'énergies intermittentes (éolienne et solaire) :

- un logiciel permettant de prévoir la production d'énergie éolienne jusqu'à 48 heures à l'avance à partir de données météorologiques ;
- Onergie, système de stockage hydraulique de l'énergie d'une puissance de 3 MW, pour lequel AÉROWATT a obtenu une avance remboursable de 298 milliers d'euros. Ce procédé gravitaire permet de stocker la surproduction électrique lorsque la demande énergétique est plus faible pour la restituer en période de forte consommation ;
- un système de stockage de l'énergie par batteries développé dans le cadre de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie lancé par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et permettant de lisser la production photovoltaïque et/ou éolienne. Ce système est proposé dans les projets éoliens d'Outre-mer pour lesquels AÉROWATT a répondu à l'appel d'offres lancée par la CRE en novembre 2010 et pour les projets solaires avec l'appel d'offres lancé en septembre 2011. Ce programme a donné lieu à l'obtention d'une aide totale de 405 milliers d'euros, dont 142 milliers d'euros ont été reçus au cours du 2nd semestre.

Les frais correspondants ont été enregistrés en charges de l'exercice et n'ont pas donné lieu à comptabilisation à l'actif du bilan.

D. Méthodes préférentielles

1. Engagements de retraite

Ces engagements figurent en engagements hors bilan.

2. Opérations de locations financement

Seules les opérations portant sur des biens de valeur significatives ont été retraitées. Les biens sont alors considérés comme ayant été achetés à crédit.

Lorsque les filiales d'AÉROWATT louent des installations à une SNC créée dans le cadre des lois Paul ou Girardin, la propriété finale des installations devant revenir à la SARL filiale d'AÉROWATT, les immobilisations actuellement propriétés des SNC ont été retraitées, ainsi que leur mode de financement.

3. Frais d'émission des emprunts et autres charges directement liées à la construction de la centrale

Depuis l'exercice 2009, le Groupe a opté pour l'activation des coûts d'emprunts (notamment les intérêts intercalaires, intérêts sur lignes de crédit, frais de mise en place de l'emprunt) dans le coût des centrales jusqu'à la date de mise en service de la centrale, définie à la réception définitive.

Le montant des coûts d'emprunt (charges financières et frais d'émissions d'emprunt) activés à ce titre en 2011 s'élève à 1 109 milliers d'euros.

Les charges d'honoraires et assurances chantiers directement liées à la construction des centrales sont également activées.

4. Comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme

Le chiffre d'affaires réalisé sur les contrats à long terme, plus précisément les contrats clés en main contractés en 2010 et 2011 par AÉROWATT, est comptabilisé suivant la méthode à l'avancement (méthode préférentielle) dès lors que l'acceptation du co-contractant est obtenue, la réalisation est certaine, et qu'il est possible d'évaluer avec une sécurité suffisante le bénéfice globale de l'opération.

Le pourcentage d'avancement sur ces contrats a été calculé en fonction de la réalité des charges.

Les contrats clés en main réalisés entre sociétés du groupe font l'objet, le cas échéant, d'une élimination de marge interne en consolidation.

5. Traitement des écarts de conversion

Ces écarts sont traités selon la méthode décrite en C.8.

E. Informations relatives au périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2011, le Groupe AÉROWATT compte 66 filiales.

Nom de la filiale	% de détention par AEROWATT	% de contrôle	Méthode de consolidation
AEROWATT SA			Société mère
<u>Guadeloupe</u>			
SNC Eole Marie Galante	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole La Montagne	99,8%	99,8%	Intégration Globale
SARL Eole Morne Constant	99,8%	99,8%	Intégration Globale
SAS Eole Fonds Caraïbes	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Grand Maison	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Terre de Bas	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Fonds Caraïbes (ex-Eole Bel Air)	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Désirade 4**	66,67%	100%	Intégration Globale
SNC Eolienne Petit Canal 1	50%	50%	Mise en Equivalence
SARL Eole Gardel	100%	100%	Intégration Globale
<u>Martinique</u>			
SARL Eole Morne Carrière	100%	100%	Intégration Globale
<u>Saint Pierre et Miquelon</u>			
SARL Eole Miquelon	100%	100%	Intégration Globale
<u>Nouvelle Calédonie</u>			
SARL Eole Kafeate	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Kafeate 2	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Touongo**	66,71%	100%	Intégration Globale
SARL AEROWATT Nlle Calédonie	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Yate	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio PANC	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Poya	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Témala	100%	100%	Intégration Globale
<u>La Réunion</u>			
SARL Eole La Perrière	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Malécage	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Saint Benoît	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Paindrey	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio La Perrière**	66,67%	100%	Intégration Globale
<u>International</u>			
AEROWATT Mauritius	85%	85%	Intégration Globale
Eole Plaine des Roches	85%	85%	Intégration Globale

Nom de la filiale	% de détention par AEROWATT	% de contrôle	Méthode de consolidation
Métropole			
SNC Eole Plan du Pal	100%	100%	Intégration Globale
SNC Eole Désirade	100%	100%	Intégration Globale
SARL Centrale Eolienne Plan du Pal	49%	49%	Intég. proportionnelle
SARL Winergy	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Balazé**	66,75%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Sorbon	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Les Buissons	100%	100%	Intégration Globale
SAS Eole La Motelle**	66,67%	100%	Intégration Globale
SAS AEROWATT Participations	55%	55%	Intégration Globale
SAS Solar Energies*	35,75%	65%	Intégration Globale
SARL Eole Maxent**	66,75%	100%	Intégration Globale
SARL Héliowatt	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Brocéliande	100%	100%	Intégration Globale
SA Valeco SPE	66%	66%	Intégration Globale
SARL Parc de la Renardière	33,33%	33,33%	Mise en Equivalence
SARL Eole Concoret	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Petit Fougeray	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Saint Ouen la Rouerie	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Baguer-Pican La Boussac	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Logistique**	65,08%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Orange**	65,05%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Florensac**	65,35%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio 21 (ex-Hélio Ajaccio)	100%	100%	Intégration Globale
SAS AEROWATT Energies	65%	65%	Intégration Globale
SARL Hélio Béziers**	65,53%	100%	Intégration Globale
SAS Hélio Cognocoli	26%	26%	Mise en Equivalence
SARL Eole Pierrefitte-es-Bois	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Les Patoures	100%	100%	Intégration Globale
SARL Eole Côte du Moulin	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio PACA	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio L'R	100%	100%	Intégration Globale
SARL Hélio Toiture Corse	70%	70%	Intégration Globale
SARL Balazé 2**	65,00%	100,00%	Intégration Globale
SARL Eole Moulin Tizon	100%	100%	Intégration Globale
SAS Hélio TAM	40%	40%	Intég. proportionnelle
SARL Parc des Hauts Vents**	61,75%	95,00%	Intégration Globale
SARL Eole La Campagne Dunoise (ex- Eole Charpentier)	100%	100%	Intégration Globale
SAS Parc éolien de Cassini	50%	50%	Intég. proportionnelle

* Société détenue par Aéro watt Participations

**Sociétés détenues majoritairement par Aéro watt Energies

Remarques sur l'application des méthodes de consolidation

La SNC Eolienne Petit Canal n°1 a été considérée comme contrôlée par EDF Energies Nouvelles et traitée en conséquence comme société mise en équivalence.

Conformément aux pactes d'associés définissant un contrôle partagé, les sociétés suivantes sont consolidées en intégration proportionnelle : la SARL Centrale Eolienne Plan du Pal à 49 %, la SAS Hélio TAM à 40 % et la SAS Parc Eolien de Cassini à 50 %.

A ces remarques près, toutes les autres filiales, contrôlées à plus de 50 % par AÉROWATT, ont été intégrées selon les règles de l'intégration globale.

AÉROWATT a acquis, sur 2010, 5 % des parts de la société Parc de la Haute Chèvre. AÉROWATT n'ayant pas d'influence notable sur cette société, celle-ci n'est pas consolidée.

F. Explications des postes du bilan consolidé

1. Actif immobilisé

Ecarts d'acquisition

	31/12/10	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/12/11
<i>Valeurs brutes</i>						
S/ acquisitions sociétés Nouvelle Calédonie	1 558 407					1 558 407
S/ acquisition Prony 1	144 026					144 026
S/ acquisition Valeco SPE	1 084 934					1 084 934
S/ acquisition Parc de la Renardière	289 662					289 662
S/ acquisition Marie Galante	303 088					303 088
S/ acquisition Parc des Hauts Vents	758 061				-521 523	236 538
S/ acquisition Eole Les Buissons				24 749		24 749
S/ acquisition Eole La Motelle				414 561		414 561
Total valeurs brutes	4 138 178	0	0	439 310	-521 523	4 055 965
<i>Amortissements</i>						
S/ acquisitions sociétés Nouvelle Calédonie	640 272	96 646				736 918
S/ acquisition Prony 1	45 666	14 051				59 717
S/ acquisition Valeco SPE	93 037	54 247				147 284
S/ acquisition Parc de la Renardière	8 452	14 483				22 935
S/ acquisition Marie Galante	142 110	87 452				229 562
S/ acquisition Parc des Hauts Vents		7 355				7 355
S/ acquisition Eole Les Buissons		24 749				24 749
S/ acquisition Eole La Motelle		0				0
Total amortissements & provisions	929 538	298 983	0	0	0	1 228 521
Valeurs nettes	3 208 640	-298 983	0	439 310	-521 523	2 827 444

Les écarts d'acquisition sont impactés sur l'exercice par les mouvements suivants :

- dans le cadre du délai d'affectation de la société Parc des Hauts Vents, acquise en 2010, il a été constaté une variation de - 522 milliers d'euros en contrepartie d'un écart d'évaluation pour 823 milliers d'euros, d'un impôt différé constaté sur cet écart d'évaluation pour 274 milliers d'euros, et d'une variation des réserves minoritaires pour 27 milliers d'euros. Cet écart d'acquisition, comme les autres, est amorti sur la durée de vie de la centrale (20 ans) à compter de sa réception réalisée en mai 2011,
- suite à l'acquisition par Aéro watt des 35 % d'Eole la Motelle, un écart d'acquisition de 415 milliers d'euros a été constaté. Il a été décidé de l'affecter définitivement à l'issue du délai d'affectation, soit avant fin 2012. Cet écart d'acquisition sera amorti sur la durée de vie de la centrale à compter de sa réception, la centrale étant en phase de construction à fin 2011.

Concernant la centrale de Valeco SPE, à l'issue des tests de dépréciation (méthode définie ci-dessus en C.5.) aucune dépréciation n'a été constatée ni sur l'écart d'acquisition (ni sur la centrale). La valeur nette comptable de la centrale est cohérente avec les valeurs de marché actuelles.

Immobilisations incorporelles

	31/12/10	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/12/11
<i>Valeurs brutes</i>						
Frais d'établissement	42					42
Frais de recherche et développement	46 099					46 099
Autres immobilisations incorporelles	207 188	6 750				213 938
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total valeurs brutes	253 329	6 750				260 079
<i>Amortissements</i>						
Frais d'établissement	42					42
Frais de recherche et développement	922	45 177				46 099
Autres immobilisations incorporelles	162 074	30 172				192 246
Total amortissements	163 038	75 349				238 387
Valeurs nettes	90 291	-68 599				21 692

Immobilisations corporelles

	31/12/10	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/12/11
<i>Valeurs brutes</i>						
Terrains	4 300					4 300
Installations techniques, centrales	226 006 857	898 512	208 597		26 901 622	253 598 394
Installations techniques centrales en crédit bail	14 203 589					14 203 589
Installations techniques, autres	312 632	13 139	31 337			294 434
Autres immobilisations corporelles	405 165	12 885	7 268			410 782
Immobilisations corporelles en cours	27 543 217	17 196 422	1 554 685		-26 075 571	17 109 384
Avances et acomptes versés	781 377	114 404	224 865			670 917
Total valeurs brutes	269 257 138	18 235 363	2 026 751		826 051	286 291 800
<i>Amortissements et Provisions</i>						
Installations techniques, centrales	45 284 135	13 769 102	30 922		-32 197	58 990 118
Installations techniques, centrales en crédit bail	331 510	710 180				1 041 690
Installations techniques, autres	202 297	47 110	23 020			226 387
Autres immobilisations corporelles	247 045	54 326	4 747		5	296 630
Total amortissements et provisions	46 064 987	14 580 719	58 689		-32 192	60 554 825
Valeurs nettes	223 192 151	3 654 645	1 968 062		858 243	225 736 976

La hausse des immobilisations corporelles s'explique par les principaux mouvements suivants :

- en éolien : la fin des travaux et la réception de la centrale du Parc des Hauts Vents ainsi que de la 6^{ème} machine de Désirade 4, et le début de construction des centrales métropolitaines de La Motelle, Balazé 2 et Maxent,
- en solaire : la fin des travaux de la centrale du Port Autonome de Guadeloupe de Solar Energies, ainsi que la réalisation des centrales photovoltaïques des 2 collèges de La Réunion de Solar Energies, et des sociétés Hélio PACA et Hélio TAM,
- la production immobilisée de l'exercice correspondant au développement réalisé par le bureau d'études AÉROWATT pour un total de 2 875 milliers d'euros (cf. G.2. Autres produits d'exploitation).

Par ailleurs, la baisse des immobilisations est impactée notamment par les projets en développement abandonnés (principalement des projets photovoltaïques) pour 1 167 milliers d'euros et les projets

solaires cédés dans le cadre de contrats clés en main hors Groupe sur l'exercice pour 251 milliers d'euros (cf. G.2. Autres produits d'exploitation).

Le total des immobilisations en cours au 31 décembre 2011 au titre des projets solaires concernés par le moratoire mis en place par le décret publié le 9 décembre 2010, suivi par un nouvel arrêté tarifaire et décrets publiés en mars 2011 s'élève à 1 586 milliers d'euros. Au regard des éventuels risques identifiés sur certains des projets concernés, des provisions pour risques ont été comptabilisées représentant un montant total de 226 milliers d'euros à fin 2011.

Le reclassement de la ligne 'Immobilisations en cours' à 'Centrales' se fait à compter de la date de réception définitive de la centrale, marquant le début d'amortissement de la centrale, et concerne principalement sur l'année 2011 les centrales du Parc des Hauts Vents, Solar Energies, Hélio TAM et Hélio PACA.

Le solde des 'Autres variations' pour 866 milliers d'euros correspond principalement à :

- pour 823 milliers d'euros l'affectation en écart d'évaluation de l'écart d'acquisition sur la société Parc des Hauts Vents, et constatation d'un impôt différé passif pour 274 milliers d'euros,
- pour 48 milliers d'euros la comptabilisation des provisions pour démantèlement des centrales mises en service sur l'exercice, en contrepartie des provisions pour risques.

Dans le cadre des tests de dépréciation (méthode expliquée en C.5. de la présente annexe), il a été comptabilisé une dépréciation exceptionnelle de 460 milliers d'euros correspondant au solde de la valeur nette comptable de la centrale éolienne de Lifou (détenue par Aéro watt Nouvelle-Calédonie), en contrepartie une reprise exceptionnelle du solde des Aides fiscales et subventions (comptabilisées en Produits constatés d'avance) a été constatée pour 179 milliers d'euros.

Immobilisations financières

	31/12/10	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/12/11
<i>Valeurs brutes</i>						
Titres de participations	40 002	2				40 004
Prêts						
Créances rattachées	4 039 030	435 666	761 057		8 640	3 722 279
Autres immobilisations financières	2 027 368	1 095 344	13 405		4 521	3 113 828
Total valeurs brutes	6 106 400	1 531 012	774 462		13 161	6 876 111
<i>Provisions pour dépréciation</i>						
Titres de participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières	357 389					357 389
Total Dépréciations	357 389					357 389
Valeurs nettes	5 749 011	1 531 012	774 462		13 161	6 518 722

Les immobilisations financières comprennent principalement :

- les comptes courants détenus dans les sociétés mises en équivalence et notamment Parc de la Renardière (1 448 milliers d'euros), et Eolienne Petit Canal n°1 (1 565 milliers d'euros) qui est provisionné à hauteur de 357 milliers d'euros. La baisse des créances rattachées est liée pour partie au remboursement des comptes courants des sociétés Eole Pays d'Yvois et Eole Mont de Saint Loup cédées sur l'exercice, et pour le solde aux remontées en comptes courants des centrales en exploitation,
- les comptes de réserve souscrit au profit des établissements de crédit dans le cadre de la mise en force des emprunts, pour un montant total de 2 931 milliers d'euros au 31 décembre 2011, dont 1 074 milliers d'euros constitués sur l'exercice principalement lors de la mise en place des financements bancaires.

Dans les comptes de la SNC Eolienne Petit Canal n°1, le compte courant détenu par AÉROWATT est enregistré pour un montant de 2 743 milliers d'euros car il intègre une créance acquise par AÉROWATT pour un euro.

Les titres de participation concernent pour 40 milliers d'euros l'acquisition par AÉROWATT en 2010 de 5 % du capital de la société Parc de la Haute Chèvre, société non consolidée :

	% du capital	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable des titres
Parc de La Haute Chèvre	5%	1 052 873	-173 845	40 000

Titres mis en équivalence

Les sociétés Hélio Cognocoli (depuis la dilution effectuée sur le 1^{er} semestre 2011), Parc de la Renardière, et Eolienne Petit Canal n°1 sont mises en équivalence.

Les sociétés Eole Mont de Saint Loup et Eole Pays d'Yvois ont été cédées sur l'exercice. Et la société Eole Mont de Gerson a été liquidée.

	Contributions aux capitaux propres consolidés	Contributions au résultat consolidé
Société Eole Mont de Gerson	0	-1 070
Société Eole Mont de Saint Loup	0	-803
Société Eole Pays d'Yvois	0	0
Société Parc de la Renardière	757 289	70 767
Société Hélio Cognocoli	-412 188	7 101
Société Petit Canal 1	-1 446 295	-311 804
Total	-1 101 194	-235 809

2. Actif circulant

Créances

	31/12/10	31/12/11	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés	296 071	229 513	229 513	0
Clients et comptes rattachés	7 583 396	6 673 276	6 561 761	111 515
Autres créances	7 558 861	8 248 302	7 191 325	1 056 977
Charges constatées d'avance	1 131 389	1 486 065	382 349	1 103 716
Total valeurs brutes	16 569 717	16 637 156	14 364 948	2 272 208
Dépréciation créances clients	751 537	109 993	0	109 994
Total valeurs nettes	15 818 180	16 527 163	14 364 948	2 162 214

La baisse des créances clients s'explique principalement par la constatation en pertes des créances douteuses pour 1 130 milliers d'euros en contrepartie des reprises, pour 642 milliers d'euros, sur provisions pour créances clients et, pour 160 milliers d'euros, sur provisions pour risques.

Les autres créances incluent 2 304 milliers d'euros de créances sur cessions d'immobilisations correspondant au solde des Aides fiscales et subventions restant à recevoir ; ainsi que 638 milliers d'euros de remboursement de TVA NPR demandé fin 2011 (en créances fiscales) au titre des centrales de Solar Energies mises en service en 2011 et non défiscalisées.

Les charges constatées d'avance comprennent l'assurance décennale des centrales solaires et les loyers payés d'avance.

Dépréciations des créances

	31/12/10	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres variations	31/12/11
Clients et comptes rattachés	751 537	0	641 544		0	109 993
Autres créances						
Total Dépréciations créances	751 537	0	641 544			109 993

3. Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, le capital social d'AÉROWATT se compose de 1.968.028 actions de 10 Euros.

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Autres	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/09	16 479 900	-8 138 541	80 670	179		17 757 858	26 180 066
Affectation du résultat		80 670	-80 670				
Résultat de l'exercice			439 675				439 675
Variations du capital de l'entreprise consolidante	3 200 380	-76 810				-30 183	3 093 387
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							
Incidence des réévaluations							
Variation des écarts de conversion				-2 382			-2 382
Changements de méthodes comptables							
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres							
Autres variations		50 470					50 470
Situation à la clôture 31/12/10	19 680 280	-8 084 211	439 675	-2 203		17 727 675	29 761 216
Affectation du résultat		439 675	-439 675				
Résultat de l'exercice			-1 784 317				-1 784 317
Variations du capital de l'entreprise consolidante							
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							
Incidence des réévaluations							
Variation des écarts de conversion				-3 238			-3 238
Changements de méthodes comptables							
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres							
Autres variations		-131 450					-131 450
Situation à la clôture 31/12/11	19 680 280	-7 775 986	-1 784 317	-5 441		17 727 675	27 842 211

Les Autres variations en Réserves consolidées correspondent principalement à l'impact de la dilution, dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} tranche sur Aéro watt Energies, au titre des sociétés Eole Balazé 2, Eole La Motelle, Hélio La Perrière, en contrepartie des réserves minoritaires.

4. Intérêts minoritaires

	31/12/10	Variation périmètre	Variations	31/12/11
Résultat des minoritaires	182 874		-350 350	-167 476
Réserves des minoritaires	1 071 698	179 973	182 874	1 434 545
Intérêts minoritaires	1 254 572	179 973	-167 476	1 267 069

Les écritures passées en Réserves minoritaires au titre des variations de périmètre concernent :

- l'impact de la dilution pour -131 milliers d'euros sur les sociétés de la 3^{ème} tranche d'Aérowatt Energies, comme indiqué ci-dessus en Réserves groupe,
- l'impact de l'affectation de l'écart d'acquisition du Parc des Hauts Vents pour -27 milliers d'euros,
- l'impact du passage de 65 % de détention à 100 % de la société Eole Les Buissons pour -22 milliers d'euros.

5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont composées de :

	31/12/10	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres Variations	31/12/11
Provisions pour risques (Malus EDF)	479 584					479 584
Provisions pour risques et charges	1 517 749	582 092	1 082 476			1 017 365
Provisions pour démantèlement	174 399	6 557			48 306	229 262
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	1 134 491	723 992				1 858 483
Impôt différé passif	219 120		227 656		274 486	265 950
Total Provisions pour risques et charges	3 525 343	1 312 641	1 310 132		322 792	3 850 644

La provision pour risques sur Eole 2005 restant au bilan au 31 décembre 2011 correspond à celle constituée au titre de la centrale exploitée par la SNC Eole Plan du Pal, centrale située en Métropole démantelée en 2009. En effet, malgré la résolution du litige en 2010 pour les centrales d'Outre-mer, pour Eole Plan du Pal la solution ne peut être que de nature législative et reste donc en suspens.

Une provision pour risques et charges a été constituée sur l'exercice pour 559 milliers d'euros au titre des projets en développement, en complément des 1 195 milliers d'euros à fin 2010. Par ailleurs, 760 milliers d'euros de reprises ont été comptabilisées en contrepartie des 1 167 milliers d'euros de projets abandonnés constatés en moins de la Production immobilisée (cf. G.2. Autres produits d'exploitation).

Les provisions pour démantèlement ont augmenté de 48 milliers d'euros (en Autres variations) en contrepartie des actifs de démantèlement constatés sur les centrales réceptionnées sur 2011, et de 7 milliers d'euros au titre des charges financières de désactualisation.

La provision sur les titres mis en équivalence (1 858 milliers d'euros) concerne les sociétés Eolienne Petit Canal n°1 et Hélio Cognocoli.

La ligne 'Impôt différé passif' concerne pour 266 milliers d'euros les impôts différés passifs constatés sur les retraitements liés à la centrale de Parc des Hauts Vents, dont 274 milliers d'euros constatés en 2011 lors de l'affectation de l'écart d'acquisition en écart d'évaluation.

6. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se ventilent ainsi :

	31/12/10	31/12/11	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	149 070	103 221	49 591	53 630	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 737 776	126 604 988	15 311 170	34 967 256	76 326 562
Emprunts en crédit-bail	14 084 097	13 338 036	833 027	3 673 798	8 831 211
Dettes financières diverses	6 654 112	11 029 013	476 396	861 593	9 691 024
Concours bancaires courants	8 523 037	8 160 910	8 160 910	0	0
Total emprunts et dettes financières	126 148 092	159 236 168	24 831 093	39 556 277	94 848 798

Au 31 décembre 2011, le ratio de couverture de la dette (DSCR) de la société Eole Sorbon demandé par la banque au titre des engagements liés à l'emprunt bancaire n'est pas respecté, ce qui pourrait contractuellement déclencher l'exigibilité de la dette par la banque. Ceci représente un solde d'emprunt bancaire de 7 065 milliers d'euros à fin 2011 pour le Groupe AÉROWATT. Aussi, conformément aux normes comptables, cet emprunt a été intégralement reclassé à moins d'1 an dans le tableau ci-dessus, présentant la situation à la date de clôture.

Cette rupture de covenant a fait l'objet d'une demande de dérogation à un cas de défaillance (« waiver ») auprès de la banque. Cette demande est en cours de négociation.

Hors prise en compte de ce cas, la ventilation des emprunts et dettes financières peut se présenter de la manière suivante :

	31/12/10	31/12/11	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	149 070	103 221	49 591	53 630	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 737 776	126 604 988	8 723 560	36 628 833	81 252 595
Emprunts en crédit-bail	14 084 097	13 338 036	833 027	3 673 798	8 831 211
Dettes financières diverses	6 654 112	11 029 013	476 396	861 593	9 691 025
Concours bancaires courants	8 523 037	8 160 910	8 160 910	0	0
Total emprunts et dettes financières	126 148 092	159 236 168	18 243 483	41 217 854	99 774 832

L'emprunt obligataire convertible émis pour un montant de 360 milliers d'euros figure dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 pour sa valeur après remboursement des échéances dues au titre de l'exercice, soit 46 milliers d'euros. Il a été émis par la SAS Eole Fonds Caraïbes et souscrit par le FIDEME. Il peut être converti en cas de non remboursement des échéances.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- prix d'émission : 20 000 €
- nombre d'obligations : 18
- taux d'intérêts annuel : 8 %
- L'emprunt obligataire viendra à échéance le 31 décembre 2013.

Les emprunts ont évolué de la façon suivante :

- 37 068 milliers d'euros au titre des emprunts souscrits en 2011 et des tirages complémentaires réalisés sur les emprunts en préfinancement des centrales. Les emprunts bancaires mis en force sur 2010, et passés en long terme sur des durées de 12 à 18 ans, s'élèvent à un total de 55 102 milliers d'euros (dont 33 082 milliers d'euros en crédits-relais à fin 2010),
- mise en place d'un prêt moyen terme d'une durée de 4 ans sur AÉROWATT pour 1 million d'euros,
- compensés en partie par les remboursements effectués sur 2011 pour 7 748 milliers d'euros sur les emprunts bancaires (incluant 1 330 milliers d'euros de remboursement des lignes de crédit de TVA à fin 2010), et 746 milliers d'euros sur les emprunts en crédit-bail.

En contrepartie des emprunts bancaires et emprunts en crédit-bail qui permettent le financement des fermes éoliennes et solaires, les garanties suivantes existent au 31 décembre 2011 :

- nantissement ou gage sans dépossession des matériels des centrales des sociétés suivantes : Eole Morne Constant, Eole Lifou, Eole Prony, Eole Prony 2, Eole Kafeate, Eole Kafeate 2, Valeco SPE, Solar Energies, Eole Touongo, Eole Sorbon, Solar Energies, Héliorange, Héliorange Logistique, Héliorange Béziers, Héliorange PACA, Héliorange TAM, Héliorange, et Parc des Hauts Vents,
- nantissement du fonds de commerce pour Eole Morne Constant, Eole Miquelon, Eole Grand Maison, Eole La Perrière (tranche 3), et nantissement du fonds de commerce AÉROWATT en garantie de la ligne moyen terme souscrite en 2011 pour 1 million d'euros, dont 25 % a été contre-garanti au profit de l'établissement de crédit par Oséo et la Région,
- nantissement de 100 % des titres des sociétés Eole Marie-Galante, Eole Terre de Bas, Eole Miquelon, Eole Sorbon, Eole Balazé, Centrale Eolienne du Plan du Pal, Eole Désirade 4, Héliorange, Héliorange Florensac, Héliorange Logistique, Héliorange Béziers, Héliorange PACA, Héliorange TAM (80 % des actions), Parc des Hauts Vents, et Héliorange La Perrière,
- nantissement du dépôt de garantie et garantie à 1^{ère} demande pendant 5 ans sur les emprunts d'Eole Grand Maison, et Eole La Perrière,
- cessions de créances professionnelles (principalement les créances EDF, les indemnités d'assurance, les créances relatives aux contrats de maintenance, de fourniture, de sous-traitance) sur la quasi-totalité des emprunts,
- hypothèque en premier rang des droits réels issus des baux sur les sociétés Eole Terre de Bas, Eole Morne Carrière, Eole La Perrière, Valeco SPE, Eole Sorbon, Eole Désirade 4, Héliorange, Héliorange Logistique, Héliorange Béziers, Héliorange PACA, Parc des Hauts Vents, et Héliorange La Perrière, promesse d'hypothèque sur Héliorange Florensac,
- des comptes de réserves bloqués au profit des établissements de crédit ont été mis en place dans le cadre des emprunts bancaires et de crédit-bail, comptabilisés en Immobilisations financières, pour un montant total de 2 931 milliers d'euros à fin 2011. Ces sommes sont placées sur des comptes à terme ou LDD.

Les Dettes financières diverses ont principalement évolué du fait des apports effectués par la CDC dans Aérowatt Energies pour 3 396 milliers d'euros au titre de la 3^{ème} tranche, et dans Solar Energies pour 700 milliers d'euros.

Les concours bancaires courants, 8 161 milliers d'euros au 31 décembre 2011, correspondent aux lignes court terme souscrites auprès de partenaires financiers locaux.

7. Autres dettes

	31/12/10	31/12/11	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs	3 551 674	3 268 843	3 160 612	108 231
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	7 176	7 176	0
Dettes fiscales et sociales	4 784 739	4 449 315	3 407 588	1 041 727
Dettes sur immobilisations	34 951 628	5 842 023	4 827 870	1 014 153
Dettes diverses	497 410	1 214 187	1 214 187	0
Aides et subventions constatées d'avance	58 973 889	54 938 190	5 427 477	49 510 713
Total autres passifs	102 759 340	69 719 734	18 044 910	51 674 824

La baisse des dettes sur immobilisations s'explique principalement par la finalisation sur 2011 des constructions en cours à fin 2010, elle s'accompagne de la souscription d'emprunts bancaires.

Les 'Aides fiscales non remboursables et les subventions constatées d'avance' représentent le retraitement de la part du financement des centrales apportées par les subventions, l'impact des aides fiscales non remboursables (loi Pons, Paul, Girardin) accordées aux centrales construites et en exploitation à la clôture du bilan, et l'impact de l'avantage fiscal résultant de la loi de défiscalisation locale en Nouvelle-Calédonie et restant définitivement acquis à la société d'exploitation.

G. Explications du compte de résultat consolidé

1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Vente d'énergie	20 643 331	14 515 477
Vente de crédits carbone	176 450	112 506
Prestations de services	6 635 633	2 551 955
Autres	40 057	15 075
Total chiffre d'affaires	27 495 471	17 195 013

La hausse du chiffre d'affaires est principalement liée à :

- la hausse du chiffre d'affaires vente d'énergie du fait des mises en service des centrales éoliennes et solaires effectuées sur l'année,
- la hausse des prestations de services qui correspondent principalement à la réalisation de contrats clés en main hors groupe pour lesquels le chiffre d'affaires a été constaté à l'avancement, soit 6 717 milliers d'euros sur 2011 contre 1 581 milliers d'euros sur 2010.

2. Autres produits d'exploitation

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Production immobilisée	1 457 165	4 227 184
Subventions d'exploitation	105 323	0
Transfert de charges	668 890	282 836
Reprises de provisions	1 724 020	1 011 809
Reprises sur subventions d'exploitation	0	0
Autres produits (retraitement subventions et aides fiscales)	5 300 743	4 472 498
Autres produits (garanties de productibles)	242 704	422 108
Total autres produits d'exploitation	9 498 845	10 416 435

La production immobilisée de l'exercice 2011 correspond à :

- l'activation des coûts de développement (directs et indirects) des projets éoliens et solaires pour 2 875 milliers d'euros,
- la reprise des coûts de développement activés à fin 2010 sur des projets abandonnés pour un total de – 1 167 milliers d'euros, compensée en partie par les reprises des provisions pour risques et charges (760 milliers d'euros),
- la reprise pour un total de – 251 milliers d'euros des coûts de développement activés à fin 2010, compensée par le chiffre d'affaires constaté à l'avancement sur la réalisation du contrat clés en main de centrales solaires.

La baisse des coûts de développement activés entre 2011 (2 875 milliers d'euros) et 2010 (4 227 milliers d'euros) s'explique principalement par la baisse du développement solaire (liée aux changements de réglementation) et la hausse des contrats clés en main hors groupe.

Les 'Autres produits' correspondent au retraitement des subventions et aides fiscales non remboursables obtenues pour le financement des centrales pour lesquelles AÉROWATT détient le capital des sociétés exploitant la centrale.

3. Charges de personnel et effectif

Charges de personnel

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Salaires et traitements	2 425 605	2 253 620
Charges sociales	1 031 773	1 180 959
Total charges de personnel	3 457 378	3 434 579

Effectifs

L'effectif du Groupe aux dates de clôture est le suivant :

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Cadres et équivalents	29	36
Employés	14	17
Total	43	53
<i>Effectif moyen*</i>	<i>46</i>	<i>49</i>
Décomposition par société		
Aérowatt SA	37	47
Eole Miquelon	1	1
Aérowatt Nouvelle Calédonie	4	3
Aérowatt Mauritius	1	1
Décomposition par contrat		
CDI	42	47
CDD	1	4
Contrats d'apprentissage ou d'alternance	0	2

* Les contrats d'apprentissage et d'alternance n'entrent pas en compte dans l'effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe sur l'année 2011 s'élève à 46 personnes contre 49 personnes sur 2010.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	14 196 335	10 547 093
Dotations provisions actif circulant	0	113 951
Dotations provisions risques et charges	582 092	962 798
Total dotations aux amortissements et aux provisions	14 778 427	11 623 842

Les dotations aux amortissements représentent pour l'essentiel l'amortissement des installations des centrales éoliennes et solaires.

5. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Revenus des autres créances et VMP	153 241	157 800
Produits nets sur cession de VMP	98 865	21 936
Différences positives de change	12 272	0
Autres produits financiers	31 174	11 554
Reprises sur provisions financières	0	0
Total produits financiers	295 552	191 290
Intérêts et charges assimilées	7 056 213	3 926 334
Différences négatives de change	0	368
Autres charges financières	41 820	3 613
Dotations provisions financières	0	0
Total charges financières	7 098 033	3 930 315
Résultat financier	-6 802 481	-3 739 025

Les intérêts et charges assimilés comprennent principalement les intérêts payés sur les emprunts finançant les centrales éoliennes et solaires.

Les charges financières sont activées dans le coût de la centrale jusqu'à la date de début d'amortissement qui débute à la réception de la centrale.

6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 999	458 737
Produits exceptionnels sur opérations en capital	487 005	1 856 747
Autres produits exceptionnels	206 869	760
Reprises de provisions et transferts de charges	84 880	17 866
Total produits exceptionnels	810 753	2 334 110
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 372	254 907
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	146 426	218 517
Autres charges exceptionnelles	1 000	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	459 667	0
Total charges exceptionnelles	623 465	473 424
Résultat exceptionnel	187 288	1 860 686

Le résultat exceptionnel est principalement impacté par :

- le résultat de la cession de la société Eole Mont de Saint Loup pour 407 milliers d'euros,

- le résultat des tests de dépréciations ayant donné lieu à la dépréciation de la centrale de Lifou (-460 milliers d'euros) et à la reprise exceptionnelle des Aides fiscales et subventions afférentes (179 milliers d'euros).

Il incluait en 2010, pour 1 634 milliers d'euros, le résultat de la cession des sociétés Eole Prony 3 et Eole Mont Mau.

7. Charges et produits d'Impôts

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Impôts exigibles	161 666	170 012
Charges et (produits) d'impôts différés	-200 495	-212 822
Total charges et (produits) d'impôts	-38 829	-42 810

H. Autres informations

1. Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2011

- AÉROWATT et la société suisse Kleinkraftwerk Birseck AG (KKB), producteurs d'électricité verte, ont annoncé, en janvier 2012, être entrés en discussions exclusives en vue d'un rapprochement industriel. Cette opération, qui prendrait la forme d'une prise de contrôle majoritaire d'AÉROWATT par KKB, vise à créer un nouvel acteur paneuropéen dans le domaine de la production d'énergies renouvelables. Par communiqué du 19 mars 2012, AÉROWATT a annoncé que le montage juridique initialement envisagé devra être modifié pour tenir compte de certaines contraintes réglementaires suisses. L'exclusivité accordée à KKB a expiré afin de permettre à AÉROWATT d'étudier toutes sortes d'alternatives impliquant des tiers.
- A l'issue de l'appel d'offres lancé par le Gouvernement français en 2010 pour le développement de l'éolien terrestre dans les départements d'outre-mer et en Corse, et pour lequel AÉROWATT avait déposé 7 dossiers, AÉROWATT a été désigné en février 2012 pour la construction de 3 des 9 projets retenus par le Ministère, dont 2 en Guadeloupe et 1 en Martinique, représentant une puissance cumulée de près de 20 MW. Ces centrales seront équipées de technologies de stockage de l'énergie (batteries) et de prévisions de production.
- En solaire, le Groupe AÉROWATT a déposé des dossiers en réponse aux appels d'offres :
 - o pour des installations en intégré au bâti d'une puissance comprise entre 100 et 250 kWc : 14 dossiers représentant une puissance cumulée de 2,8 MWc, pour des installations solaires au sol : 2 dossiers représentant une puissance cumulée de 7,7 MWc.

La Commission de régulation de l'énergie a publié le 23 mars 2012 la liste des lauréats de la première période de candidature à l'appel d'offres pour des installations photovoltaïques de puissance comprise entre 100 et 250 kWc, le Groupe AÉROWATT a ainsi été retenu sur les 14 dossiers déposés.

- Les constructions des centrales éoliennes de La Motelle, Balazé 2 et Maxent, représentant 32 MW, se poursuivent pour des mises en service prévus sur le 2nd semestre 2012. Dans ce cadre, les négociations des financements bancaires avancent et leur mise en place devrait se finaliser au début du 2^{ème} trimestre 2012.

2. Informations sectorielles

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires vente d'énergie réalisé par le Groupe se décompose comme suit par activité et zone géographique :

	Exercice 31/12/2011 12 mois	Exercice 31/12/2010 12 mois
Métropole	5 751 727	3 818 657
Outre- Mer	6 500 471	6 539 430
Eolien	12 252 198	10 358 087
Métropole	4 235 627	2 218 765
Outre- Mer	4 155 506	1 938 625
Solaire	8 391 133	4 157 390
Total chiffre d'affaires - vente d'énergie	20 643 331	14 515 477

Actifs immobilisés

La segmentation géographique et par activité des centrales et immobilisations en cours est la suivante :

Centrales (dont crédit-bail) - Valeur nette	31/12/2011	31/12/2010
Métropole	49 506 073	41 516 045
Outre- Mer	63 653 678	71 138 397
Eolien	113 159 751	112 654 442
Métropole	35 212 514	32 572 465
Outre- Mer	59 397 910	49 367 894
Solaire	94 610 424	81 940 359
Total centrales - Montant net	207 770 175	194 594 802

Immobilisations en cours (dont avances & acomptes versés)	31/12/2011	31/12/2010
Métropole	9 234 207	16 554 507
Outre- Mer	5 154 822	5 305 859
Autres	629 415	331 062
Eolien	15 018 444	22 191 428
Métropole	1 951 932	2 544 909
Outre- Mer	809 927	3 588 255
Solaire	2 761 859	6 133 164
Total Immobilisations en cours	17 780 303	28 324 592

3. Transactions avec les parties liées

Le tableau des transactions avec les parties liées se présente ainsi :

	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois
ACTIF		
Participations mises en équivalence	757 281	748 159
Créances rattachées nettes	2 950 258	3 280 353
Créances clients nettes	1 412 477	608 169
PASSIF		
Titres mis en équivalence	-1 858 482	1 134 491
Provision pour risques	0	160 000
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	5 019 992	248 876
Transfert de charges	32 291	4 238
Produits financiers	127 776	147 436

Les entreprises liées sont constituées des sociétés mises en équivalence et des sociétés en intégration proportionnelle.

4. Engagements hors bilan

Engagements reçus : Avals et cautions : 67 milliers d'euros.

Engagements donnés : Engagements en matière de retraite : 29 milliers d'euros.

La caution donnée par AÉROWATT au profit des établissements bancaires, pour l'endettement de ses filiales qui est repris dans les comptes consolidés, s'élève à 17 793 milliers d'euros. Ces montants intra-groupe s'annulent dans les engagements hors-bilan du Groupe.

Les engagements donnés par le Groupe AÉROWATT au profit des établissements bancaires sont décrits au paragraphe F.6.

La SARL Parc de la Renardière, société mise en équivalence à 33,33 %, a souscrit un emprunt bancaire pour un total de près de 15 millions d'euros, afin de financer la construction de la centrale éolienne de 12 MW. Au 31 décembre 2011, le capital restant dû s'élève à 13,6 millions d'euros, incluant 3,9 millions d'euros de crédit confirmé. Les garanties de l'emprunt bancaire concernent :

- le nantissement des parts sociales, des matériels, du compte bancaire et du fonds de commerce
- une hypothèque en premier rang sur les baux à construction sur le terrain et une promesse d'affectation hypothécaire en second rang des baux à construction,
- une convention de subordination des comptes courants associés,
- la cession des redevances dues par EDF, des indemnités dues au titre du contrat d'acquisition des matériels et du contrat de construction, des indemnités dues au titre du contrat de maintenance et de garantie,
- la délégation de toutes les assurances techniques, des garanties bancaires,
- et la constitution d'un compte de réserve nanti constitué au 31 décembre 2011 pour 415 milliers d'euros.

La SAS Hélio Cognocoli, mise en équivalence à 26 % au 31 décembre 2011, a souscrit le 31 mai 2011, deux emprunts obligataires pour un total de 0,9 millions d'euros pour lesquels des primes de non conversion ont été définies. Elles représentent un engagement total pouvant aller jusqu'à 0,5 millions d'euros pour la société Hélio Cognocoli.

La SAS Hélio Cognocoli a par ailleurs souscrit un emprunt bancaire pour un total de 3,7 millions d'euros. Les garanties de l'emprunt bancaire concernent :

- gage sans dépossession de l'outillage et du matériel,
- promesse de cession des créances au titre du contrat d'opération et de maintenance de la centrale conclu avec Aérowatt, promesse de cession des indemnités d'assurances multirisques et pertes d'exploitation dues au titre du contrat d'assurances,
- cession des redevances dues par EDF au titre de l'obligation d'achat d'électricité, et des indemnités d'assurance relatives à la période de construction et d'installation,
- constitution d'un compte de réserve bloqué à hauteur de 170 milliers d'euros,
- promesse d'hypothèque en premier rang sur les droits réels issus du bail emphytéotique (assiette de 100 milliers d'euros),
- nantissement des actions de la société.

Les autres filiales mises en équivalence n'ont pas souscrit d'emprunts bancaires.

Droits individuels à la formation

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 3 020 heures au 31 décembre 2011, représentant 27 milliers d'euros.

5. Intégration fiscale

Le Groupe AÉROWATT est déficitaire au titre du groupe d'intégration fiscale d'AÉROWATT. Un deuxième groupe d'intégration fiscale, dont la société mère est Aérowatt Energies, a été créé à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce groupe d'intégration fiscale est également déficitaire au 31 décembre 2011 du fait notamment de l'option fiscale pour l'amortissement exceptionnel sur 1 an en application du 39 AB pour les centrales solaires de Métropole. Ainsi, il n'a pas été constaté d'impôts différés.

De l'impôt différé a été constaté sur les retraitements liés aux sociétés Valeco SPE, Centrale Eolienne de Plan du Pal et Hélio TAM, sociétés non intégrées fiscalement, ainsi que Parc des Hauts Vents.

6. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire d'AÉROWATT par catégorie

Le montant global des rémunérations brutes attribuées par le Groupe aux membres du Directoire de la Société au cours de l'exercice 2011 s'élève à un total de 373 milliers d'euros.

Aucune rémunération n'a été versée en 2011 aux membres du Conseil de surveillance.

7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur les exercices 2011 et 2010 s'élève à :

	2011			2010		
	Fiduciaire Leydet	JCM Audit (groupe Deloitte)	Autres	Fiduciaire Leydet	JCM Audit (groupe Deloitte)	Autres
<u>Audit</u>						
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	151 561	115 415	2 000	135 425	125 138	9 472
Missions accessoires	8 750	3 283	2 000	1 000	11 372	2 665
Sous-total Audit	160 311	118 698	4 000	136 425	136 510	12 137
<u>Autres prestations</u>						
Juridique, fiscal, social						
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres						
Sous-total Autres prestations	0	0	0	0	0	0
Total	160 311	118 698	4 000	136 425	136 510	12 137

III. TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du Groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

	31/12/2011	31/12/10
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</i>		
Résultat net des sociétés intégrées	-1 417 001	940 040
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	14 162 241	10 871 263
- Reprises de produits d'avance sur aides et subventions	-5 479 612	-4 472 499
- Plus-values ou moins-values de cession, nettes d'impôt	-368 579	-1 638 228
- Impôt différé	-200 495	-212 822
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	6 696 554	5 487 754
Retraitements liés aux sociétés mises en équivalence	470 770	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	134 747	1 110 927
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 302 071	6 598 681
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
Acquisition d'immobilisations	-46 024 806	-46 171 110
Cession d'immobilisations	0	5 866
Incidence des variations de périmètre	5 850	662 623
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-46 018 956	-45 502 621
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>		
Souscription à augmentation de capital et primes d'émission	0	3 093 387
Augmentation capital par minoritaires	0	134 225
Apports en comptes courants nets des remboursements	4 263 469	-215 016
Aides fiscales et subventions	168 394	8 806 556
Avance remboursable	47 860	100 000
Emissions d'emprunts	38 068 009	35 989 562
Remboursements d'emprunts bancaires	-8 494 097	-4 706 715
Remboursements d'emprunts obligataires	-45 849	-42 391
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	34 007 787	43 159 609
VARIATION DE TRESORERIE	-4 709 099	4 255 669
Trésorerie d'ouverture	6 339 176	2 864 292
Trésorerie de clôture	1 630 077	6 339 176

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (exercice clos au 31 décembre 2011)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AEROWATT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

B. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La valeur nette comptable des centrales et des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen par votre société selon les principes décrits dans le paragraphe « Dépréciation des actifs immobilisés » de la note C.5 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, examiné en tant que de besoin, la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La note F.1 « Actif immobilisé – immobilisations corporelles » de l'annexe expose la position adoptée par la société au regard de la constatation de chiffre d'affaires développement et des provisions pour risques sur les projets solaires au 31 décembre 2011, compte tenu des incertitudes soulevées par le décret du 9 décembre 2010 initiant un moratoire sur les projets solaires. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier la sincérité de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

C. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

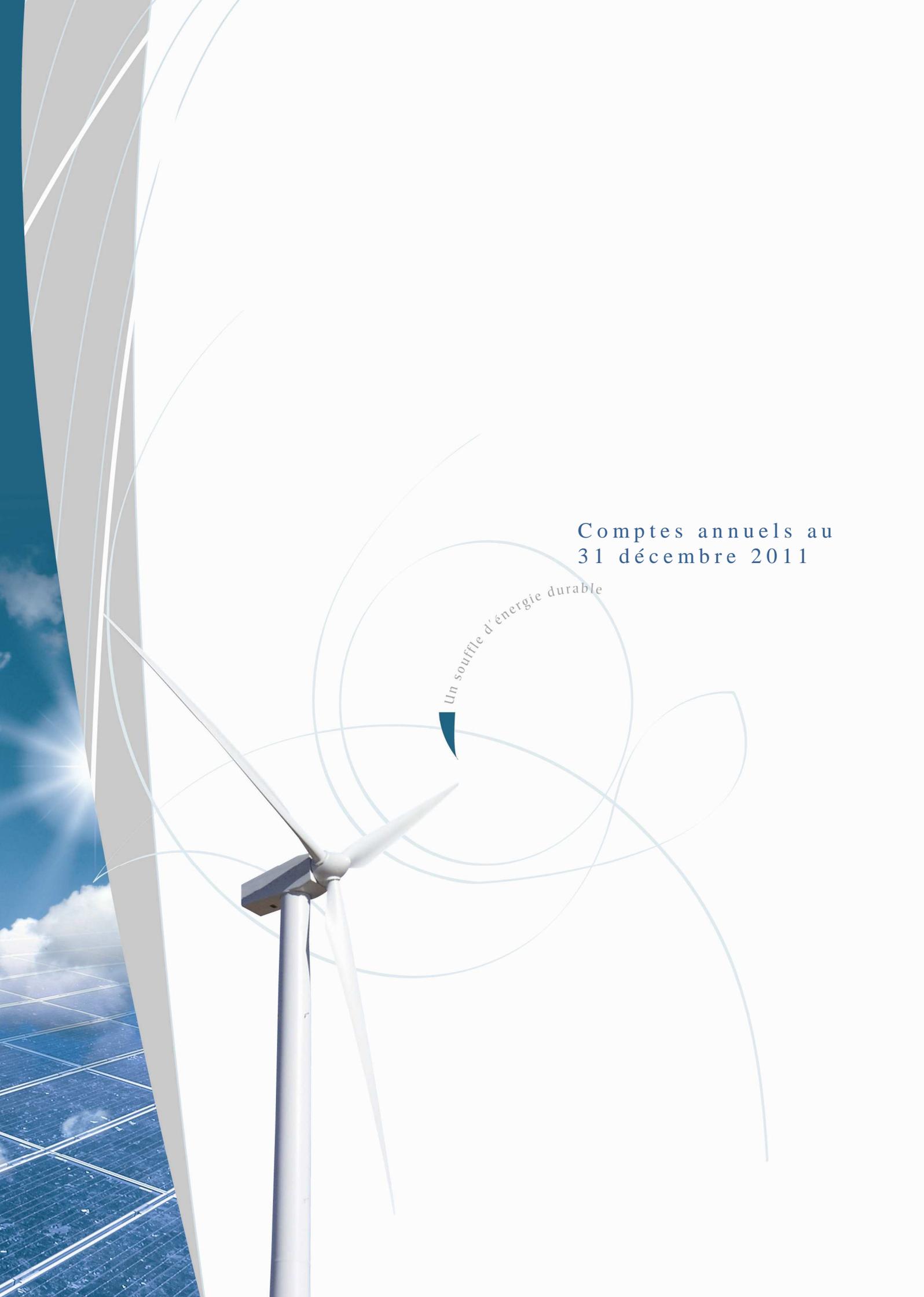
Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE LEYDET

JCM Audit
Membre du réseau Deloitte

Didier AMPHOUX

Pascal REMBERT

The image is a cover for an annual report. It features a large, stylized wind turbine on the left side, with its blades extending towards the top left. The background is a mix of a bright blue sky with a sunburst effect on the left and a white background on the right. In the bottom left corner, there are solar panels. The text is positioned in the upper right quadrant. The main title is in a dark blue, serif font. Below it, a smaller, italicized phrase is written along a curved path, with a small dark blue arrow pointing towards the text.

Comptes annuels au
31 décembre 2011

Un souffle d'énergie durable

CHAPITRE 5 : COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2011

I. BILAN, COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

A. Bilan actif

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amort & prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Coûts de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	164 078	142 386	21 692	45 113
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	252 571	187 838	64 733	106 759
Autres immobilisations corporelles	284 703	192 213	92 490	122 689
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	5 390 357	39 937	5 350 420	4 897 368
Créances rattachées à des participations	52 840 369	12 702 731	40 137 638	34 623 284
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	177 934		177 934	178 021
ACTIF IMMOBILISE	59 110 011	13 265 105	45 844 907	39 973 235
Stocks				
Stocks d'en-cours de production de services	5 011 608		5 011 608	5 346 636
Stocks de marchandises	29 824		29 824	29 919
Avances et acomptes versés sur commandes	609 517		609 517	719 088
Créances				
Créances clients et comptes rattachées	14 641 785	0	14 641 785	30 306 775
Autres créances	613 161		613 161	709 518
Valeurs mobilières de placement	1 995 731		1 995 731	1 677 795
Disponibilités	399 002		399 002	2 906 714
Charges constatées d'avance	57 130		57 130	62 216
ACTIF CIRCULANT	23 357 758	0	23 357 757	41 758 661
TOTAL ACTIF	82 467 769	13 265 105	69 202 663	81 731 895

B. Bilan passif

	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres		
Capital social	19 680 280	19 680 280
Prime d'émission	17 727 675	17 727 675
Réserve légale	477 008	316 366
Réserves réglementées	238 190	238 190
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	8 085 280	5 033 084
Résultat	2 315 831	3 212 839
CAPITAUX PROPRES	48 524 264	46 208 434
Autres fonds propres		
Avances conditionnées	297 860	250 000
AUTRES FONDS PROPRES	297 860	250 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 063 304	1 355 030
Provisions pour charges	23 363	162 719
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 086 667	1 517 749
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 920 223	11 464 559
Emprunts et dettes financières diverses	25 962	25 962
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 401 104	17 697 552
Dettes fiscales et sociales	3 337 217	3 987 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 370	0
Autres dettes	490 657	120 752
Produits constatés d'avance	1 074 341	459 763
DETTES	19 293 873	33 755 713
TOTAL PASSIF	69 202 663	81 731 895

C. Compte de Résultat

	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	209 446	119 663
Production vendue de biens	0	0
Production vendue de services	21 720 328	32 548 076
Chiffres d'affaires nets	21 929 774	32 667 739
Production stockée	-335 028	1 868 312
Subventions d'exploitation	105 323	0
Reprises sur amort, prov et transferts de charges	1 949 769	612 239
Autres produits	4 354	1 329
Produits d'exploitation	23 654 192	35 149 619
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	161 998	8 337
Variation de stocks de marchandises	95	-11 338
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	14 193 887	28 223 363
Impôts et taxes	271 567	282 179
Salaires et traitements	2 200 896	2 013 463
Charges sociales	966 214	1 113 556
Dotations amorts sur immobilisations	113 599	147 111
Dotations provisions actif circulant	0	0
Dotations provisions risques et charges	651 394	878 558
Autres charges	314 848	148
Charges d'exploitation	18 874 499	32 655 377
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 779 693	2 494 242
Produits financiers		
Produits financiers de participations	245 000	
Autres intérêts et produits assimilés	1 897 542	1 819 577
Reprises sur provisions	4 419 112	180 361
Différences positives de change	23	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 973	8 327
Produits financiers	6 580 650	2 008 265
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	8 981 673	2 891 181
Intérêts et charges assimilées	499 894	431 197
Différences négatives de change	0	368
Charges financières	9 481 567	3 322 746
RESULTAT FINANCIER	-2 900 917	-1 314 481
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 878 776	1 179 760
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 000	723 709
Produits exceptionnels sur opérations de capital	475 295	1 441 688
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	17 866
Produits exceptionnels	538 295	2 183 263
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 129	0
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	115 838	216 651
Charges exceptionnelles	127 968	216 651
RESULTAT EXCEPTIONNEL	410 328	1 966 611
Impôts sur les bénéfices	-26 727	-66 467
BENEFICE OU PERTE	2 315 831	3 212 839

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 2011

A. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2011 a été caractérisé pour la société AÉROWATT (la « Société ») par les principaux faits marquants suivants :

- Les contrats portant sur la réalisation de centrales solaires clés en main signés sur 2010 se sont poursuivis et finalisés :
 - o entre AÉROWATT et Solar Energies (société du groupe AÉROWATT), pour la réalisation d'1 centrale solaire d'une puissance totale de 2,4 MWc et d'un montant total de 11,9 millions d'euros en Guadeloupe,
 - o pour le compte de tiers, la réalisation de 2 centrales solaires en intégré au bâti, en Métropole, d'une puissance cumulée de 0,5 MWc, pour un montant total de 3 millions d'euros.

- De nouveaux contrats portant sur la réalisation de centrales solaires clés en main ont été signés et réalisés sur 2011 :
 - o entre AÉROWATT et Solar Energies, pour la réalisation de 2 centrales solaires d'une puissance totale de 0,2 MWc et d'un montant total de 1,2 millions d'euros, toutes 2 situés à la Réunion sur des collèges,
 - o entre AÉROWATT et Hélio Cognocoli (société détenue à 26 % par AÉROWATT, cf ci-dessous) : pour la réalisation d'une centrale solaire au sol de 1 MWc, d'un montant total de 4,5 millions d'euros.

- Le programme de recherche sur le stockage d'énergie et la prévision de production, initié en 2009, s'est poursuivi. Il avait été reconnu par OSEO Innovation qui avait accordé une avance remboursable dont 250 milliers d'euros avaient été reçus à fin 2010. Sur 2011, le solde de cette avance a été versé pour 48 milliers d'euros.

- Le Fonds Unique Interministériel (accordé par l'Etat, la Région et les collectivités locales) a accordé sur 2011 une aide d'un montant total d'environ 1 million d'euros dont la part Aérowatt s'élève à 405 milliers d'euros afin de financer le programme de recherche de stockage d'énergie Enerstock3, sur lesquels 142 milliers d'euros ont été reçus au cours du second semestre 2011.

- Le développement des projets éoliens et solaires s'est poursuivi. L'année 2011 a été marquée par les évolutions réglementaires suivantes :
 - o en éolien : suite à la loi de juillet 2010 dite « Grenelle 2 », les décrets classant les éoliennes au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont été publiés le 23 août 2011 (pour plus d'informations, voir Chapitre 2-II.A.1. du Rapport Annuel) ;
 - o en solaire : le Gouvernement a publié un nouvel arrêté tarifaire et décrets le 4 mars 2011 pour préciser les conditions de mise en œuvre des installations photovoltaïques : de nouveaux tarifs pour les installations de moins de 100 kWc associées au bâti, la mise en place de quotas annuels (500 MWc) et l'annonce du lancement d'appels d'offres, avec la publication de cahiers des charges très contraignants, pour toute installation supérieure à 100 kWc dans le bâti et pour toutes les puissances au sol (pour plus d'informations, voir Chapitre 2-II.A.2. du Rapport Annuel).

- Dans le cadre de l'appel d'offres lancé en novembre 2010 par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) portant sur l'installation d'éoliennes en Outre-mer d'une capacité maximale de 95 MW, AÉROWATT a déposé 7 dossiers pour une puissance cumulée de 40 MW pour des projets situés en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion.

- AÉROWATT a créé un service maintenance afin de réaliser la maintenance de centrales photovoltaïques en Métropole détenues par le Groupe et des tiers. Cette équipe est basée aux Angles (Avignon), sa zone d'intervention sera prioritairement le Sud-Est de la France. Deux salariés du Groupe ont été affectés à ce projet dans cette phase de démarrage.
- AÉROWATT a souscrit en juillet 2011 un emprunt moyen terme de 1 million d'euros auprès du Crédit du Nord sur une durée de 4 ans.

Acquisitions, cessions et créations de Sociétés :

- Un protocole transactionnel a été signé en mars 2011 avec notre partenaire ardennais donnant lieu aux opérations suivantes :
 - o cession des 35 % détenus par AÉROWATT dans les sociétés Eole Pays d'Yvois et Eole Mont de Saint Loup,
 - o rachat par AÉROWATT des 35 % des sociétés Eole Les Buissons et Eole La Motelle, portant le pourcentage de détention de 65 % à 100 % sur ces 2 sociétés, avant dilution par Aéro watt Energies dans le cas d'Eole La Motelle (voir ci-dessous),
 - o liquidation de la société, détenue à 35 %, Eole Mont de Gerson ;
- Concernant la société Hélio Cognocoli, initialement détenue à 100 % par AÉROWATT, une augmentation de capital de 198,5 milliers d'euros dans cette société a été réalisée sur le 1er semestre 2011, dont 148 milliers d'euros souscrits par des tiers, amenant alors le pourcentage de détention d'AÉROWATT de 100 % à 26 %. Cette augmentation de capital s'est suivie par l'émission par Hélio Cognocoli de 2 emprunts obligataires pour un total de 940 milliers d'euros.
- L'accord de partenariat de 2009 entre la Caisse des Dépôts (CDC) et AÉROWATT se traduisant par la création d'Aéro watt Energies détenue à hauteur de 65 % par AÉROWATT et 35 % par la CDC, s'est poursuivi par la réalisation d'une troisième tranche de financements ayant donné lieu à :
 - o des apports en compte courant effectués par les actionnaires dont 6 307 k€ apportés par AÉROWATT,
 - o la prise de participations dans les sociétés suivantes Hélio La Perrière et Eole La Motelle, accompagnée d'apports en comptes courants par Aéro watt Energies dans ces sociétés ainsi que dans Eole Balazé 2 et Eole Désirade 4, suivis d'une augmentation de capital par incorporation d'une partie des comptes courants, amenant le % détenu par Aéro watt Energies à hauteur de plus de 95 %.
 - o Avec la réalisation de cette 3ème tranche d'investissements, le programme Aéro watt Energies est soldé, la CDC ayant apporté au total, comme convenu, 9,2 millions d'euros sur l'ensemble des 3 tranches Aéro watt Energies.

La SAS Parc éolien de Cassini a été créée sur le second semestre afin de porter le développement d'un projet éolien dans la Creuse. Elle est détenue à hauteur de 50 % par AÉROWATT.

B. Règles et méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable dans les comptes 2011 d'AÉROWATT.

1. Principes et modalité d'arrêté des comptes

Les comptes de la Société sont établis dans le respect des principes comptables de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n°99-03 du Comité de Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après. Les comptes annuels de l'exercice 2011 sont établis en euros.

2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction de la Société l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- les provisions pour risques et charges,
- les tests de dépréciation effectués sur les titres de participation et les provisions pour créances rattachées.

3. Méthodes et règles d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par la Société, à savoir :

	Durée
Marques, procédés, logos	5 ans
Logiciels	1 an

A la date de clôture, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle (valeur d'inventaire) à la même date. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué :

- de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles pour lesquelles certains composants nécessiteraient un amortissement distinct faisant l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les méthodes comptables et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée	Méthode
Agencements aménagements des constructions	10 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier	10 ans	linéaire

A la date de clôture, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle (valeur d'inventaire) à la même date. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Immobilisations financières

La Société comptabilise les titres de participation et les prêts rattachés à des participations sur la base du coût historique. Les frais d'acquisition de titres sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice.

A la fin de chaque exercice, la Société examine la valeur des investissements nets, qui comprennent les apports en capital, le principal des prêts accordés ou reçus et les intérêts courus sur ces prêts. La Société identifie les événements internes ou externes, qui indiqueraient que ces investissements ont perdu de la valeur et compare leur valeur nette comptable avec leur valeur d'utilité. Sauf cas particuliers, la Société provisionne la différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité, calculée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés dégagés par les filiales. Le calcul de la valeur d'utilité est réalisé à partir d'estimations détaillées faites par la Direction et fondées sur les hypothèses et les prévisions du moment. Pour les autres participations, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chacune d'elle. Au 31 décembre 2011, le taux d'actualisation après impôt retenu pour déterminer la valeur d'utilité est de 8 %.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat connu, comprenant le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Si, leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire leur valeur actuelle, devient inférieure à leur valeur nette comptable, une provision est constituée pour la différence. Pour les marchandises, cette valeur actuelle correspond à la valeur vénale, c'est-à-dire au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, pour la vente de ces marchandises à des conditions normales de marché.

Encours de production

Les projets éoliens et solaires en cours de développement ne sont inscrits en Stocks (encours de production) que s'ils présentent de sérieuses chances de réussite et un degré d'avancement du projet supérieur à 10 % (éolien) ou 15 % (solaire). Pour les projets remplissant les critères définis ci-dessus, les coûts de développement sont inscrits à l'actif du bilan en contrepartie du poste 'Production stockée'. Ainsi, les coûts supportés au titre des projets ne remplissant pas l'un des deux critères exposés ci-dessus sont maintenus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients n'intègrent pas le cas échéant les créances cédées au titre de l'escompte (ou de la Loi Dailly) et font l'objet d'une mention en engagements hors bilan.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes 'Ecart de conversion'.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. La valeur liquidative des valeurs mobilières de placement fait ressortir une plus-value latente de 8 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont certains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers, ainsi que des provisions statistiques constatées sur les projets en développement présentant des incertitudes quant à leur aboutissement.

Indemnités de départ à la retraite

Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2011.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans la Société à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4 %,
- convention collective : métallurgie,
- âge de départ : 65 ans,
- condition de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les engagements de retraite sont constatés comme des engagements hors bilan. Ils sont évalués au 31 décembre 2011 à 27 milliers d'euros pour la Société.

Produits générés par l'activité Développement de projets

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le pourcentage d'avancement des projets en développement est estimé projet par projet selon la réalisation des tâches effectuées et par comparaison avec une grille standardisée de description des étapes des projets.

Depuis 2010, au regard des évolutions réglementaires autant en éolien qu'en solaire, il a été décidé de décaler le début de constatation du chiffre d'affaires développement, non plus à compter du dépôt de la demande du permis de construire ou de la déclaration préalable, mais à compter de l'obtention de la demande du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Comme indiqué ci-dessus dans les faits marquants de l'exercice, un nouvel arrêté tarifaire et décrets ont été publiés en mars 2011 pour préciser les conditions de mise en œuvre des installations photovoltaïques, notamment de nouveaux tarifs pour les installations de moins de 100 kWc associées au bâti, la mise en place de quotas annuels et l'annonce du lancement d'appels d'offres pour toute installation supérieure à 100 kWc dans le bâti et pour toutes les puissances au sol.

Dans la continuité de la position retenue au 31 décembre 2010 suite au moratoire sur les projets solaires initié fin 2010, il a été décidé, par mesure de prudence, de ne pas comptabiliser en chiffre d'affaires développement les projets solaires concernés par ces nouveaux décrets, remplissant toutefois les critères présentés ci-dessus, notamment l'obtention du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Ainsi, comme pour la clôture 2010, les projets solaires pour lesquels les permis de construire ou déclarations préalables ont été obtenus sont laissés en 'Travaux en cours' à hauteur des coûts réalisés (charges directes et indirectes) et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de chiffre d'affaires à l'avancement.

Au regard des éventuels risques identifiés sur certains des projets concernés, une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 233 k€. Le total des travaux en cours au 31 décembre 2011 au titre des projets solaires concernés par ces nouveaux décrets s'élève à 1 194 k€ et 411 k€ en créances clients.

Réalisation de contrats clés en main de centrales solaires

Comme indiqué ci-dessus sur le chiffre d'affaires développement, le chiffre d'affaires réalisé sur les contrats à long terme est comptabilisé suivant la méthode à l'avancement (méthode préférentielle).

Il en est donc de même pour le chiffre d'affaires réalisé sur les contrats clés en main mis en place en 2010 et 2011 par AÉROWATT, comptabilisés suivant la méthode à l'avancement, dès lors que l'acceptation du co-contractant est obtenue, la réalisation est certaine et qu'il est possible d'évaluer avec une sécurité suffisante le bénéfice globale de l'opération.

Les pourcentages d'avancement sur les contrats clés en main ont été calculés en fonction de la réalité des charges.

Frais de Recherche et Développement

AÉROWATT s'est toujours attachée à mener une démarche innovante dans le développement des projets, démarche faisant appel à des partenariats locaux et de proximité.

En 2009, le label FCPI délivré par Oséo (ex-ANVAR) a été renouvelé.

En matière de Recherche et de Développement, les équipes d'AÉROWATT travaillent notamment sur 3 projets innovants pour une meilleure gestion de la production d'énergies intermittentes (éolienne et solaire) :

- un logiciel permettant de prévoir la production d'énergie éolienne jusqu'à 48 heures à l'avance à partir de données météorologiques ;
- Onergie, système de stockage hydraulique de l'énergie d'une puissance de 3 MW, pour lequel AÉROWATT a obtenu une avance remboursable de 298 milliers d'euros. Ce procédé gravitaire permet de stocker la surproduction électrique lorsque la demande énergétique est plus faible pour la restituer en période de forte consommation ;
- un système de stockage de l'énergie par batteries développé dans le cadre de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie lancé par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et permettant de lisser la production photovoltaïque et/ou éolienne. Ce système est proposé dans les projets éoliens d'Outre-mer pour lesquels AÉROWATT a répondu à l'appel d'offres lancée par la CRE en novembre 2010 et pour les projets solaires avec l'appel d'offres lancé en septembre 2011. Ce programme a donné lieu à l'obtention d'une aide totale de 405 milliers d'euros, dont 142 milliers d'euros ont été reçus au cours du second semestre.

Les frais correspondants ont été enregistrés en charges de l'exercice et n'ont pas donné lieu à comptabilisation à l'actif du bilan.

C. Informations complémentaires

1. Événements postérieurs à la clôture

- AÉROWATT et la société suisse Kleinkraftwerk Birseck AG (KKB), producteurs d'électricité verte, ont annoncé, en janvier 2012, être entrés en discussions en vue d'un rapprochement industriel. Cette opération, qui prendrait la forme d'une prise de contrôle majoritaire d'AÉROWATT par KKB, vise à créer un nouvel acteur paneuropéen dans le domaine de la production d'énergies renouvelables.
- A l'issue de l'appel d'offres lancé par le Gouvernement français en 2010 pour le développement de l'éolien terrestre dans les départements d'outre-mer et en Corse, et pour lequel AÉROWATT avait déposé 7 dossiers, AÉROWATT a été désigné en février 2012 pour la construction de 3 des 9 projets retenus par le Ministère, dont 2 en Guadeloupe et 1 en Martinique, représentant une puissance cumulée de près de 20 MW. Ces centrales seront équipées de technologies de stockage de l'énergie (batteries) et de prévisions de production.
- En solaire, AÉROWATT a déposé des dossiers en réponse aux appels d'offres :
 - o pour des installations en intégré au bâti d'une puissance comprise entre 100 et 250 kWc : 14 dossiers représentant une puissance cumulée de 2,8 MWc,
 - o pour des installations solaires au sol : 2 dossiers représentant une puissance cumulée de 7,7 MWc.

2. Comptes consolidés

AÉROWATT est la Société tête du Groupe consolidé AÉROWATT qui compte 65 filiales et participations au 31 décembre 2011.

3. Intégration fiscale

La Société fait partie du groupe d'intégration dont elle est la Société tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la Société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la Société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice (l'exercice où la Société redeviendra bénéficiaire, la Société mère supportera alors une charge d'impôt).

Au 31 décembre 2011, la plupart des sociétés détenues à plus de 95 % par AÉROWATT et localisées en métropole ou dans les DOM sont intégrées fiscalement. Il s'agit des sociétés suivantes : Winergy, Eole Morne Constant, Eole La Montagne, Eole Fonds Caraïbes, Eole Morne Carrière, Eole Grand Maison, Eole Terre de Bas, Eole La Perrière, Hélios Fonds Caraïbes, Eole La Campagne Dunoise (ex-Charpentier), Eole Sorbon, Eole Baguer Pican, Eole Brocéliande, Eole Concoret, Eole Saint Ouen La Rouerie, Eole Malécage, Eole Paindrey, Eole Petit Fougeray, Hélios 21 (ex-Ajaccio), Eole Pierrefite es-Bois, Eole Gardel, Eole Côte du Moulin, Eole Les Patoures, Hélios Saint Benoît, Héliowatt, Hélios L'R, Hélios PACA.

Le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale se monte à 267 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

D. Notes et commentaires du bilan

1. Actif immobilisé

Mouvements de l'actif immobilisé

Actif immobilisé	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Coûts de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	157 328	6 750			164 078
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels	270 768	13 139	31 336		252 571
Autres immobilisations corporelles	283 070	8 901	7 268		284 703
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations financières					
Participations	4 937 305	507 552	105 000	50 500	5 390 357
Créances rattachées à des participations	42 763 454	22 346 683	12 219 268	-50 500	52 840 369
Autres titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	178 021	413	500		177 934
Total Actif immobilisé	48 589 946	22 883 438	12 363 372	0	59 110 011

Le poste 'Installations techniques, matériels et outillages industriels' comprend principalement les mâts et autres matériels de mesure du vent.

Les 'Immobilisations financières' sont constituées par les titres et créances rattachées détenues dans les filiales et participations d'AÉROWATT.

En application du protocole transactionnel réalisé avec notre partenaire ardennais, l'augmentation pour 508 k€ des 'Immobilisations financières' correspond principalement à l'acquisition des 35 % sur les sociétés Eole Les Buissons et Eole La Motelle. Quant à la diminution pour 105 k€, elle correspond à la cession des titres des sociétés Eole Pays d'Yvois, Eole Mont de Saint Loup et la liquidation de la société Eole Mont de Gerson.

Les mouvements effectués sur les 'Créances rattachées des participations' correspondent aux apports en comptes courants et remontées de comptes courants sur les filiales et participations détenues par AÉROWATT.

Participations détenues

La situation des filiales dans lesquelles AÉROWATT détient des participations peut être résumée comme le montre le tableau suivant.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital (avant affectation du résultat)	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINT À LA PUBLICATION					
Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
* SNC EOLE DESIRADE	1 049 002	-1 120 763	100%	237	237
* SNC EOLE MARIE GALANTE	3 658 929	-4 913 915	100%	85	0
* SARL EOLE LA MONTAGNE	7 622	-1 929 329	99,8%	7 607	0
* SARL EOLE MORNE CONSTANT	7 622	-559 099	99,8%	7 607	0
* SAS EOLE FONDS CARAÏBES	45 000	413 906	100%	45 000	45 000
* SARL EOLE GRAND MAISON	7 500	-138 773	100%	7 500	7 500
* SARL EOLE TERRE DE BAS	7 500	-266 878	100%	7 500	7 500
* SARL HELIO FONDS CARAIBES	7 500	-13 420	100%	7 500	7 500
* SARL MORNE CARRIERE	7 500	-148 822	100%	7 500	7 500
* SARL EOLE MIQUELON	7 622	-1 222 598	100%	7 622	15
* SNC EOLE PLAN DU PAL	152	-592 879	99%	151	0
* SARL EOLE AEROWATT Nouvelle Calédonie	8 380	-1 771 337	100%	8 380	0
* SARL EOLE KAFEATE	8 380	2 499 452	100%	236 301	236 301
* SARL EOLE KAFEATE II	8 380	1 837 675	100%	189 879	189 879
* SARL EOLE LA PERRIERE	7 500	-2 013 107	100%	7 500	0
* SARL EOLE CAMPAGNE DUNOISE	7 500	-14 092	100%	7 500	7 500
* SARL WINERGY	7 622	-17 707	100%	7 622	7 622
* SARL EOLE SORBON	7 500	-2 805 019	100%	7 500	7 500
* SARL EOLE LES BUISSONS	7 500	-70 711	100%	7 500	7 500
* SARL Centrale Eolienne du PLAN du PAL ⁽¹⁾	10 000	317 699	49%	4 900	4 900
* AEROWATT Mauritius	2 442	195 135	85%	1 967	1 967
* SAS AEROWATT Participations (AWP)	550 000	-12 066	55%	302 500	302 500
* SARL EOLE PAINDREY	7 500	-11 889	100%	7 500	7 500
* SARL EOLE YATE	8 380	-24 343	100%	8 380	8 380
* SARL EOLE BROCELIANDE	7 500	-32 001	100%	7 500	7 500
* SA VALECO-SPE	38 200	-1 053 786	65,92%	1 297 000	1 297 000
* SARL EOLE MALECEAGE	1 500	-9 773	100%	1 500	1 500
* SARL EOLE CONCORET	1 500	-21 478	100%	1 500	1 500
* SARL EOLE BAGUER PICAN LA BOUSSAC	1 500	-26 175	100%	1 500	1 500
* SARL HELIO 21	1 500	-15 226	100%	1 500	1 500
* SARL HELIO ST BENOIT	1 500	-11 005	100%	1 500	1 500
* SARL EOLE PETIT FOUGERAY	1 500	-24 675	100%	1 500	1 500
* SARL EOLE SAINT OUVEN LA ROUERIE	1 500	-26 601	100%	1 500	1 500
* SARL HELIO PANC	8 380	-7 380	100%	8 380	8 380
* SARL EOLE PIERREFITE-ES-BOIS	1 500	-10 632	100%	1 500	1 500
* SAS AEROWATT ENERGIES (AWE)	2 496 500	-69 944	65%	1 622 725	1 622 725
* SARL EOLE POYA	8 380	-5 344	100%	8 380	8 380
* SARL HELIO TEMALA	8 380	-7 946	100%	8 380	8 380
* SARL HELIOWATT	100 000	110 886	100%	100 000	100 000
* SARL EOLE GARDEL	1 500	-3 543	100%	1 500	1 500
* SARL EOLE LES PATOURES	1 500	-10 095	100%	1 500	1 500
* SARL HELIO L'R	1 500	-6 013	100%	1 500	1 500
* SARL HELIO PACA	1 500	-5 516	100%	1 500	1 500
* SARL EOLE COTE DU MOULIN	1 500	-10 043	100%	1 500	1 500
* SARL HELIO TOITURE CORSE	70	0	70%	70	70
* SARL EOLE MOULIN TIZON ⁽²⁾	1 500	0	100%	1 500	1 500
* SAS PARC EOLIEN DE CASSINI	177 200	0	50%	88 600	88 600
Participations (<50% du capital détenu)					
* SNC PETIT CANAL N°1	2 000	-3 813 231	50%	1 000	0
* SARL PARC DE LA RENARDIERE	600 000	2 230 775	33,33%	740 000	740 000
* SAS HELIO TAM ⁽²⁾	100 000	33 731	40%	40 000	40 000
* SARL PARC DE LA HAUTE CHEVRE	600 000	452 874	5%	40 000	40 000
* SARL EOLE TOUONGO ⁽³⁾	171 385	2 090 830	4,89%	8 380	8 380
* SARL EOLE DESIRADE 4 ⁽³⁾	157 500	-66 806	4,76%	7 500	7 500
* SARL EOLE BALAZE ⁽³⁾	150 000	380 056	5,00%	7 500	7 500
* SARL EOLE MAXENT ⁽³⁾	150 000	-25 519	5,00%	7 500	7 500
* SARL HELIO BEZIERS ⁽³⁾	100 000	5 111 668	1,00%	1 500	1 500
* SARL HELIO FLORENSAC ⁽³⁾	151 500	146 111	0,99%	1 500	1 500
* SARL HELIO ORANGE ⁽³⁾	1 001 500	3 550 030	0,15%	1 500	1 500
* SARL HELIO LOGISTIQUE ⁽³⁾	651 500	2 127 258	0,23%	1 500	1 500
* SARL HELIO LA PERRIERE ⁽²⁾⁽³⁾	31 500	0	4,76%	1 500	1 500
* SAS EOLE LA MOTELLE ⁽³⁾	157 500	-72 309	4,76%	421 200	421 200
* SAS HELIO COGNOCOLI	200 000	-6 295	26,00%	52 000	52 000
TOTAL	12 537 028	-1 489 996		5 390 355	5 350 418

⁽¹⁾ exercice comptable 01/07/10-30/06/11

⁽²⁾ exercice de plus de 12 mois

⁽³⁾ solde du % détenu directement par Aérowatt Energies

	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
* SNC EOLE DESIRADE	49 020	0	0	-6 577	0
* SNC EOLE MARIE GALANTE	1 139 032	0	225 072	105 529	0
* SARL EOLE LA MONTAGNE	2 021 935	843 912	346 289	-159 089	0
* SARL EOLE MORNE CONSTANT	791 100	0	230 025	3 628	0
* SAS EOLE FONDS CARAÏBES	868 900	420 000	765 753	35 795	0
* SARL EOLE GRAND MAISON	607 610	1 523 072	270 704	-91 956	0
* SARL EOLE TERRE DE BAS	462 793	123 073	374 801	31 007	0
* SARL HELIO FONDS CARAIBES	29 302	0	0	-6 598	0
* SARL MORNE CARRIERE	408 889	513 562	129 531	-7 095	0
* SARL EOLE MIQUELON	1 386 736	155 167	140 367	-116 158	0
* SNC EOLE PLAN DU PAL	143 680	0	0	-12 585	0
* SARL EOLE AEROWATT Nouvelle Calédonie	7 515 855	2 305 341	871 660	-1 105 477	0
* SARL EOLE KAFEATE	122 479	1 340 204	594 660	-513 626	0
* SARL EOLE KAFEATE II	446 054	1 505 266	468 019	-551 216	0
* SARL EOLE LA PERRIERE	5 304 432	5 335 586	932 161	-794 662	0
* SARL EOLE CAMPAGNE DUNOISE	16 592	0	0	-6 999	0
* SARL WINERGY	21 259	0	1 871	-5 887	0
* SARL EOLE SORBON	2 439 209	0	854 208	-4 861 952	0
* SARL EOLE LES BUISSONS	618 322	0	0	-29 690	0
* SARL Centrale Eolienne du PLAN du PAL ⁽¹⁾	130 058	0	2 858 908	647 844	114 942
* AEROWATT Mauritius	318 676	0	18 375	-98 456	0
* SAS AEROWATT Participations (AWP)	2 120 709	0	0	20 237	0
* SARL EOLE PAINDREY	10 272	0	0	-4 793	0
* SARL EOLE YATE	97 364	0	0	-11 619	0
* SARL EOLE BROCELIANDE	80 595	0	0	-12 712	0
* SA VALECO-SPE	4 830 738	0	1 471 515	30 441	0
* SARL EOLE MALECAGE	44 073	0	0	-5 942	0
* SARL EOLE CONCORET	34 144	0	0	-11 463	0
* SARL EOLE BAGUER PICAN LA BOUSSAC	39 486	0	0	-12 172	0
* SARL HELIO 21	22 328	0	0	-6 833	0
* SARL HELIO ST BENOIT	18 083	0	0	-6 655	0
* SARL EOLE PETIT FOUGERAY	58 217	0	0	-12 780	0
* SARL EOLE SAINT OUEN LA ROUERIE	39 608	0	0	-11 972	0
* SARL HELIO PANC	116	0	0	-5 795	0
* SARL EOLE PIERREFITE-ES-BOIS	24 862	0	0	-12 871	0
* SAS AEROWATT ENERGIES (AWE)	16 069 179	0	0	15 937	0
* SARL EOLE POYA	116	0	0	-4 015	0
* SARL HELIO TEMALA	116	0	0	-4 875	0
* SARL HELIOWATT	9 158	0	1 631 552	116 994	0
* SARL EOLE GARDEL	7 970	0	0	-4 421	0
* SARL EOLE LES PATOURES	27 759	0	0	-12 511	0
* SARL HELIO L'R	41 227	0	303 300	9 599	0
* SARL HELIO PACA	468 195	0	26 436	-40 939	0
* SARL EOLE COTE DU MOULIN	127 076	0	0	-12 403	0
* SARL HELIO TOITURE CORSE	0	0	0	-43	0
* SARL EOLE MOULIN TIZON ⁽²⁾	18 932	0	0	-11 235	0
* SAS PARC EOLIEN DE CASSINI	0		1er exercice 31/12/2012		0
					0
Participations (10 à 50% du capital détenu)					
* SNC PETIT CANAL N°1	1 565 222	0	76 650	-496 436	0
* SARL PARC DE LA RENARDIERE	1 448 153	0	2 307 104	-1 115 787	0
* SAS HELIO TAM ⁽²⁾	379 779	0	27 982	-75 434	0
* SARL PARC DE LA HAUTE CHEVRE	414 633	0	958 193	-173 845	0
* SARL EOLE TOUONGO ⁽³⁾	175	3 727 758	678 474	-534 367	0
* SARL EOLE DESIRADE 4 ⁽³⁾	0	0	631 366	42 594	0
* SARL EOLE BALAZE ⁽³⁾	0	0	1 060 200	-459 375	0
* SARL EOLE MAXENT ⁽³⁾	0	0	0	-10 604	0
* SARL HELIO BEZIERS ⁽³⁾	0	0	1 025 312	-5 087 998	0
* SARL HELIO FLORENSAC ⁽³⁾	0	0	189 705	-112 998	0
* SARL HELIO ORANGE ⁽³⁾	0	0	1 602 350	-3 485 433	0
* SARL HELIO LOGISTIQUE ⁽³⁾	0	0	1 368 736	-2 075 470	0
* SARL HELIO LA PERRIERE ⁽²⁾⁽³⁾	0	0	843 670	-150 987	0
* SAS EOLE LA MOTELLE ⁽³⁾	0	0	0	55 014	0
* SAS HELIO COGNOCOLI	0	0	116 007	-68 621	0
TOTAL	52 840 218	17 792 941	23 400 956	-21 306 808	114 942

⁽¹⁾ exercice comptable 01/07/09-30/06/10

⁽²⁾ exercice de plus de 12 mois

⁽³⁾ solde du % détenu directement par Aéro watt Energies

Aérowatt Participations est une société holding qui détient 65 % du capital de la SAS Solar Energies. Aérowatt Energies est une société holding créée en 2009, et détenue à 65 % par AÉROWATT, qui a pris des participations à plus de 95 % dans 12 sociétés du Groupe AÉROWATT.

Etat des amortissements et provisions

Amortissements et provisions sur actif immobilisé	31/12/2010	Dotation	Diminution / Reprise	Virement de poste à poste	31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Coûts de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	112 214	30 172			142 386
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage industriels	164 009	46 848	23 019		187 838
Autres immobilisations corporelles	160 381	36 579	4 747		192 213
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	39 937	39 937	39 937		39 937
Créances rattachées à des participations	8 140 170	8 941 736	4 379 175		12 702 731
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total Amortissements/provisions sur Actif immobilisé	8 616 711	9 095 272	4 446 878	0	13 265 105

2. Stocks et en-cours

Stocks et en-cours	31/12/2010	31/12/2011
Stocks d'en-cours de production de services	5 346 636	5 011 608
Stocks de marchandises	29 919	29 824
TOTAL	5 376 555	5 041 432

3. Etat des créances

Etat des créances				
	31/12/2010	31/12/2011		
	Montant brut	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	42 763 454	52 840 369	1 091 227	51 749 142
Prêts				
Autres immobilisations financières	178 021	177 934	0	177 934
Actif circulant & charges d'avance				
Avances et acomptes versés sur commandes	719 088	609 517	81 517	528 000
Créances clients et comptes rattachés	29 818 866	14 641 785	5 817 559	8 824 226
Clients douteux ou litigieux	1 024 588	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	19 258	15 250	0	15 250
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 328	16 383	16 383	0
Etat, subvention à recevoir	0	263 062	141 649	121 414
Etat, impôts sur les bénéfices & crédit d'impôt	21 871	0	0	0
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	511 742	290 346	290 346	0
Groupe et associés	0	0	0	0
Autres créances	144 319	28 120	28 120	0
Charges constatées d'avance	62 216	57 130	57 130	0
TOTAL	75 275 751	68 939 896	7 523 930	61 415 966

Le poste 'Clients douteux ou litigieux' a été totalement soldé en 2011 suite à la résolution des litiges. En contrepartie, 537 k€ de provisions sur créances clients ont été repris ainsi que 160 k€ de provisions pour risques.

Les 'Créances clients et comptes rattachés', pour 14 642 k€, comprennent 14 124 k€ de créances internes au Groupe Aérowatt, dont 9 080 k€ de prestations développement et 3 665 k€ de prestations liées aux contrats clés en main.

Les 'Avances et acomptes versés sur commandes', pour 610 k€, comportent notamment :

- 548 k€ d'avances sur des commandes liées aux projets éoliens,
- 33 k€ d'avances versées sur des projets solaires.

4. Etat des provisions

Nature des provisions	31/12/2010	Augmentation	Diminution		31/12/2011
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
relatives aux immobilisations	0				0
relatives aux stocks	0				0
relatives aux autres éléments de l'actif	0				0
amortissements dérogatoires	0				0
autres provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques					
pour litiges	1 355 030	628 031	919 757		1 063 304
pour garanties données aux clients	0				0
pour amendes et pénalités	0				0
autres provisions pour risques	0				0
Provisions pour charges					
pour pensions et obligations similaires	0				0
pour impôts	0				0
pour grosses réparations	0				0
autres provisions pour charges	162 719	23 363	162 719		23 363
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations incorporelles	0				0
sur immobilisations corporelles	0				0
sur immobilisations financières	8 180 107	8 981 673	4 131 910	287 202	12 742 668
sur stocks	0				0
sur comptes clients	536 679		536 679		0
autres	0				0
TOTAL	10 234 535	9 633 067	5 751 065	287 202	13 829 335
<i>Dont dotations et reprises</i>					
- d'exploitation		651 394	1 619 155	0	
- financières		8 981 673	4 131 910	287 202	
- exceptionnelles					

5. Disponibilités

Disponibilités	31/12/2010	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	1 677 795	1 995 731
Disponibilités	2 906 714	399 002
TOTAL	4 584 509	2 394 733

6. Capitaux propres

Au 31 décembre, le capital est composé de 1.968.028 actions de 10 euros chacune.

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	1 968 028	10
Titres émis	0	
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	1 968 028	10

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est retracée par le tableau suivant :

Variation des capitaux propres	31/12/2010	Affectation résultat 2010	Résultat 2011	Augmentation de capital	Emission actions nouvelles / attrib actions gratuites	31/12/2011
Capital social	19 680 280					19 680 280
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	17 727 675					17 727 675
Réserve légale	316 366	160 642				477 008
Réserves règlementées	238 190					238 190
Report à nouveau	5 033 084	3 052 197				8 085 280
Résultat exercice	3 212 839	-3 212 839	2 315 831			2 315 831
TOTAL	46 208 433	0	2 315 831	0	0	48 524 264

7. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2010	31/12/2011
Provisions pour risques	1 355 030	1 063 304
Provisions pour charges	162 719	23 363
TOTAL	1 517 749	1 086 667

Les provisions pour risques concernent les risques estimés sur les projets en développement, dont 628 k€ ont été dotés en 2011 et 920 k€ repris sur 2011 en contrepartie des projets en développements abandonnés (cf. Production stockée en E.2. Autres produits d'exploitation).

8. Etat des dettes

Etat des dettes					
	31/12/2010	31/12/2011			
	Montant brut	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 464 559	11 920 223	8 572 871	3 047 352	300 000
Dettes financières diverses	25 962	25 962	25 962		
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 697 552	2 401 104	2 401 104		
Personnel et comptes rattachés	586 703	466 149	466 149		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	203 744	470 517	470 517		
Etat, impôts sur les bénéfices	0	6 752	6 752		
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	3 195 038	2 384 735	1 304 433	1 080 302	
Obligations cautionnées	0	0	0		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 640	9 063	9 063		
Dettes sur immobilisations	0	44 370	44 370		
Autres dettes	120 752	490 657	490 657		
Produits constatés d'avance	459 763	1 074 341	1 074 341		
TOTAL	33 755 713	19 293 873	14 866 219	4 127 654	300 000

La ligne 'Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit' comprend au 31 décembre 2011 :

- des lignes de crédit pour un total de 8 000 k€, souscrites auprès de partenaires bancaires locaux,
- un contrat de développement participatif accordé par OSEO pour 3 000 k€ en 2010 : prêt long terme sur 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans, au taux fixe de 5 %,
- un emprunt moyen terme mis en place en juillet 2011 auprès du Crédit du Nord pour 1 million d'euros d'une durée de 4 ans.

La baisse importante du poste 'Fournisseurs et comptes rattachés', est principalement liée à la réalisation des contrats clés en main au titre de la construction de centrales solaires sur 2011 qui avaient débuté fin 2010.

9. Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	9 983 946
Créances sociales et fiscales	
Groupe et associés	
Autres créances	17 219
Disponibilités	
TOTAL	10 001 165

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 235 512
Dettes fiscales & sociales	796 954
Autres dettes	490 657
TOTAL	2 523 123

10. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	34 563	1 074 341
Charges et produits financiers	22 567	
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	57 130	1 074 341

Les 'Produits constatés d'avance' correspondent principalement aux prestations de développement et de contrats clés en main pour lesquelles le montant facturé est supérieur au chiffre d'affaires calculé selon le pourcentage d'avancement à fin 2011 (733 k€ de produits constatés d'avance à fin 2011), ainsi que la part constatée d'avance de la subvention reçue du FUI pour le projet Enerstock3 en fonction de l'avancement des coûts (332 k€ de produits constatés d'avance à fin 2011).

11. Montant des postes du bilan envers les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations (montant brut)	4 423 855	926 500	
<i>Participations (montant net)</i>	<i>4 384 917</i>	<i>925 500</i>	
Créances rattachées à des participations (montant brut)	48 902 373	3 523 212	
<i>Créances rattachées à des participations (montant net)</i>	<i>37 764 862</i>	<i>1 957 990</i>	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés (montant brut), y compris clients douteux	12 792 922	1 330 915	
<i>Créances clients et comptes rattachés (montant net), y compris clients douteux</i>	<i>12 792 922</i>	<i>1 330 915</i>	
Autres créances	0	0	
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Provisions pour risques	517 612	0	
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 644	0	
Dettes sur immobilisations	44 370	0	
Autres dettes	22 374		
Produits constatés d'avance	742 100	0	

E. Notes et commentaires du compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	31/12/2010	31/12/2011
Ventes de marchandises	119 663	209 446
CA développement & contrats clés en main facturé aux filiales et participations	24 213 325	19 005 111
Autre production vendue de services	8 334 751	2 715 217
TOTAL	32 667 739	21 929 774

Le chiffre d'affaires d'AÉROWATT comprend :

- pour l'essentiel, la facturation du développement et des contrats clés en main constatés à l'avancement sur des projets dans lesquels la Société détient une participation,
- en autre production vendue de services : le chiffre d'affaires à l'avancement sur les contrats clés en mains hors groupe (1 447 k€ en 2011, contre 1 581 k€ en 2010), ainsi que le chiffre d'affaires constaté au titre des contrats de maintenance et de suivi d'exploitation des centrales solaires mises en service en 2010 et 2011. Par ailleurs, en 2010, était inclus dans ce poste la facturation liée au solde du marché de travaux au titre de la construction de la centrale solaire d'Hélio Orange, soit 4 530 k€, ainsi que 952 k€ de refacturation au titre des onduleurs pour cette même centrale,
- les ventes des crédits carbone au titre de la production des centrales éoliennes de Nouvelle-Calédonie pour 209 k€ (montant refacturé par les centrales à AÉROWATT) comptabilisées en 'Ventes de marchandises'.

Le chiffre d'affaires réparti par zone géographique se présente comme suit :

Chiffre d'affaires par zone géographique	31/12/2010	31/12/2011
France	10 163 175	10 991 207
Outre-Mer	21 525 058	10 711 117
Etranger	979 506	227 450
TOTAL	32 667 739	21 929 774

2. Autres produits d'exploitation

Produits d'exploitation	31/12/2010	31/12/2011
Production stockée	1 868 312	-335 028
Subventions d'exploitation	0	105 323
Reprises sur amortissements et provisions	6 125	1 619 155
Transferts de charges d'exploitation	606 114	330 614
Autres produits	1 329	4 354
TOTAL	2 481 880	1 724 418

La 'Production stockée' correspond à l'activation des charges sur les projets en développement présentant de sérieuses chances de réussite et pour lesquels le degré d'avancement du projet est supérieur à 10 % (éolien) ou 15 % (solaire).

La baisse de la 'Production stockée' constatée sur 2011 s'explique principalement par :

- des abandons de projets en développement représentant un impact de - 836 k€ et compensés en partie par des reprises de provisions pour risques (+ 538 k€),
- des projets constatés en chiffre d'affaires (développement ou clés en main) pour -696 k€ d'impact sur la production stockée.

Les 'Transferts de charges d'exploitation' constaté en 2010 pour 606 k€ correspondaient principalement aux refacturation de charges liées à la construction de la centrale photovoltaïque d'Hélio Orange.

3. Achats de marchandises et variation de stocks

Achats et marchandises et variations de stocks	31/12/2010	31/12/2011
Achat de marchandises	8 337	161 998
Variation de stocks	-11 338	95
TOTAL	-3 001	162 093

4. Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	31/12/2010	31/12/2011
Charges externes	28 223 363	14 193 887
Impôts, taxes et versements assimilés	282 179	271 567
Charges de personnel	3 127 019	3 167 110
Dotations d'exploitation	1 025 669	764 993
Autres charges	148	314 848
TOTAL	32 658 377	18 712 405

La baisse des 'Charges externes' s'explique principalement par :

- la baisse de l'impact des charges externes sur la réalisation des contrats clés en main relatifs à la construction de centrales solaires : 12 307 k€ sur 2011 contre 19 362 k€ sur 2010,
- sur 2010, on retrouvait également dans les charges externes les achats des travaux refacturés dans le cadre d'un marché de travaux (construction de la centrale Hélio Orange), soit un total de 5 869 k€ (dont 5 482 k€ refacturés en chiffre d'affaires et le solde en transferts de charges refacturés directement à Hélio Orange car non compris dans le marché de travaux).

Les 'Charges de personnel' sont relativement stables entre 2011 et 2010.

5. Résultat financier

Résultat financier	31/12/2010	31/12/2011
<u>Produits financiers</u>		
Produits financiers de participations	0	245 000
Intérêts et produits assimilés	1 819 577	1 897 542
Reprises financières aux provisions	180 361	4 419 112
Différences positives de change	0	23
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 327	18 973
Total Produits financiers	2 008 265	6 580 650
<u>Charges financières</u>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 891 181	8 981 673
Intérêts et charges assimilées	431 197	499 894
Différences négatives de change	368	0
Total Charges financières	3 322 746	9 481 567
Résultat financier	-1 314 481	-2 900 917

En produits financiers, les ‘Intérêts et produits assimilés’ sont composés sur 2011 des intérêts calculés sur les comptes courants détenus dans les filiales et participations pour 1 898 k€, contre 1 820 k€ sur 2010.

Les ‘Dotations financières aux amortissements et provisions’ et ‘Reprises financières aux provisions’ concernent les dépréciations des titres, des intérêts et comptes courants détenus dans les filiales et participations.

Par ailleurs, les ‘Intérêts et charges assimilées’ comprennent les intérêts sur les lignes de crédit, ainsi que les intérêts sur le prêt participatif mis en place en 2010 et le prêt moyen terme souscrit sur 2011.

6. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	31/12/2011
<u>Produits exceptionnels</u>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 000
Produits exceptionnels sur opérations de capital	475 295
Reprises sur provisions et transferts de charges	0
Total Produits exceptionnels	538 295
<u>Charges exceptionnelles</u>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 129
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	115 838
Total Charges exceptionnelles	127 967
Résultat exceptionnel	410 328

Le résultat exceptionnel 2011 est principalement constitué de la plus-value réalisée sur la cession de la société Eole Mont de Saint Loup.

7. Montant des postes du compte de résultat envers les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Produits d'exploitation</u>		
Vente de marchandises	1 975	29 000
CA développement & clés en main facturé aux filiales et participations	15 280 486	3 968 890
Autre production vendue de services	1 170 693	31 343
Reprises sur amortissements et provisions	221 760	0
Transferts de charges d'exploitation	74 640	35 336
Total Produits d'exploitation	16 749 554	4 064 569
<u>Charges d'exploitation</u>		
Achats de marchandises	95 563	0
Autres achats et charges externes	48 952	0
Dotations sur provisions actif circulant	0	0
Dotations sur provisions pour risques et charges	285 518	0
Total Charges d'exploitation	430 033	0
<u>Produits financiers</u>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 736 128	136 871
Reprises financières aux amortissements et provisions	2 514 792	0
Total Produits financiers	4 250 920	136 871
<u>Charges financières</u>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 567 773	509 580
Intérêts et charges assimilées	53 000	12 000
Total Charges financières	6 620 773	521 580
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de capital	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	0	0
Total charges exceptionnelles	0	0
Produits d'intégration fiscale	33 479	0
TOTAL net	13 983 147	3 679 860

La Société n'a pas conclu d'opérations avec des parties liées, en dehors des opérations réalisées avec les entreprises liées présentées ci-dessus.

8. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	2 315 831
Impôt sur les bénéfices	-26 727
Résultats avant impôts	2 289 104
Variation provisions réglementées	0
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	2 289 104

La ligne 'Impôt sur les bénéfices' correspond aux produits d'intégration fiscale pour 33 k€ ainsi qu'à la charge d'impôt sur les sociétés à payer pour 7 k€.

9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat comptable	Résultat fiscal	Impôt théorique	Résultat net
Résultat courant	1 878 776	6 882 104	0	1 878 776
Résultat exceptionnel	410 328	77 063	0	410 328
Participation des salariés	0			0
TOTAL	2 289 104	6 959 166	0	2 289 104
IS à payer				-6 752
Produits d'intégration fiscale et Crédit d'impôt				33 479
Total net				2 315 831

F. Autres informations

1. Effectifs

Les effectifs au 31 décembre sont résumés par le tableau suivant :

Effectifs de clôture	31/12/2010	31/12/2011
Cadres	34	27
Agents de maîtrise		
Employés	13	10
Ouvriers, apprentis		
Effectif total	47	37

L'effectif moyen est de 41 personnes sur 2011 contre 44 personnes sur 2010.
Sur les 37 salariés que compte la Société au 31 décembre 2011, 36 sont en CDI, 1 est en CDD.

2. Crédit-bail

	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			106 920	106 920
Cumuls des dotations antérieures			18 955	18 955
Dotations de l'exercice			31 003	31 003
Valeur nette comptable			56 962	56 962

Redevances payées	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			19 797	19 797
Montants de l'exercice			34 830	34 830
Sous-total			54 627	54 627

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			29 439	29 439
Entre 1 et 5 ans			34 623	34 623
A plus de 5 ans			0	0
Sous-total			64 062	64 062

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			36	36
Entre 1 et 5 ans			814	814
A plus de 5 ans			0	0
Sous-total			850	850

3. Engagements donnés

Engagements donnés	Montant	Au profit de :			
		Filiales	Participation	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus					
Avals & cautions	17 794 940				17 794 940
Crédit-bail mobilier	106 920				106 920
Crédit-bail immobilier					
Indemnités de départ en retraite	27 126				27 126
<u>Autres engagements :</u>					
Commandes d'investissements					
Complément de prix sur investissement					
Clause de retour à meilleur fortune					
Nantissement de titres	102 107				102 107

Les cautions données par AÉROWATT pour garantir les emprunts souscrits par ses filiales pour financer les centrales éoliennes se montent à 17 795 k€.

Les emprunts souscrits par les filiales et participations d'AÉROWATT, finançant les projets éoliens ou photovoltaïques, sont par ailleurs assortis de garanties diverses, telles que :

- nantissement ou gage sans dépossession des matériels des centrales des sociétés suivantes : Eole Morne Constant, Eole Lifou, Eole Prony, Eole Prony 2, Eole Kafeate, Eole Kafeate 2, Valeco SPE, Solar Energies, Eole Touongo, Eole Sorbon, Solar Energies, Hélio Orange, Hélio Logistique, Hélio Béziers, Hélio PACA, Hélio TAM, Héliowatt, Parc des Hauts Vents, Hélio Cognocoli et Parc de la Renardière,
- nantissement du fonds de commerce pour Eole Morne Constant, Eole Miquelon, Eole Grand Maison, Eole La Perrière (tranche 3),
- nantissement de 100 % des titres des sociétés Eole Marie-Galante, Eole Terre de Bas, Eole Miquelon, Eole Sorbon, Eole Balazé, Centrale Eolienne du Plan du Pal, Eole Désirade 4, Hélio Orange, Hélio Florensac, Hélio Logistique, Hélio Béziers, Hélio PACA, Hélio TAM (80 % des actions), Parc des Hauts Vents, Hélio La Perrière, Hélio Cognocoli et Parc de la Renardière,
- nantissement du dépôt de garantie et garantie à 1ère demande pendant 5 ans sur les emprunts d'Eole Grand Maison, et Eole La Perrière,
- cessions de créances professionnelles (principalement les créances EDF, les indemnités d'assurance, les créances relatives aux contrats de maintenance, de fourniture, de sous-traitance) sur la quasi-totalité des emprunts,
- hypothèque en premier rang des droits réels issus des baux sur les sociétés Eole Terre de Bas, Eole Morne Carrière, Eole La Perrière, Valeco SPE, Eole Sorbon, Eole Désirade 4, Hélio Orange, Hélio Logistique, Hélio Béziers, Hélio PACA, Parc des Hauts Vents, Hélio La Perrière, Hélio Cognocoli et Parc de la Renardière, promesse d'hypothèque sur Hélio Florensac,
- des comptes de réserves bloqués au profit des établissements de crédit ont été mis en place dans le cadre des emprunts bancaires et de crédit-bail, comptabilisés en Immobilisations financières, pour un montant total de 2 931 milliers d'euros à fin 2011 dans les sociétés du groupe.

Concernant AÉROWATT, un nantissement du fonds de commerce a été accordé en garantie du prêt à moyen terme souscrit en 2011 pour 1 million d'euros, dont 25 % a été contre-garanti au profit de l'établissement de crédit par Oséo et la Région.

4. Droit individuel à la formation

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 3 020 heures au 31 décembre 2011, représentant 27 milliers d'euros.

5. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire par catégorie

Le montant global des rémunérations brutes attribuées par la Société aux membres du Directoire de la Société et versées au cours de l'exercice 2011 s'élève à un total de 373 milliers d'euros.

Aucune rémunération n'a été versée en 2011 aux membres du Conseil de surveillance.

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (exercice clos au 31 décembre 2011)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AEROWATT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

B. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La valeur nette comptable des titres de participation et des prêts consentis aux filiales a fait l'objet d'un examen par votre société selon les principes décrits dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note B.3 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, examiné en tant que de besoin, la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La note « Produits générés par l'activité développements de projets » du paragraphe B.3 de l'annexe expose la position adoptée par la société au regard de la constatation du chiffre d'affaires développement et des provisions pour risques sur les projets solaires au 31 décembre 2011, compte tenu des incertitudes soulevées par le décret du 9 décembre 2010 initiant un moratoire sur les projets solaires. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier la sincérité de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

C. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE LEYDET

JCM Audit

Membre du réseau Deloitte

Didier AMPHOUX

Pascal REMBERT

IV. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (exercice clos au 31 décembre 2011)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

a. Avec Hélio Cognocoli

Abandon de compte courant

Le conseil de surveillance, en date du 17 mars 2011, a autorisé un abandon de compte courant de 12.000 € au profit de sa filiale Hélio Cognocoli.

Personnes concernées

Jérôme Billerey est Président du Directoire de Aerowatt SA et était Président de Hélio Cognocoli au moment de l'opération.

b. Avec Parc Eolien de Cassini et Eole Nord Est

Création de sociétés et conventions intra-groupe

Le conseil de surveillance, en date du 1^{er} septembre 2011, a autorisé :

- la création des sociétés « Parc Eolien de Cassini » et « Eole Nord Est »,
- la signature des conventions intra-groupe avec ces sociétés.

Personnes concernées

Eole Nord Est n'est pas encore créée à ce jour.

Laurent Albuissou est membre du Directoire de Aerowatt SA et Président de Parc Eolien de Cassini.

Modalités

Au 31/12/2011, le solde du compte courant Parc Eolien de Cassini s'élève à 151,37 €.

c. Avec Valeco SPE

Révision de la convention d'avance en compte courant

Le conseil de surveillance, en date du 11 octobre 2011, a autorisé la révision de la convention d'avance en compte courant conclue entre Aerowatt SA et Valéco Spé selon les modalités suivantes :

- Montant maximum de l'avance accordée : 5.000.000 €
- Rémunération au taux maximum fiscalement déductible.

Personnes concernées

Jérôme Billerey est Président du Directoire de Aerowatt SA et Président Directeur Général de Valéco Spé.

Modalités

Au 31/12/2011, le solde du compte courant Valéco Spé s'élève à 4.652.340,86 €. Les intérêts comptabilisés en produits au titre de ce compte courant s'élèvent à 178.397 €.

d. Avec Eole La Motelle et Eole Les Buissons

Conventions intra-groupe

Le conseil de surveillance, en date du 11 octobre 2011, a autorisé la signature des conventions intra-groupe pour Eole La Motelle et l'adhésion à la convention de trésorerie pour Eole Les Buissons.

Personnes concernées

Laurent Albuissou est membre du Directoire de Aerowatt SA et Président de Eole La Motelle et gérant de Eole Les Buissons.

Modalités

Au 31/12/2011, le solde du compte courant Eole La Motelle est nul, et celui de Eole Les Buissons s'élève à 605.617,46 €. Les intérêts comptabilisés en produits au titre du compte courant Eole La Motelle s'élèvent à 10.276 € et ceux de Eole Les Buissons à 12.705 €.

e. Avec Aérowatt Energies

Autorisation d'apport en fonds propres

Le conseil de surveillance, en date du 7 novembre 2011, a autorisé les opérations relatives à la troisième tranche d'investissement et un apport d'Aerowatt SA à Aerowatt Energies de 6.306.979 €.

Personnes concernées

Jérôme Billerey est Président du Directoire de Aerowatt SA et Président de Aerowatt Energies.

2. Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-90 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

a. Avec Aerowatt Mauritius

Convention d'avance en compte courant

Convention d'avance en compte courant entre Aerowatt SA et Aerowatt Mauritius, pour un montant de 350.000 €.

Personnes concernées

Jérôme Billerey est Président du Directoire de Aerowatt SA et directeur de Aerowatt Mauritius.

Modalités

Au 31/12/2011, le solde du compte courant Aerowatt Mauritius s'élève à 306.432 €. Les intérêts comptabilisés en produits au titre de ce compte courant s'élèvent à 12.244 €.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 13 décembre 2011, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

B. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

1. Conventions approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a. Avec M. Jérôme Billerey, Président du Directoire

Le conseil de surveillance, en date du 21 janvier 2010, a autorisé la souscription d'une assurance Décès Perte Totale et Irréversible d'autonomie sur Mr. BILLEREY, dans la limite de 1.600.000 € au taux de 0,35% l'an. Cette souscription était une condition préalable dans le cadre de souscription du prêt OSEO FINANCEMENT.

Le montant de la cotisation versée sur 2011 s'élève à 8.640 €.

b. Avec les dirigeants de la société

Contrat d'assurance responsabilité civile

Le 26 novembre 2008, votre société a souscrit un contrat d'assurance ayant pour objet de prendre en charge en leur lieu et place ou de rembourser aux assurés le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation introduite à leur encontre et mettant en jeu leur responsabilité civile pendant la période allant du 31 octobre 2008 au 31 octobre 2009. Les assurés concernés par ce contrat sont les dirigeants de droit ainsi que les dirigeants de fait, tels que définis au paragraphe 2.2 des conditions spéciales du contrat. Sont donc principalement concernés les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance de votre société.

Le montant de la prime nette comptabilisée en charges au cours de l'exercice s'élève à 7.641 € pour un montant garanti de 3 000 000 euros.

c. Avec diverses filiales du Groupe Aéro watt

Conventions de prêts :

Poursuite des conventions aux termes desquelles votre société a consenti des prêts financiers à certaines filiales du groupe. Le tableau ci-dessous résume les conventions dont les effets se sont poursuivis en 2011.

Filiales ou sociétés concernées	Solde prêts consentis par Aérowatt au 31/12/2011	Taux de rémunération	Produits d'intérêts comptabilisés par Aérowatt en 2011
AEROWATT ENERGIES	15 595 657,42	4,50	473 522,00
AEROWATT NOUVELLE CALEDON	7 242 568,55	3,99	273 287,00
AEROWATT PARTICIPATIONS	2 058 097,49	3,49	62 612,00
EOLE BAGUER-PICAN	38 340,06	3,99	1 146,00
EOLE BROCELIANDE	78 787,00	3,99	1 808,00
EOLE CHARPENTIER	16 231,36	3,99	361,00
EOLE COTE DU MOULIN	125 420,49	3,99	1 656,00
EOLE CONCORET	33 204,00	3,99	940,00
EOLE DESIRADE	46 974,14	3,99	2 046,00
EOLE DESIRADE 4	0,00	3,99	N/S
EOLE FONDS CARAIBES	818 835,69	3,99	31 294,00
EOLE GARDEL	7 831,25	3,99	139,00
EOLE GRAND MAISON	585 337,38	3,99	22 273,00
EOLE KAFEATE	117 780,05	3,99	4 699,00
EOLE KAFEATE -2-	428 938,88	3,99	17 115,00
EOLE LA MONTAGNE	1 991 809,57	3,99	74 721,00
EOLE LA PERRIERE	5 105 190,83	3,99	199 241,00
EOLE LES PATOURES	27 238,75	3,99	520,00
EOLE MALECAGE	42 519,88	3,99	1 553,00
EOLE MARIE GALANTE	1 094 091,92	3,99	44 940,00
EOLE MAXENT	0,00	3,99	N/S
EOLE MIQUELON	1 334 502,12	3,99	52 234,00
EOLE MORNE CARRIERE	393 589,14	3,99	15 300,00
EOLE MORNE CONSTANT	760 315,79	3,99	30 784,00
EOLE MOULIN TIZON	18 748,52	3,99	183,00
EOLE PAINDREY	10 011,54	3,99	260,00
PARC DES HAUTS VENTS	0,00	3,99	N/S
EOLE PAYS D'YVOIS	0,00	3,99	801,28
EOLE PETIT FOUGERAY	56 432,76	3,99	1 784,00
EOLE PIERREFITTE ES BOIS	24 314,58	3,99	547,00
EOLE PLAN DU PAL	138 167,21	3,99	5 513,00
EOLE POYA	115,56	3,99	N/S
EOLE SORBON	2 345 618,68	3,99	93 590,00
EOLE St OUEEN ROUERIE	38 461,00	3,99	1 147,00
EOLE TERRE DE BAS	430 879,71	3,99	18 997,00
EOLE TOUONGO	175,00	3,99	NS
EOLE YATE	93 627,84	3,99	3 736,00
EOLIENNE PC1	1 505 166,36	3,99	60 056,00
EOLIENNE PLAN DU PAL	0,00	4,50	0,00
HELIO 21	21 617,30	3,99	711,00
HELIO BEZIERS	0,00	3,99	72,00
HELIO COGNOCOLI	0,00	3,99	1 478,00
HELIO FLORENSAC	0,00	3,99	N/S
HELIO FONDS CARAIBES	28 507,08	3,99	795,00
HELIO LA PERRIERE	0,00	3,99	61 299,00
HELIO LOGISTIQUE	0,00	3,99	N/S
HELIO L'R	38 672,05	3,99	762,00
HELIO ORANGE	0,00	3,99	283,00
HELIO PANC	115,56	3,99	NS
HELIO PACA	468 194,64	3,99	10 312,00
HELIO ST BENOIT	17 602,00	3,99	481,00
HELIO TAM	368 000,00	4,50	11 779,00
HELIO TEMALA	115,56	3,99	N/S
HELIO WATT	15,00	3,99	9 190,00
LA RENARDIERE	1 387 499,67	3,99	60 653,00
WINERGY	20 502,26	3,99	757,00

- d. Avec Crédit Agricole Private Equity (à travers son FCPR « Capenergie »), Demeter Partners (à travers son FCPR « Demeter ») et Vivéris Management

Convention de prise en charge de la rémunération d'un contrat de liquidité :

Les sociétés ci-dessus mentionnée (« les apporteurs ») ont conclu avec la société NATIXIS SECURITIES un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par L'AFEI le 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, en date du 13 février 2008, par apport de 40 000 euros chacun sur le compte de liquidité. Votre société, intervenant à l'acte, a pris en charge la rémunération de ce contrat pour un montant de 20 000 euros, compte tenu de l'importance pour elle d'éviter des variations de cours sur son titre.

Un avenant a été signé en date du 26 septembre 2008 afin de procéder à un apport complémentaire au compte de liquidité. Chacun des apporteurs a versé 60 000 euros sur le compte de liquidité.

Suite au transfert des actions Aérowatt du marché libre au marché Alternext d'Euronext Paris en octobre 2008, le contrat de liquidité susvisé et son avenant ont été résiliés de plein droit. Un nouveau contrat de liquidité a été conclu en date du 1^{er} novembre 2008. Aux termes de celui-ci, il a été convenu entre les parties de mettre à disposition de NATIXIS SECURITIES au crédit du nouveau compte de liquidité, les titres et les moyens financiers figurant au crédit de l'ancien compte de liquidité, avec une rémunération de NATIXIS SECURITIES maintenue à 20 000 euros.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE LEYDET

JCM Audit

Membre du réseau Deloitte

Didier AMPHOUX

Pascal REMBERT



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 341 rue des Sables de Sary - 45770 SARAN
440 354 843 RCS Orléans
www.aerowatt.com